

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0214596464	P.	U.	D.	C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **BPOST NV**

Forme juridique: **SADP**

Adresse: **Centre Monnaie / Muntcentrum**

N°: **1**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles-Ville**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0214596464**

DATE **13/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **12/05/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **1/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

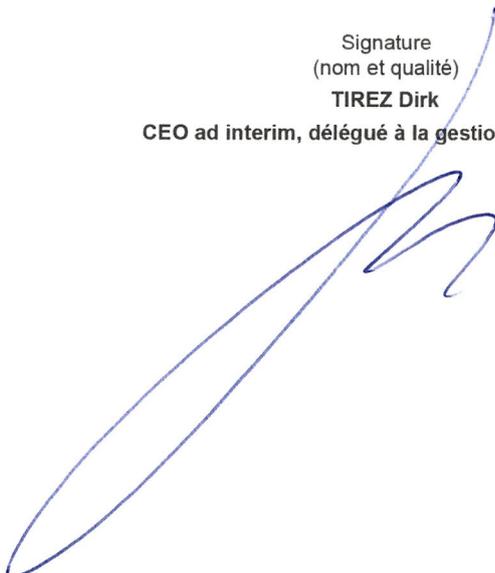
Nombre total de pages déposées:
objet:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)
CORNELIS François
Président du Conseil d' Administration



Signature
(nom et qualité)
TIREZ Dirk
CEO ad interim, délégué à la gestion journalière



¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

VAN GERVEN KOEN

Celestijnenlaan 52, 3001 Heverlee, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 26/02/2014- 25/02/2020

VAN AVERMAET JEAN-PAUL

Gempstraat 50, 3390 Sint-Joris-Winge, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 26/02/2020- 14/03/2021

TIREZ DIRK

Mostincklaan 109, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Personne déléguée à la gestion journalière

Mandat : 16/03/2021

CORNELIS FRANCOIS

c/o R.A.B.-Rue d'Arlon 53, 1040 Etterbeek, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 8/05/2019- 10/05/2023

LAMBRECHTS BERNADETTE

Rue du Vivier Mellier 24, 6860 Léglise, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/03/2014- 12/05/2021

STEWART RAY

Narrows Drive 16632, 33477 Jupiter Florida, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/05/2018- 11/05/2022

STONE MICHAEL

SheenPark 54, TW9 1UP Richmond, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 9/05/2018- 11/05/2022

DONVIL JOS

Wijngaardstraat 141, 1703 Schepdaal, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2017- 13/05/2021

TEIXEIRA FILOMENA

Holgersvej 4, 2920 Charlottenlund, Danemark

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2017- 13/05/2021

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

VAN UFFELEN SASKIA

Brusselsestraat 197, 1840 Londerzeel, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2017- 13/05/2021

VEN CAROLINE

Kannunik Peetersstraat 70, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 8/05/2019- 10/05/2023

LEVAUX LAURENT

Avenue du Maréchal 23, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 8/05/2019- 10/05/2023

DUMONT ANNE

Rue Frebutte (O.) 7, boîte A-2, 7034 Obourg, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 8/05/2019- 10/05/2023

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL - EY BEDRIJFSREVISOREN BV 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 9/05/2018- 12/05/2021

Représenté par :

1. BILEM ROMUALD

De Kleetlaan 2 , 1831 Diegem, Belgique

, Numéro de membre : A02309

PVMD REVISEURS D'ENTREPRISE SC - PVMD BEDRIJFSREVISOREN CV 0471.089.804

Tweekerkenstraat 44, 1000 Bruxelles-Ville, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00416

Mandat : 9/05/2018- 12/05/2021

Représenté par :

1. BAERT CAROLINE

Waterloosesteeweg 965 , 1180 Uccle, Belgique

, Numéro de membre : A02325

ROLAND PHILIPPE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles-Ville, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : 00000000

Mandat : 1/10/2019- 30/09/2022

FRANCOIS HILDE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles-Ville, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : 00000000

Mandat : 1/10/2018- 30/09/2021

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	2.256.665,22	2.665.035,48
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.756.621.878,16</u>	<u>1.812.306.372,20</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	46.809.886,71	40.865.322,95
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	283.915.337,77	291.006.015,18
Terrains et constructions		22	85.559.121,20	92.552.684,09
Installations, machines et outillage		23	45.840.181,80	38.091.189,34
Mobilier et matériel roulant		24	54.303.438,57	56.337.052,79
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	98.212.596,20	104.024.106,80
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		982,16
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.425.896.653,68	1.480.435.034,07
Entreprises liées	6.15	280/1	1.425.727.506,00	1.480.267.781,39
Participations		280	1.209.467.379,49	1.305.100.054,81
Créances		281	216.260.126,51	175.167.726,58
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	169.147,68	167.252,68
Actions et parts		284	13.951,00	13.951,00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	155.196,68	153.301,68

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.300.977.474,25</u>	<u>1.045.117.539,04</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	9.305.563,38	8.843.755,54
Stocks		30/36	9.305.563,38	8.843.755,54
Approvisionnements		30/31	4.089.402,20	3.824.308,33
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	3.843.749,26	2.523.355,52
Marchandises		34	1.316.289,81	1.328.593,40
Immeubles destinés à la vente		35	56.122,11	1.167.498,29
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	537.385.018,14	481.660.502,02
Créances commerciales		40	498.879.329,61	435.264.182,40
Autres créances		41	38.505.688,53	46.396.319,62
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	205.002.304,50	50.000.089,68
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	205.002.304,50	50.000.089,68
Valeurs disponibles		54/58	505.004.068,11	459.661.881,86
Comptes de régularisation	6.6	490/1	44.280.520,12	44.951.309,94
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.059.856.017,63	2.860.088.946,72

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	706.082.605,82	665.379.411,28
Apport	6.7.1	10/11	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital		10	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital souscrit		100	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/1		
Autres		1109/1		
Plus-values de réévaluation		12	76.039,96	76.039,96
Réserves		13	79.009.173,07	79.967.786,66
Réserves indisponibles		130/1	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserve légale.....		130	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	28.162.213,73	29.120.827,32
Réserves disponibles		133	1,52	1,52
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	263.016.944,48	221.355.136,35
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	177.270.058,19	181.404.601,26
Provisions pour risques et charges		160/5	167.882.653,60	171.697.658,82
Pensions et obligations similaires		160	31.029.064,07	31.461.923,29
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	81.482,45	956.182,85
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	136.772.107,08	139.279.552,68
Impôts différés		168	9.387.404,59	9.706.942,44

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.176.503.353,62</u>	<u>2.013.304.934,18</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	838.762.571,79	861.029.988,38
Dettes financières		170/4	826.762.571,79	849.029.988,38
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	645.909.703,60	645.169.516,10
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	159.852.868,19	182.860.472,28
Autres emprunts		174	21.000.000,00	21.000.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	12.000.000,00	12.000.000,00
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.164.186.254,53	1.018.855.916,65
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.590.909,09	14.090.909,09
Dettes financières		43	165.026.664,50	164.688.459,37
Etablissements de crédit		430/8	2.503,14	148.627,62
Autres emprunts		439	165.024.161,36	164.539.831,75
Dettes commerciales		44	317.435.428,48	248.416.284,29
Fournisseurs		440/4	317.435.428,48	248.416.284,29
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	26.845.613,02	26.916.796,11
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	385.427.005,74	371.315.790,72
Impôts		450/3	10.557.915,29	11.330.250,67
Rémunérations et charges sociales		454/9	374.869.090,45	359.985.540,05
Autres dettes		47/48	254.860.633,70	193.427.677,07
Comptes de régularisation	6.9	492/3	173.554.527,30	133.419.029,15
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.059.856.017,63	2.860.088.946,72

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.299.685.494,33	2.217.804.396,25
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.257.078.836,29	2.145.404.592,96
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	1.301.028,04	-540.616,39
Production immobilisée		72	6.880.064,32	7.446.079,51
Autres produits d'exploitation	6.10	74	32.598.505,87	65.494.340,17
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.827.059,81	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.113.991.791,90	1.925.027.604,10
Approvisionnements et marchandises		60	6.602.944,31	5.869.541,84
Achats		600/8	6.434.676,25	6.537.211,89
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	168.268,06	-667.670,05
Services et biens divers		61	825.096.628,49	717.148.619,08
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	1.198.348.934,28	1.130.241.314,89
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	62.479.159,65	53.713.200,76
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	4.739.191,51	716.334,99
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-3.815.005,22	2.565.028,92
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	6.743.165,06	12.002.980,72
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	13.796.773,82	2.770.582,90
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	185.693.702,43	292.776.792,15

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	33.667.399,27	45.198.188,79
Produits financiers récurrents		75	20.217.398,16	44.712.722,47
Produits des immobilisations financières		750	10.519.395,57	37.514.495,25
Produits des actifs circulants		751	6.615.486,65	5.015.164,87
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.082.515,94	2.183.062,35
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	13.450.001,11	485.466,32
Charges financières	6.11	65/66B	129.185.139,76	53.358.008,40
Charges financières récurrentes		65	16.579.416,10	23.566.690,25
Charges des dettes		650	14.983.734,83	17.210.033,18
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	27.962,59	41.231,23
Autres charges financières		652/9	1.567.718,68	6.315.425,84
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	112.605.723,66	29.791.318,15
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	90.175.961,94	284.616.972,54
Prélèvement sur les impôts différés		780	319.537,85	
Transfert aux impôts différés		680		9.706.942,44
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	49.792.305,25	73.209.344,31
Impôts		670/3	51.656.341,69	74.844.006,54
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77	1.864.036,44	1.634.662,23
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	40.703.194,54	201.700.685,79
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	958.613,59	
Transfert aux réserves immunisées		689		29.120.827,32
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	41.661.808,13	172.579.858,47

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	263.016.944,48	345.355.721,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	41.661.808,13	172.579.858,47
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	221.355.136,35	172.775.863,16
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	263.016.944,48	221.355.136,35
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		124.000.585,28
Rémunération de l'apport	694		124.000.585,28
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.665.035,48
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	408.370,26	
Autres(+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	2.256.665,22	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	97.116.219,45
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	14.449.361,18	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	111.565.580,63	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	61.426.598,68
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	8.714.822,66	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	70.141.421,34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>41.424.159,29</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	70.219.984,56
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	2.379.101,15	
Cessions et désaffectations	8032	461.758,33	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	72.137.327,38	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	67.767.047,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	1.272.253,83	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	461.758,33	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	68.577.542,62	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>3.559.784,76</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	48.591.222,47
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033	7.330.000,00	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	41.261.222,47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	45.868.457,73
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	896.822,08	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	7.330.000,00	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	39.435.279,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>1.825.942,66</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	360.012.012,93
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171	17.939.605,30	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	-1.301.997,21	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	340.770.410,42	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.512.519,28
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.512.519,28	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	268.971.848,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	6.158.330,03	
Repris	8281	466.764,35	
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	17.939.605,30	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	256.723.808,50	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	85.559.121,20	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	166.935.800,19
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	13.472.722,71	
Cessions et désaffectations	8172	813.530,40	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	179.594.992,50	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	128.844.610,85
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	6.645.557,13	
Repris	8282	921.826,88	
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	813.530,40	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	133.754.810,70	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>45.840.181,80</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	231.584.288,84
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	16.130.283,27	
Cessions et désaffectations	8173	2.076.256,05	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	245.638.316,06	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	175.247.236,05
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	18.402.142,59	
Repris	8283	238.245,10	
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	2.076.256,05	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	191.334.877,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>54.303.438,57</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	251.103.374,57
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	15.176.574,17	
Cessions et désaffectations	8175	4.819.293,91	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	-277.664,85	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	261.182.989,98	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.441.694,17
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	7.441.694,17	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	154.520.961,94
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	20.910.643,40	
Repris	8285	200.223,48	
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	4.819.293,91	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	170.412.087,95	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>98.212.596,20</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	982,16
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166		
Cessions et désaffectations	8176	982,16	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196		
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	_____	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.370.344.712,25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	16.966.185,44	
Cessions et retraits	8371	13.450.001,11	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.373.860.896,58	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	63.944.657,44
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	112.598.860,76	
Reprises	8481	13.450.001,11	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	163.093.517,09	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.300.000,00
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	1.300.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>1.209.467.379,49</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	175.167.726,58
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	56.676.933,39	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621	-11.696.770,97	
Autres(+)/(-)	8631	-3.887.762,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>216.260.126,51</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.951,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	13.951,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.951,00</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>153.301,68</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633	1.895,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>155.196,68</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
bpost banque / bpost bank SA Markiesstraat 1/2 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0456.038.471	Actions nominatives sans valeur nominale	450.000	50,00	0,00	31/12/2019	EUR	429.437.000	27.144.000
CERTIPOST SA Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0475.396.406	Actions nominatives sans valeur nominale	8.260	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	956.456	401.468
EURO-SPRINTERS SA Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0447.703.597	Actions nominatives sans valeur nominale	21.676	99,99	0,01	31/12/2019	EUR	5.525.487	673.299
SPEOS BELGIUM SA Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0427.627.864	Actions nominatives sans valeur nominale	77.413	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	11.449.198	3.923.089
ALTERIS SA Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0474.218.449	Actions nominatives sans valeur nominale	4.099.999	99,99	0,01	31/12/2019	EUR	117.171.207	15.883.471
LANDMARK GLOBAL (UK) LTD Unit A1, Parkway, Cranford Lane TW59QA Heston Royaume-Uni	Actions ordinaires	32.497.599	100,00	0,00	31/12/2019	GBP	329.290	240.995

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
LANDMARK GLOBAL INC. 212 Anacapa Street CA93101 Santa Barbara Etats-Unis d'Amérique	Actions ordinaires	45.071.273	100,00	0,00	31/12/2019	USD	46.744.665	11.272.846
LANDMARK TRADE SERVICES LTD 5130 Halford drive N9A6J3 Windsor Ontario Canada	Actions ordinaires	151	100,00	0,00	31/12/2019	CAD	3.771.127	298.443
BPOST US HOLDINGS INC. 2711 Centeville Road, Suite 400 19808 City of Wilmington, County of New Castle Etats-Unis d'Amérique	Actions ordinaires	500.000	100,00	0,00	31/12/2019	USD	33.934.860	962.555
CityDepot SA Scheepvaartkaai 5 B 3500 Hasselt Belgique 0627.630.877	Actions ordinaires	18.213.006	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	954.399	-1.904.144
Radial Poland Sp z.o.o. ul. Swierkowa 1A, Bronze 05-850 Ozarow Mazowiecki Pologne	Actions nominatives sans valeur nominale	1.000	100,00	0,00	31/12/2019	PLN	10.140.014	4.592.197
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT WAREHOUSING 7 Eucalyptus Place, Eastern Creek NSW 2766 - Sydney Australie	Actions ordinaires	2.226	100,00	0,00	31/12/2019	AUD	8.159.693	-1.842.749
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT SYSTEM 7 Eucalyptus Place, Eastern Creek NSW 2766 Australie	Actions nominatives sans valeur nominale				31/12/2019	AUD	4.731.551	1.023.915

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
APPLE EXPRESS COURIER LTD 5300 Satellite Drive Mississauga, Ontario - L4W 512 Canada	Actions nominatives sans valeur nominale	2.226	100,00	0,00	31/12/2019	CAD	26.536.948	1.168.150
AMP SA Route de Lennik 451 1070 Anderlecht Belgique 0403.482.188	Actions nominatives sans valeur nominale	100	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	17.110.706	2.113.634
UBIWAY SA Route de Lennik 451 1070 Anderlecht Belgique 0474.686.326	Actions nominatives sans valeur nominale	167.992	92,60	7,40	31/12/2019	EUR	-1.902.937	-2.637.464
DYNA GROUP BV Mercator 2 6135 RW SITTARD Pays-Bas	Actions nominatives sans valeur nominale	1.000	99,90	0,10	31/12/2019	EUR	20.953.467	-121.566
BPOST NORTH AMERICA HOLDING , INC. 935 1st Ave, King of Prussia Pennsylvania Etats-Unis d'Amérique	Actions nominatives sans valeur nominale	2.900	100,00	0,00	31/12/2019	USD	1.349.320.816	0
WELCOME MEDIA NV-SA Muntcentrum / Centre Monnaie 1000 Bruxelles-Ville Belgique 0680.928.617	Actions nominales sans valeur nominale	500.000	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	679.034	158.492

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Radial Luxembourg SARL rue de Merl 74 2146 Luxembourg Luxembourg	Actions nominatives sans valeur nominale	10.000	99,99	0,01	31/12/2019	EUR	94.592.659	-111.702
Leen Menken Foodservice Logistis BV Chroomstraat 155 2718 RJ Zoetermeer Pays-Bas	Actions ordinaires	125	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	1.314.659	-694.393
Anthill BV 1e Industrieweg 14 3411 Lopik Pays-Bas	Actions ordinaires	2.100	100,00	0,00	31/12/2019	EUR	4.619.250	-42.522
Radial Italy srl Via Leonardo Da Vinci 4-6-8 20090 Cusago (MI) Italie	Actions ordinaires	1.482	75,00	0,00	31/12/2019	EUR	851.960	-148.040
Jofico cv Grotesteenweg 214 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0737.436.758	Actions nominatives sans valeur nominale	1.000.000	100,00	0,00		EUR	0	0
Freight4U Logistics bv Vliegveld Building 744 1820 Steenokkerzeel Belgique 0568.772.663	Actions ordinaires	1	20,00	0,00	31/12/2019	EUR	36.665	-71.018
Active Ants International bv Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein Pays-Bas	Actions ordinaires	100	100,00	0,00		EUR	0	0

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Radial Commerce Ltd 26 Broadgate Chadderton Middleton Oldham OL9 9XA Royaume-Uni	Actions nominatives	0	75,00	25,00	31/12/2019	GBP	-5.876.778	-4.144.855
	Actions ordinaires	56.000.000	14,66	85,34				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	4.999.880,56	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	200.002.423,94	50.000.089,68
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	200.002.423,94	50.000.089,68
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
490 LOYERS PAYES			2.677.787,96
490 INTEREST RATE SWAP : partie effective			13.809.853,30
490 AUTRES			19.104.090,83
491 PRODUITS ACQUIS POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS, COMMISSIONS			8.671.168,32
491 PRODUITS FINANCIERS RECUS			17.619,71

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	363.980.448,31
(100)	363.980.448,31	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

S.F.P.I. + ETAT BELGE
 Actions publiques
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	185.766.825,60	102.075.649
	178.213.622,71	97.925.295
8702	XXXXXXXXXXXXXX	100.142.517
8703	XXXXXXXXXXXXXX	99.858.427

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
14.575.745,37
115.632.572,20
2.226.737,39
4.337.052,12

1636 PROV. POUR RISQ. PERTES & CHARGES LITIGES EN COURS

1637 PROV. POUR RISQ. & CHARGES DE PERSONNEL

1639 PROV. POUR RISQ.PERTES & CHARGES AUTRES OPERATIONS

1640 PROV. POUR LE FONDS D'ASSURANCE ET REFACTURATION

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	14.590.909,09
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	14.590.909,09
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	14.590.909,09

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	180.852.868,19
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	159.852.868,19
Autres emprunts	8852	21.000.000,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	12.000.000,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	192.852.868,19

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	645.909.703,60
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	645.909.703,60
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	645.909.703,60

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	18.181.818,19
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	18.181.818,19
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	18.181.818,19

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	10.557.915,29

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	374.869.090,45

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

4920 CHARGES A IMPUTER POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS

4929 AUTRES CHARGES A IMPUTER

4930 PRODUITS A REPORTER CONCERNANT LES RECETTES

4960 PROFIT DES DIFFERENCES DE CHANGE NON ENCORE REALISE

Exercice
89.359.537,00
11.766.268,49
71.766.027,21
662.694,60

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Courrier transactionnelle	724.724.488,17	747.919.250,92
Courrier publicitaires	182.618.258,53	235.604.117,48
Presse	271.490.413,88	278.378.063,57
Paquets + e-commerce	443.107.571,45	287.438.597,57
Services à valeur ajoutée	59.126.864,73	58.201.297,99
Courrier International	321.956.825,27	273.734.677,80
Distribution, commodité et autre	254.053.604,57	264.124.378,69
Autres	809,69	4.208,94

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	27.493	26.282
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	24.904,4	23.916,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	35.895.840	34.627.667

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	987.964.282,24	930.173.944,14
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	192.331.336,02	184.491.640,19
Primes patronales pour assurances extralégales	622	6.783.848,60	5.052.504,12
Autres frais de personnel	623	11.269.467,42	10.523.226,44
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-432.859,22	1.800.932,87
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		74.563,66
Reprises	9111		39.495,19
Sur créances commerciales			
Actées	9112	4.739.191,51	681.266,52
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	18.035.650,78	25.534.396,01
Utilisations et reprises	9116	21.850.656,00	22.969.367,09
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	3.651.550,58	5.745.114,76
Autres	641/8	3.091.614,48	6.257.865,96
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1.336,8	938,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	2.641.593	1.854.468
Frais pour la société	617	72.054.564,23	49.043.991,03

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Différence de change		3.019.477,41	2.178.500,21
Divers		63.038,53	4.562,14
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	408.370,26	437.211,55
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	27.962,59	41.231,23
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
654 Différences de change défavorables réalisées		200.656,26	4.580.653,26
655 Ecarts / Différences de caisse		914.456,63	482.611,90
658 Frais de transaction et de banque		437.983,77	1.237.119,16
659 Commissions sur mandats postaux		14.613,02	15.041,52

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	15.277.060,92	485.466,32
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.827.059,81	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	1.827.059,81	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	13.450.001,11	485.466,32
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	13.450.001,11	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		485.466,32
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	126.402.497,48	32.561.901,05
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	13.796.773,82	2.770.582,90
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	521.412,07	2.770.582,90
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
(+) / (-)			
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	13.275.361,75	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
(-)			
Charges financières non récurrentes	(66B)	112.605.723,66	29.791.318,15
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	112.598.860,76	29.791.318,15
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
(+) / (-)			
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	6.862,90	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
(-)			

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	51.656.341,69
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	65.001.977,23
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	13.345.635,54
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Codes	Exercice
9134	51.656.341,69
9135	65.001.977,23
9136	13.345.635,54
9137	
9138	
9139	
9140	
	26.904.486,01
	-36.277.721,81
	112.598.860,76
	2.845.798,64

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES

DIVERS REDUCTIONS D'IMPÔTS ET EXEMPTIONS

AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR SUR ACTION

RESERVES IMPOSABLES ET AUTRES DIFFERENCES PERMANENTES

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	51.956.947,17	35.212.652,96
9146	57.869.192,08	46.502.122,86
9147	140.109.095,33	137.627.609,95
9148		24.326.817,95

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	_____
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés 91612

Montant de l'inscription 91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat 91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement 91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat 91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés 91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie 91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause 91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie 91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu 92012

Le montant du prix non payé 92022

Codes	Boekjaar
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir) 9213

Marchandises vendues (à livrer) 9214

Devises achetées (à recevoir) 9215

Devises vendues (à livrer) 9216 13.072.403,00

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	13.072.403,00

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
DO MY MOVE - engagement pour services gratuits	1.147.412,91
Produits en consignation	3.375.897,24
Lignes de crédit	463.123.946,76
Garanties bancaires	20.291.334,54
Situation avec l'Etat	4.025.547,57
Contingent	33.352.922,17

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

En janvier 1995, la société bpost SA a instauré un plan de pension complémentaire (police d'assurance 01.1790) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H et du personnel contractuel non barémique.
 En janvier 2012, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8382) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 En janvier 2013, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8555) au profit du personnel contractuel non barémique. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan.
 Ces plans de pension sont des plans dit " contribution définie " et sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de officiel de la pension soit 65,66 ou 67 ans respectivement en fonction de l'année au cours de laquelle cet âge est atteint selon la législation en vigueur.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. La méthode utilisée par la compagnie d'assurance est la méthode de la valeur intrinsèque. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d'autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous financement individuel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Cfr. 6.20

Exercice
37.399.786,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.425.727.506,00	1.480.267.781,39
Participations	(280)	1.209.467.379,49	1.305.100.054,81
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	216.260.126,51	175.167.726,58
Créances	9291	52.997.825,05	62.475.323,63
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	52.997.825,05	62.475.323,63
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	40.300.014,11	18.079.643,31
A plus d'un an	9361	33.000.000,00	12.000.000,00
A un an au plus	9371	7.300.014,11	6.079.643,31
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	10.519.395,57	37.514.495,25
Produits des actifs circulants	9431	5.160.840,69	3.816.085,75
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		1.902.937,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	317.352,48
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	401.100,97
95061	44.474,74
95062	
95063	66.606,41
95081	
95082	
95083	21.500,00

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	603.923,49
95071	63.182,74
95072	
95073	82.106,41
9509	771.400,06
95091	
95092	
95093	31.500,00

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

bpost SA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

établies conformément aux dispositions
de l'arrêté royal du
29 avril 2019 - Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et des associations

COORDINATION

établie
le 30 novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre Ier : ACTIF

Frais d'établissement
Immobilisations incorporelles - Logiciels d'application
Terrains et constructions
Installations, machines et outillages
Mobilier et matériel roulant
Immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
Immobilisations financières
Matières premières, fournitures et petit outillage
En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits)
Marchandises
Actifs destinés à la vente
Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus
Placements de trésorerie
Valeurs disponibles¹

RÈGLES D'ÉVALUATION

Chapitre II : PASSIF

Capital souscrit
Plus-values de réévaluation
Réserve légale
Autres réserves indisponibles
Subsides en capital
Provisions pour pensions et obligations similaires
Provisions pour autres risques et charges :
 Provision pour grosses réparations et gros entretiens
Litiges en cours
Fonds d'assurance
Accidents du travail et maladies professionnelles
Provisions pour l'assainissement du sol
Provisions pour autres obligations
Dettes à un an au plus
Comptes de régularisation

REMARQUE GÉNÉRALE

Tous les investissements sont amortis d'une manière linéaire et prorata temporis à partir de la date de mise en service. Les charges accessoires, comme les frais d'installation, les frais de transport, les taxes à l'entrée et les autres taxes non déductibles, les honoraires des notaires et des architectes seront amorties de la même manière que le montant principal de l'investissement. Les frais et les investissements, effectués par bpost SA et faisant partie de l'obligation d'investir dans l'informatisation et la modernisation des bureaux de poste dans le cadre du contrat avec La Banque de La Poste, sont portés à l'actif et amortis selon les règles d'évaluation en vigueur. Les actifs et les passifs courants reprennent les comptes dont le contenu porte sur la période de 12 mois à partir de la date bilantaire. Ces règles d'évaluation sont d'application depuis le 1er janvier 2006.

Chapitre Ier

ACTIF

Art. 1er

I. Frais d'établissement (20).

Les frais d'établissement sont pris en charge durant la période de comptabilisation au cours de laquelle ils sont exposés.

Les frais de restructuration ont une durée de vie économique de 5 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 1bis

II. Immobilisations incorporelles (21).

Les immobilisations incorporelles, acquises de tiers ou par apport, sont comptabilisées à l'actif à la valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

Les écarts de consolidation sont considérés comme immobilisations incorporelles.

Les investissements en recherche et développement de Poststation sont portés à l'actif.

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique entre 3 et 5 ans et sont amortis suivant leur durée de vie économique selon la méthode linéaire.

Logiciels d'application

Les logiciels d'application sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles aux conditions suivantes :

Soit s'ils sont acquis auprès de tiers ou obtenus en vertu d'un droit d'usage (contre rémunération unique), et utilisés dans l'entreprise pendant plusieurs exercices, qu'ils contribuent à la réalisation de l'objet social de l'entreprise et qu'ils sont destinés à un usage interne, les logiciels sont évalués au prix d'acquisition ou au montant de la rémunération unique.

Soit s'ils sont développés par bpost SA elle-même, les frais de coding, testing et maintenance, qui font partie d'un projet bien établi et circonscrit dans bpost SA, sont portés à l'actif. Ces frais sont portés à l'actif à condition qu'ils puissent être commercialisés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les logiciels d'application ont une durée de vie économique de 5 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 2

III.A. Terrains et constructions (22).

§ 1. Les terrains sont évalués à la valeur d'acquisition. Ils ont une durée de vie économique de 10 à 30 ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Les frais d'assainissement sont pris en charge immédiatement.

§ 2. Les constructions sont évaluées à la valeur d'acquisition.

§ 3. Les terrains et les constructions, acquis gratuitement lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 portant approbation du premier Contrat de gestion de la Régie des postes et fixant des mesures relatives à cette Régie, sont évalués à la valeur d'apport.

§ 4. Les terrains et les constructions existants au 30 septembre 1992, date de la clôture des comptes de la Régie des postes, sont évalués à la valeur reprise dans lesdits comptes.

§ 5. Les constructions administratives et le réseau des bureaux de vente, ainsi que les installations fixes et utilitaires y attachées, sont évalués au prix d'acquisition et amortis en 30 ans. Les constructions acquises de l'État lors de la création de la Régie des postes ainsi que les travaux d'aménagement sont amortis en 30 ans à partir de l'exercice 1971.

§ 6. Les bâtiments industriels, achetés ou acquis, sont amortis en 25 ans.

§ 7. Lors de l'acquisition d'un terrain bâti, la valeur du terrain d'une part, et la valeur de la construction d'autre part, sont déterminées par un expert externe.

§ 8. Les coûts des expertises techniques, effectuées pour l'achat ou l'acquisition d'actifs immobilisés, sont compris dans leur valeur d'acquisition. Les amortissements suivent le même rythme que ces actifs.

§ 9. Les nouveaux travaux d'aménagement des immeubles sont comptabilisés sur un compte spécifique du grand livre et amortis en 10 ans ou sur la période d'amortissement restant si cette période est supérieure à 10 ans.

Art. 3

III.B. Installations, machines et outillages (23).

§ 1. Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Ces actifs ont une durée de vie économique de dix ans et sont amortis selon la méthode linéaire.

Art. 4

III.C. Mobilier et matériel roulant (24).

§ 1. Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Les éléments de l'actif qui sont fabriqués par bpost SA elle-même, sont évalués à leur valeur marchande.

§ 4. Pour les améliorations et travaux au matériel roulant, réalisés par bpost SA même, les dépenses sont évaluées à leur valeur marchande.

§ 5. Le mobilier a une durée de vie économique de 10 ans et est amorti selon la méthode linéaire.

§ 6. Le matériel roulant a une durée de vie économique entre 4 et 10 ans et est amorti suivant leur durée de vie économique selon la méthode linéaire, en général en 5 ans.

Toutefois, les exceptions suivantes sont d'application :

- Les tracteurs et les chariots élévateurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 10 ans.
- Les bicyclettes et cyclomoteurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 4 ans.

RÈGLES D'ÉVALUATION

§ 7. Les actifs suivants sont amortis en 5 ans :

l'équipement accessoire du matériel roulant ;

les éléments de l'actif dont la durée d'utilité ou d'utilisation est minime.

§ 8. Les équipements pour le traitement de l'information sont amortis en 4 ou 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

Art. 4bis

III.D. Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement (25).

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement sont évaluées à concurrence de la partie des versements échelonnés représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Les amortissements sont basés sur la durée économique probable du bien, comme prévu dans le contrat de location-financement.

Art. 5

III.E. Autres immobilisations corporelles (26).

§ 1. Principe

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. Collections

Une collection de timbres est reprise à la valeur marchande sous déduction d'un coefficient de liquidité.

Les articles philatéliques et les attributs postaux sont valorisés à la valeur d'apport.

§ 3. Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des bâtiments loués et des bâtiments propriété de l'État sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les amortissements tiennent compte de la durée du bail restant à courir au moment des travaux. Le délai normal d'amortissement est 10 ans.

§ 4. Biens immobiliers désaffectés

Lorsqu'il est décidé qu'un certain bien immobilier ne convient plus à l'exploitation, il est transféré, avec ses amortissements, vers la rubrique III.E. de l'actif du bilan.

Les amortissements continuent jusqu'au moment où la valeur de réalisation probable du bien est atteinte.

§ 5. Biens mobiliers qui ne conviennent plus à l'exploitation

Lorsqu'il est décidé qu'un bien mobilier ne convient plus à l'exploitation, il est maintenu dans les divers comptes.

Art. 6

III.F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés (27).

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

Art. 7

IV. Immobilisations financières (28).

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances et les cautionnements sont évalués à la valeur nominale.

Réductions de valeur :

Des réductions de valeur sont actées sur les participations et actions en cas de moins-values durables ou de dévalorisation justifiée par la

RÈGLES D'ÉVALUATION

situation, la rentabilité ou les perspectives des sociétés dans lesquelles on détient les participations ou les actions.

S'il ne peut être démontré, par la voie de budgets, projets d'entreprise, évaluations de tiers, contrats, promesses,...., que l'entreprise a des perspectives bénéficiaires suffisantes, une réduction de valeur sera actée.

Art. 8

A) VI.A.1. Matières premières, fournitures et petit outillage (30/31).

Les matières premières sont évaluées à la valeur d'acquisition.

Les achats de fournitures sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception du petit outillage et les uniformes qui sont évalués à la valeur d'acquisition.

B) VI.A.2/A.3/A.5. En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits) (32/33/35).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice.

Sous cette rubrique, les timbres-poste sont évalués au prix de revient de l'impression. Le prix de revient comprend les coûts directs et les coûts indirects de la production.

C) VI.A.4. Marchandises (34).

Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice. La valeur est calculée suivant la méthode FIFO (first in, first out).

D) Actifs destinés à la vente (35).

Les actifs destinés à la vente, pour lesquels un compromis de vente a été signé, sont repris dans cette rubrique jusqu'au moment de la signature de l'acte notarié.

Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition diminué des amortissements cumulés ou à leur valeur de vente si cette dernière est inférieure.

E) VI.B. Commandes en cours d'exécution (37).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient. Celui-ci est majoré des bénéfices imputables, à condition qu'ils puissent être considérés avec certitude comme acquis, et en tenant compte du degré d'avancement des travaux.

Art. 9

VII. Créances à un an au plus (40/41).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

§ 1. Les créances, dont les recouvrements sont douteux, sont comptabilisées comme des créances douteuses.

§ 2. Les créances comptabilisées comme créances douteuses font annuellement l'objet d'une réduction de valeur. La réduction de valeur estimée est comptabilisée dans le compte de résultats.

§ 3. Les créances, définitivement irrécouvrables et pour lesquelles on n'a pas appliqué des réductions de valeur, sont prises en charge dans le compte de résultats.

Art. 10

VIII. Placements de trésorerie (50/53).

Les titres sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les créances sur comptes à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Art. 11

RÈGLES D'ÉVALUATION

IX. Valeurs disponibles (54/58).

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

§1. Lorsqu'elles sont exprimées en devises étrangères, la conversion en euros s'effectue au taux de change en cours à la date de clôture.

Les différences de calcul négatives ou positives sont comptabilisées aux comptes de régularisation, code 490/1 et code 492/3 comme perte ou bénéfice.

À la fin de l'exercice, les deux comptes sont soldés par le compte de résultats.

Chapitre II

PASSIF

Art. 12

I.A. Capital souscrit (100).

Les apports en numéraire sont évalués à leur valeur nominale. Les apports en nature sont repris à une valeur conventionnelle. Cette valeur ne peut pas excéder la valeur de marché à l'achat des biens en cause, au moment où l'apport ou l'affectation a eu lieu.

Art. 13

III. Plus-values de réévaluation (12).

Les plus-values de réévaluation représentent :

a) la plus-value non réalisée des constructions ;

b) la valeur du Patrimoine des timbres de Malines.

Art. 14

IV. Réserves (13).

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

A) IV.A. Réserve légale.

La réserve légale est alimentée annuellement par un montant minimal de 5 % des bénéfices nets, jusqu'à ce que le montant total atteigne un dixième du capital social.

B) IV.B.2. Autres réserves indisponibles.

À partir de l'exercice 1993, une partie du bénéfice annuel peut être affectée, sur décision du Conseil d'administration, à la constitution d'une réserve spéciale dont le Conseil d'administration définit la destination au moment de l'établissement des comptes annuels et de l'affectation des bénéfices.

Conformément à l'article 10, § 4, de la loi du 6 juillet 1971 portant création de bpost SA, les bénéfices annuels à affecter sont diminués d'un montant de 5 %, qui est accordé à la direction et aux membres du personnel de bpost SA à titre de participation aux bénéfices, sans préjudice des dispositions de l'article 617 du code des Sociétés.

Art. 14bis

VI. Subsidés en capital (15).

Les subsidés reçus en capital sont valorisés à leur valeur nominale, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Art. 15

VII.A.1. Provisions pour pensions et obligations similaires

Lors de la conclusion des accords-cadres, des provisions sont constituées pour couvrir les coûts de ces engagements. Les provisions sont revues chaque année.

Art. 16

VII.A.3. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens (16).

Si nécessaire, afin de maintenir les actifs, une provision est constituée pour les coûts de grosses réparations et gros entretiens périodiques. Les coûts sont estimés sur base d'évaluations techniques.

Art. 17

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Litiges en cours (16).

Une provision est constituée pour les litiges en cours.

Cette provision est constituée sur base d'un inventaire des litiges en cours connus à la date de clôture. Elle doit reprendre toutes les charges et profits inhérents au litige en cours.

Art. 18.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Fonds d'assurance (16).

Les principes légaux du Fond d'assurance sont formulés dans l'article 10, § 3, de la loi du 6 juillet 1971, modifié par l'article 15, 1°, de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 et par la loi du 1er avril 2007, MB 14 mai 2007. Suivant l'article 5 de cette loi, "La Poste ouvre dans sa comptabilité un compte afférant à un fonds d'assurance".

Le Fond d'assurance a pour objet de couvrir les pertes et dépenses résultant d'incendies, de vols, de pertes ou d'avaries ainsi que les indemnités en cas d'accident ou de dommage généralement quelconque causés aux tiers. Les risques concernés sont, soit non assurés, soit en dessous la franchise d'intervention d'une assurance existante.

Les dotations du fonds d'assurance seront calculées sur base d'informations statistiques fiables. Chaque année, le calcul sera soumis au Comité d'Audit pour approbation.

Art. 19.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Accidents du travail et maladies professionnelles (16).

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, une provision est constituée.

Cette provision couvre l'octroi de rentes et/ou de capitaux aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et à leurs ayants droit.

La provision est calculée annuellement sur la base des dossiers en cours et selon les critères appliqués par les assureurs "Accidents du travail".

Art. 20.

Provision pour l'assainissement du sol

RÈGLES D'ÉVALUATION

Une provision est constituée pour couvrir les charges qui pourraient éventuellement résulter des lois et décrets concernant l'obligation d'assainissement du sol.

La provision est constituée sur la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe.

Art. 21.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Provisions pour des obligations actuelles

Une provision peut être constituée pour les obligations résultant des événements pour lesquels des besoins de cash-flow seront probablement nécessaires pour le déroulement de ces événements. Le besoin de trésorerie doit être estimé d'une manière fiable.

Art. 22

IX. Dettes à un an au plus (42/43/44/45/46/47/48).

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le solde des congés et repos restant à accorder au personnel postal est comptabilisé comme une dette.

Cette dette est valorisée individuellement sur base de la rémunération individuelle valable en fin d'année, majorée de la partie due à la Sécurité sociale.

Art. 23.

Comptes de régularisation

Sont comptabilisées dans les comptes de régularisation toutes les recettes réalisées et dépenses effectuées qui se rapportent soit à des prestations, soit à des services, qui ne sont pas prestés dans la période clôturée.

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

COMPLEMENT AUX REGLES D'EVALUATION, A INTEGRER DANS LES PROCEDURES DE TRAVAIL

Art 1bis

Logiciels

La valeur minimale doit être de 1.000 EUR par logiciel

Art 2

Terrains et constructions

Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles sont considérés comme investissements, est fixé à 3.800 EUR.

Les coûts du renouvellement ou de l'installation du câblage sont immédiatement comptabilisés comme "charges" dans le compte de résultants, s'ils n'apportent pas une plus-value substantielle.

Art 3 et Art 4

Installations, machines et outillages, mobilier et matériel roulant

Ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles si le prix d'acquisition ou le prix de fabrication a une valeur minimale de 250 EUR (hors TVA)

Art 5

Les collections sont l'objet d'une valorisation quinquennale.

L'inventaire des collections est séparé de celui relatif à l'équipement infrastructurel de la division "Philatélie"

Aménagements : Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles loués et des bâtiments acquis de l'Etat sont considérés comme investissements, est 3.800 euro.

Art 8b)

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les coûts indirects ne comprennent pas les "business sustaining non-production overheads"

Art 9

Les créances sont considérées comme douteuses :

1) lorsque n'étant pas parvenue à contraindre par ses propres moyens le débiteur au paiement de sa dette, bpost doit avoir recours à d'autres instances pour en obtenir le recouvrement ;

2) lorsque la créance est échue depuis plus de 120 jours, à l'exclusion :

- des créances sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles bpost a un lien de participation.
- des 15 clients les plus importants de bpost à condition :

- qu'il s'agisse de factures incontestées.
- que le client en question ne présente pas de risque financier d'insolvabilité
- que le client fasse partie d'une des catégories suivantes :
 - opérateur télécom
 - organisme public
 - organisme financier ou compagnie d'assurance
 - organisme intercommunal

3. des créances provenant de la vente des bâtiments

3) lorsqu'un autre motif permet de conclure que la créance est douteuse.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque, soit :

1. bpost renonce à la créance parce que la procédure de recouvrement est estimée trop aléatoire ou génératrice de frais trop importants par rapport à la créance (article 17bis de la loi du 6 juillet 1971) ;

2. le débiteur a été déclaré en faillite et que la faillite est définitive ;

3. le débiteur est décédé et les héritiers renoncent à la succession ;

4. un autre motif permet de conclure à l'irrécouvrabilité de la créance.

Art 17

Pour la fixation du montant de la provision par litige, les règles suivantes sont utilisées :

- Principe général : la provision est égale au montant réclamé par la partie adverse, augmenté

- des intérêts légaux, judiciaires, moratoires et/ou conventionnels
- des frais (frais du rapport d'expert, frais de huissiers, des

honoraires des avocats et autres frais de dossiers)

- A l'inverse du principe général : la provision peut être inférieure au montant réclamé dans les cas suivants :

- la créance est assurée : dans ce cas la provision est égale à la dispense prévue dans la police d'assurance
- il y a des éléments dans le dossier qui peuvent justifier un montant plus bas (par.ex. : un rapport d'expert, un jugement favorable en première instance, un autre arrêt, une clause dans le contrat, etc...)

- Si on juge, sur base des arguments précités, que le risque d'un arrêt/verdict favorable pour bpost est inférieur à 50%, le principe général sera appliqué et le montant de la provision sera égal à 100%

du montant réclamé

Art 20

RÈGLES D'ÉVALUATION

Provision pour l'assainissement du sol

Un rapport d'expert indépendant doit être la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Cfr 6.14: AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost pour la période janvier 2010 - juillet 2011 enfreignaient les règles de concurrence belge et européenne et a imposé une amende d'approximativement 37,4 millions EUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (" CJUE "). Une décision de la Cour de justice de l'Union Européenne n'est pas attendue avant le deuxième trimestre 2021.

Cfr.10 Rapport de Gestion : Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 14 mars 2021, Conseil d'Administration de bpost SA/NV a décidé de mettre un terme, avec effet immédiat, à la collaboration avec Monsieur Jean-Paul Van Avermaet en tant que CEO et a décidé de suspendre, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021, Monsieur Van Avermaet en tant qu'administrateur de bpost SA dans l'intérêt de la société. Le 16 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Mr. Dirk Tirez comme CEO ad intérim.



bpost SA

Rapport de Gestion 2020

Le rapport de gestion est conforme à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et associations.

Table des matières

1.	<i>Impact de la COVID-19</i>	3
2.	<i>Événements marquants de l'année</i>	4
3.	<i>Etats Financiers</i>	5
3.1.	Compte de résultats	5
3.2.	Bilan	6
3.3.	Mouvements des capitaux propres	7
4.	<i>Commentaires sur les chiffres</i>	8
4.1.	Compte de résultats	8
4.2.	Bilan	12
5.	<i>Risques et incertitudes</i>	14
6.	<i>Recherche et développement</i>	15
7.	<i>Affectation du résultat</i>	15
8.	<i>Succursales</i>	15
9.	<i>Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision</i>	15
10.	<i>Événements importants survenus après la clôture de l'exercice</i>	15
11.	<i>Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</i>	16
12.	<i>Informations requises par l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations</i>	54
13.	<i>Informations requises par l'article 7:97 du Code belge des sociétés et associations</i>	54

1. Impact de la COVID-19

La propagation du virus Covid-19 exerce sur l'activité économique et sur la société dans son ensemble un impact sans précédent. Dans pareille crise, la présence quotidienne de bpost aux côtés des citoyens et de ses clients revêt une importance vitale. C'est pourquoi bpost s'est concentrée sur la continuité de ses missions de service postal universel et ses autres services nationaux et internationaux de traitement du courrier et des colis, tout en veillant au maximum à la santé et à la sécurité de son personnel et de ses clients.

À ce jour, les implications sur le plan opérationnel pour bpost ont été les suivantes :

- La fermeture des commerces de détail non essentiels du 13 mars au 10 mai et pendant le mois de novembre 2020 en Belgique a eu un impact négatif sur les volumes de courrier, en particulier publicitaire (Advertising mail). Le courrier transactionnel a été affecté dans une moindre mesure par le climat économique général perturbé. Cet impact est principalement lié à des volumes de courrier administratif moindres en provenance des gros expéditeurs et des petites et moyennes entreprises (PME) et à une diminution du nombre d'envois enregistrés. L'hésitation à faire de la publicité dans le contexte incertain de la COVID-19 continue d'avoir un impact négatif sur l'Advertising mail.
- Les circonstances exceptionnelles du confinement ont également eu de façon temporaire un impact négatif important sur l'offre de services internationaux de bpost liés à l'envoi de lettres et de colis (principalement pour les destinations hors Europe).
- Par ailleurs, la crise mondiale de la COVID-19 a entraîné un glissement vers les achats en ligne. Cela a eu un effet positif sur la plupart des activités liées aux colis et à l'e-commerce.

Pour limiter l'impact négatif de la COVID-19 sur ses résultats, bpost a mis en place des actions ciblées de maîtrise des coûts, notamment en ce qui concerne les dépenses discrétionnaires. bpost suit l'évolution de la COVID-19 et continuera d'en évaluer les autres impacts à l'avenir. De plus, l'Assemblée générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 a décidé de distribuer un dividende brut de 0,62 EUR par action sur les résultats de l'année complète 2019. Sachant qu'un acompte sur dividende de 0,62 EUR brut par action avait déjà été distribué le 9 décembre 2019, aucun autre dividende n'a été versé par rapport aux résultats de l'exercice complet 2019. En outre, le Conseil d'administration recommandera à l'Assemblée générale des Actionnaires de ne pas distribuer de dividende sur les résultats de l'exercice complet 2020 aux actionnaires. Compte tenu des circonstances exceptionnelles induites par la COVID-19 et de son impact incertain sur la macroéconomie à l'avenir, le Conseil d'administration veut donner la priorité à la solidité du bilan de bpost, à ses réserves de trésorerie et à sa capacité à investir à long terme.

2. Evénements marquants de l'année

Le 19 mars, bpost a lancé une campagne destinée à rapprocher les citoyens durant le confinement

bpost a offert à tous les citoyens de Belgique 10 cartes postales gratuites via l'application Mobile Postcard, en vue de les aider à rester en contact avec leurs proches pendant la période éprouvante de confinement due à la COVID-19. bpost group a également souligné son engagement à connecter les gens entre eux en continuant à distribuer lettres et colis, à fournir des services logistiques d'e-commerce et à maintenir les bureaux de poste ouverts, tout en accordant la priorité à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients.

Le 15 juin, bpost a lancé « touslesmagasinsenligne.be », une plateforme visant à aider les PME à créer leur boutique en ligne en quelques clics

Les PME peuvent désormais souscrire à une nouvelle solution tout-en-un qui capitalise sur l'expertise de bpost dans la logistique d'e-commerce, en leur permettant de créer une boutique en ligne pleinement opérationnelle en partant de rien et de réussir ainsi leur entrée dans le commerce de détail en ligne.

Le 22 septembre, bpost a introduit dans sa flotte des remorques à double étage, ce qui lui a permis de réduire de 30 % les trajets effectués par camion

Ces remorques à double étage sont un des éléments de la stratégie de bpost group visant à gérer de façon durable la croissance constante de ses activités. Elles peuvent transporter 60 % de colis et lettres en plus par trajet que les grandes remorques actuellement en circulation, ce qui permettra de réduire de 30 % le nombre de courses et de kilomètres parcourus d'ici 2030.

Le 8 décembre, bpost group a présenté CONNECT 2026

Dans le cadre de son objectif qui doit en faire un « guide de confiance pour connecter à un monde qui change », bpost group a lancé CONNECT 2026, une vision stratégique actualisée visant à accélérer la transformation du groupe en un groupe d'omnicommerce durable, orienté client et proche de la société, tout en continuant à être un fournisseur de courrier efficace en Belgique. Le plan repose sur 7 ambitions.

Cette vision stratégique actualisée s'accompagne d'une révision du mode d'allocation du capital et de la politique en matière de dividendes.

Le 23 décembre, bpost et BNP Paribas Fortis ont annoncé un nouveau modèle de partenariat pour bpost banque

bpost et BNP Paribas Fortis ont signé une lettre d'intention non contraignante, exprimant l'intention de BNP Paribas Fortis d'acquérir la participation de 50 % de bpost dans bpost banque et de devenir son unique actionnaire. Les deux parties souhaitent développer un partenariat commercial, en vertu duquel bpost continuera à fournir la gamme de services financiers à travers son réseau de bureaux de poste.

Le contexte actuel, caractérisé par des marges et taux d'intérêt faibles et par une exigence stricte en matière de capital afin de maintenir en activité une petite banque indépendante, est à la base de l'accord envisagé. Avec ce partenariat de longue durée, bpost et BNP Paribas Fortis renforcent leur relation commerciale durable, fondée sur une stratégie commune de proximité qui les verront proposer des services financiers via un réseau d'agences proches du citoyen. Cela confirme la pérennité de la valeur ajoutée du réseau de bpost pour l'avenir, et permettra en outre aux clients de bpost banque de continuer à bénéficier d'un excellent service au sein de leur environnement familial.

3. Etats Financiers

3.1. Compte de résultats

En millions EUR	2020	2019	Evol. %
Chiffre d'affaires	2.257,1	2.145,4	5,2%
Autres produits d'exploitation	40,8	72,4	-43,6%
Produits d'exploitation non récurrents	1,8	0,0	100,0%
Total des produits d'exploitation	2.299,7	2.217,8	3,7%
Approvisionnement et marchandises	6,6	5,9	12,4%
Charges de personnel	1.198,3	1.130,2	6,0%
Services et biens divers	825,1	717,1	15,1%
Autres charges d'exploitation	11,5	12,7	-9,4%
Provisions	-3,8	2,6	-246,2%
Amortissements et réductions de valeur	62,5	53,7	16,3%
Charges d'exploitation non récurrentes	13,8	2,8	392,9%
Total des charges d'exploitation	2.114,0	1.925,0	9,8%
Bénéfice d'exploitation	185,7	292,8	-36,6%
Bénéfice d'exploitation avant réductions de valeur et amortissements	248,2	346,5	-28,4%
Revenus financiers récurrents	20,2	44,7	-54,8%
Revenus financiers non récurrents	13,4	0,5	-
Charges financières récurrentes	16,6	23,6	-29,6%
Charges financières non récurrentes	112,6	29,8	277,9%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	90,2	284,6	-68,3%
Prélèvement sur impôts différés	-0,3	0	100,0%
Transfert aux impôts différés	0,0	9,7	-100,0%
Charges d'impôts	49,8	73,2	-32,0%
Prélèvements sur les réserves immunisées	-1,0	0	100,0%
Transfert aux réserves immunisées	0,0	29,1	-100,0%
Bénéfice de l'exercice à affecter	41,7	172,6	-75,8%

3.2. Bilan

En millions EUR	2020	2019
Actif		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (frais d'établissement inclus)	49,1	43,5
Immobilisations corporelles	283,9	291,0
Immobilisations financières	1.425,9	1.480,4
	1.758,9	1.815,0
Actifs courants		
Stocks et en-cours	9,3	8,8
Créances commerciales et autres	537,4	481,7
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	710,0	509,7
Comptes de régularisation	44,3	44,9
	1.301,0	1.045,1
Total de l'Actif	3.059,9	2.860,1
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	364,0	364,0
Plus-values de réévaluation	0,1	0,1
Réserves	79,0	79,9
Bénéfices reportés	263,0	221,4
	706,1	665,4
Provisions		
Provisions liées aux congés précédents la retraite	31,0	31,4
Provisions pour risques et charges	0,1	1,0
Autres provisions	136,8	139,3
Impôts différés	9,4	9,7
	177,3	181,4
Passifs non courants		
Dettes à long terme	838,8	861,0
	838,8	861,0
Passifs courants		
Dettes commerciales et autres	344,3	275,3
Dettes court terme	179,6	178,9
Charges sociales	374,9	359,9
Impôts	10,6	11,3
Autres dettes	254,9	193,5
Compte de régularisation	173,6	133,4
	1.337,7	1.152,3
Total du Passif	3.059,9	2.860,1

3.3. Mouvements des capitaux propres

En millions EUR						
Sélection de chiffres financiers	Capital souscrit	Réserves immunisées	Bénéfices reportés	Autres réserves	Plus-values de réévaluation	Total
Au 1er janvier 2020	364,0	0,0	221,4	79,9	0,1	665,4
Résultat de l'année	-	-	41,7	-	-	41,7
Dividendes	-	-	-	-	-	0,0
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-	-	-1,0	-	-1,0
Au 31 décembre 2020	364,0	0,0	263,0	79,0	0,1	706,1

4. Commentaires sur les chiffres

4.1. Compte de résultats

Au cours de l'exercice financier 2020, bpost SA a réalisé un bénéfice après impôt de 41,7 millions EUR selon les normes BGAAP (2019 : 172,6 millions EUR).

bpost a obtenu un résultat d'exploitation de 185,7 millions EUR (2019 : 292,8 millions EUR), soit une diminution de -107,1 millions EUR ou -36,6% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du résultat d'exploitation total, de +81,9 millions EUR ou 3,7%, principalement due à l'excellente croissance des colis et partiellement neutralisée par la baisse de volume du Domestic Mail et par des ventes immobilières moindres, a été dépassée par la hausse des charges d'exploitation. Le total des charges d'exploitation opérationnelles a augmenté de -189,0 millions EUR, soit -9,8%, dont -178,0 millions EUR hors charges d'exploitation non récurrentes (principalement en raison de moins-values sur la cession de participations). Cette hausse a résulté principalement de l'augmentation des charges de personnel, des coûts de l'intérim, de loyers et charges locatives et des frais de transport, en raison de la croissance des volumes de colis et de coûts supplémentaires dus à la COVID-19.

Produits d'exploitation (revenus)

Les produits d'exploitation de bpost SA ont augmenté de 3,7%, pour atteindre 2.299,7 millions EUR (2019 : 2.217,8 millions EUR).

En millions EUR	2020	2019	Evol. €	Evol. %
Ventes	2.257,1	2.145,4	111,7	5,2%
Autres produits d'exploitation	40,8	72,4	-31,6	-43,6%
Produits d'exploitation non récurrents	1,8	0,0	1,8	100,0%
Produits d'exploitation	2.299,7	2.217,8	81,9	3,7%

Evolution des produits d'exploitation 2020-2019

L'évolution par portefeuille de produits se décrit comme suit :

En millions EUR	2020	2019	Evol. €	Evol. %
Domestic Mail	1.182,8	1.264,3	-81,5	-6,4%
<i>Transactional Mail</i>	728,6	750,3	-21,7	-2,9%
<i>Advertising Mail</i>	182,7	235,7	-53,0	-22,5%
<i>Press</i>	271,5	278,4	-6,9	-2,5%
Proximity and convenience retail network	255,7	265,9	-10,2	-3,8%
Value added services	59,2	58,4	0,8	1,3%
Parcels BeNe and E-commerce logistics	443,1	287,4	155,7	54,2%
Cross border	325,3	276,1	49,2	17,8%
Autres	31,8	65,7	-33,9	-51,6%
Produits d'exploitation non récurrents	1,8	0,0	1,8	-
Produits d'exploitation	2.299,7	2.217,8	81,9	3,7%

Evolution des produits d'exploitation 2020-2019

Les recettes du **Domestic Mail** (c.-à-d. Transactional, Advertising et Press combinés) ont diminué de -81,5 millions EUR pour s'établir à 1.182,8 millions EUR. Cette baisse est due à une diminution sous-jacente du volume, partiellement compensée par l'amélioration nette des prix et du mix et par l'impact des jours ouvrables.

Le Transactional mail a enregistré une baisse sous-jacente du volume de -11,3% pour l'année, dont -16,7% de mars à mai 2020. Au cours de cette période, le confinement dû à la COVID-19 a eu un impact négatif sur toutes les catégories de courrier, en particulier sur les volumes de petit courrier administratif et les lettres recommandées. Si l'on ne tient pas compte de la COVID-19, les volumes sous-jacents de courrier ont subi les effets des tendances connues au niveau de la progression de la substitution électronique et de la numérisation. L'Advertising mail a connu une baisse de volume sous-jacente de -18,8% pour l'année, dont -36,2% de mars à mai 2020, principalement en raison de l'annulation de campagnes suite à la première fermeture imposée pour cause de COVID-19 à tous les commerces de détail non essentiels (du 18 mars 2020 au 10 mai 2020) et à l'interdiction des promotions jusqu'au 3 avril 2020. La fermeture complète des commerces de détail non essentiels en novembre 2020, impactant les volumes de -24,3% pendant ce mois, et l'hésitation constante à faire de la publicité dans le contexte incertain de la COVID-19 ont aussi eu un impact négatif sur la baisse sous-jacente du volume. Le volume Press a diminué sur une base sous-jacente, sous l'impact de la substitution électronique et d'une rationalisation.

Le **réseau Retail Proximity and convenience** a régressé de -10,2 millions EUR pour atteindre 255,7 millions EUR, en raison de revenus moindres issus des activités bancaires et financières. Cette diminution est due à des baisses respectives de -3,7 millions EUR pour les produits de bpost banque, de -4,0 millions EUR pour les produits financiers et de -2,5 millions EUR pour les solutions financières publiques.

Les revenus des **Value added services** ont légèrement augmenté de +0,8 million EUR, pour s'établir à 59,2 millions EUR en 2020, en raison d'une hausse des recettes provenant de la gestion des amendes, en partie compensée par la baisse des revenus générés entre autres par les plaques d'immatriculation européennes, les services à valeur ajoutée de traitement des données et du courrier.

Les Parcels BeNe et **E-commerce logistics** ont affiché une augmentation de +155,7 millions EUR pour atteindre 443,1 millions EUR, boostés par la croissance organique constante du volume de colis et par l'e-commerce. Les volumes ont été alimentés par l'augmentation des ventes en ligne due à la COVID-19 et aux deux fermetures imposées des commerces de détail non essentiels en Belgique au printemps et en novembre 2020.

Le **Cross-border** a augmenté de +49,2 millions EUR pour s'élever à 325,3 millions EUR, à la suite de la croissance exponentielle des volumes de colis asiatiques expédiés par train depuis juin 2020, en guise d'alternative au fret aérien affecté par la COVID-19, le rythme de croissance ralentissant d'un trimestre à l'autre entre le deuxième et le quatrième trimestres de 2020. Cette hausse a partiellement été neutralisée par des activités postales transfrontalières en recul, la croissance au niveau des colis entrants n'ayant pas pu compenser totalement la baisse à la fois des volumes de courrier entrant et sortant.

Les revenus comptabilisés sous la catégorie **Autres** ont diminué de -33,9 millions EUR pour atteindre 31,8 millions EUR, en raison de ventes d'immeubles moindres, dues à la vente lors du deuxième trimestre de 2019 du bâtiment du siège central au Centre Monnaie. La plus-value réalisée sur la vente du bâtiment du Centre Monnaie en 2019 a été reportée en appliquant la taxation étalée.

Charges d'exploitation

Pour l'année 2020, les charges d'exploitation de bpost SA ont augmenté de -9,8% par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 2.114,0 millions EUR (2019 : 1.925,0 millions EUR).

Les **Coûts des approvisionnements et marchandises**, qui comprennent le coût des matières premières, des consommables et des biens destinés à la revente, ont légèrement augmenté de -0,7 million EUR pour s'établir à 6,6 millions EUR.

Les frais liés aux **biens et services** ont connu une augmentation de -15,1%, qui peut être ventilée comme suit :

En millions EUR	2020	2019	Delta
Loyers et charges locatives	157,7	135,4	22,3
Entretiens et réparations	78,7	83,7	-5,0
Autres biens	22,8	17,2	5,6
Fourniture d'énergie	38,4	41,6	-3,2
Frais postaux et de télécommunication	4,6	5,0	-0,4
Frais d'assurances	25,9	24,2	1,7
Frais de transport	227,7	167,7	60,0
Publicité et annonces	10,0	15,1	-5,1
Frais de consultance	15,5	29,0	-13,5
Rémunération de tiers, honoraires	148,5	128,1	20,4
Autres services	23,3	21,1	2,2
Frais d'intérim	72,0	49,0	23,0
Total	825,1	717,1	108,0

Evolution des biens et services 2020-2019

- Les coûts de location ont augmenté de -22,3 millions EUR, en raison de la hausse des coûts de location de la flotte pour les leasings à court terme en vue de gérer des volumes plus importants de colis et des frais de stockage plus élevés liés aux services dans le cloud.
- Les autres biens se sont élevés à 22,8 millions EUR et ont augmenté de -5,6 millions EUR, principalement en raison des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 (masques de protection, gants et gel hydroalcoolique).
- Les frais de transport se sont élevés à 227,7 millions EUR, ce qui représente une augmentation de -60,0 millions EUR, conforme à l'évolution des activités internationales et aux volumes supérieurs de colis nationaux.
- Les frais de rémunération des tiers concernent principalement les services ICT, la rémunération des points poste, la gestion des intérimaires, les installations, la sécurité et les services externalisés. Ces coûts ont augmenté de -20,4 millions EUR, principalement en raison de l'augmentation des coûts liés aux projets ICT (par ex. modèle de distribution en alternance...) et des coûts de nettoyage plus élevés entraînés par la COVID-19.
- Les frais d'intérim ont augmenté de -23,0 millions EUR en raison du recours accru à des collaborateurs intérimaires. À noter que les frais relatifs aux intérimaires sont analysés avec les charges de personnel, sachant qu'ils constituent un meilleur indicateur de performance de l'utilisation du capital humain.

- La consultance et la publicité ont diminué respectivement de +13,5 millions EUR et +5,1 millions EUR en raison de la limitation des coûts, entre autres en raison de l'augmentation des projets exécutés par les employés de bpost.

Les charges de personnel (1.198,3 millions EUR) et les **frais d'intérim** (72,0 millions EUR) se sont élevés en 2020 à 1.270,3 millions EUR, en hausse de -91,1 millions EUR ou -7,7% par rapport à 2019. Les charges de personnel ont augmenté de -68,1 millions EUR et les frais d'intérim de -23,0 millions EUR.

Le total des effectifs à la fin de l'année a augmenté pour atteindre 27.493 (2019 : 26.282).

Les effectifs de personnel moyens publiés d'une année à l'autre ont augmenté de 1.357 ETP et intérimaires, ce qui a généré un coût supplémentaire de -56,2 millions EUR. De plus, les primes liées à la COVID-19, l'indexation des salaires, et les augmentations liées au mérite ont entraîné un impact négatif sur les prix à concurrence de -43,8 millions EUR. Les effets susmentionnés ont été partiellement compensés par un effet de mix positif de +8,9 millions EUR, principalement lié au recrutement d'agents auxiliaires.

Les **dépréciations et amortissements** ont augmenté, pour atteindre 62,5 millions EUR (2019 : 53,7 millions EUR) ou -16,3%, principalement en raison d'une dépréciation de la collection de timbres (-3,4 millions EUR), d'une augmentation de l'amortissement des actifs incorporels pour les projets ICT et d'une augmentation de l'amortissement des actifs corporels pour les véhicules.

L'**impact net des provisions** s'est établi à -3,8 millions EUR en 2020 (2019 : 2,6 millions EUR), ce qui s'explique surtout par la réévaluation des provisions pour accidents du travail.

Les **autres charges d'exploitation** ont légèrement diminué, pour s'établir à 11,5 millions EUR (2019 : 12,7 millions EUR).

Les **charges d'exploitation non récurrentes** ont augmenté pour atteindre 13,8 millions EUR (2019 : 2,8 millions EUR), une hausse principalement due à la liquidation de Bubble (-9,9 millions EUR) et de Parcify (-3,4 millions EUR), qui a été partiellement compensée par une diminution des dépréciations du mobilier, des installations et des équipements liée à la vente du bâtiment du Centre Monnaie l'année dernière. À noter que les charges relatives à la liquidation de Bubble et Parcify ont été compensées par l'extourne des dépréciations enregistrées en 2019 pour ces sociétés au niveau des revenus financiers non récurrents.

Résultats financiers nets

Les **revenus financiers récurrents** ont baissé pour s'établir à 20,2 millions EUR (2019 : 44,7 millions EUR), en raison principalement de dividendes moindres reçus de filiales.

Les **revenus financiers non récurrents** ont augmenté pour s'établir à 13,4 millions EUR (2019 : 0,5 million EUR) en raison de la liquidation de Parcify (3,4 millions EUR) et Bubble (10,0 millions EUR). Cette augmentation a été compensée par l'augmentation des charges d'exploitation non récurrentes.

Les **charges financières récurrentes** se sont élevées à 16,6 millions EUR (2019 : 23,6 millions EUR). Cela est principalement dû à une diminution des coûts et des intérêts sur les prêts et à une réduction des différences de pertes de change.

Les **charges financières non récurrentes** ont augmenté de 112,6 millions EUR, à comparer aux 29,1 millions EUR dus aux dépréciations sur les participations en 2020 : AMP (61,8 millions EUR), bpost banque (24,4 millions EUR), Radial Luxembourg (12,0 millions EUR), bpost US Holdings (5,6 millions EUR), Radial Commerce UK (5,4 millions EUR), Leen Menken (3,2 millions EUR) et Parcify (0,1 million EUR).

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôt se sont chiffrées à 49,8 millions EUR (2019 : 73,2 millions EUR). Cette diminution s'explique par la baisse du bénéfice avant impôts et par un taux d'imposition légal moindre résultant de la réforme fiscale.

En 2020, le taux d'imposition effectif a subi l'impact négatif des dépréciations de participations non déductibles fiscalement.

En 2019, le transfert aux réserves immunisées (29,1 millions EUR) et les impôts différés (9,7 millions EUR) étaient liés à la plus-value enregistrée sur la vente du bâtiment du Centre Monnaie, pour laquelle bpost a choisi d'appliquer l'imposition étalée de ce bénéfice. Le prix de vente sera réinvesti, si bien que ce gain sera soumis à l'impôt en fonction de la dépréciation de ces actifs réinvestis, puis comptabilisé en bénéfice au cours des années à venir. En 2020, -1,3 million EUR a été réinvesti.

4.2. Bilan

Actifs

Le bilan total s'est établi à 3.059,9 millions EUR en 2020 (2019 : 2.860,1 millions EUR), soit une augmentation de 199,8 millions EUR par rapport à 2019.

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 5,6 millions EUR, ce qui s'explique principalement par les ajouts de 16,8 millions EUR liés à la capitalisation des coûts accompagnant le nouveau modèle de distribution et la migration de l'infrastructure ICT vers le cloud, compensés par des dépréciations pour 11,2 millions EUR.

Les immobilisations corporelles ont régressé de 7,1 millions EUR, soit 2,4%. Les principaux composants de cette variation sont les suivants :

- Investissements pour un montant de 44,8 millions EUR (2019 : 58,7 millions EUR) ;
- Plus que compensés par la dépréciation à hauteur de 52,1 millions EUR (2019 : 58,1 millions EUR).

Les immobilisations corporelles financières ont diminué, pour s'établir à 1.425,9 millions EUR (2019 : 1.480,4 millions EUR). Les raisons de cette baisse de 54,5 millions EUR sont :

- les dépréciations des participations se chiffrant à 112,5 millions EUR (Ubiway Group, bpost banque, Radial Luxembourg, bpost US Holdings, Radial Commerce (UK) et Leen Menken). bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont l'intention de signer des accords contraignants concernant la vente de la participation de bpost à BNPPF, en conséquence de quoi l'investissement dans bpost banque a été ramené à la juste valeur moins les frais de vente. Pour les autres participations, les valeurs comptables ne sont plus couvertes par les valeurs récupérables, qui sont basées sur la valeur d'usage, ce qui entraîne une dépréciation de ces participations.
- la liquidation de Bubble et Parcify (0,1 million EUR) ;

- en partie compensés par l'acquisition supplémentaire de 11,44% des actions d'Anthill (3,0 millions EUR), le rachat de Freight 4U Logistics (0,2 million EUR), l'augmentation de capital de Radial Commerce (UK) (6,2 millions EUR) et la création d'Active Ants International (7,5 millions EUR) ;
- l'augmentation des créances à long terme envers les filiales (41,1 millions EUR) est principalement due aux prêts supplémentaires accordés aux entités Radial (74,7 millions EUR) et à Active Ants (7,0 millions EUR), ce que compense partiellement le transfert du prêt subordonné de 25,0 millions EUR accordé à bpost banque vers les créances à court terme et les écarts de conversion sur les créances à long terme (-11,7 millions EUR).

Les créances commerciales et autres créances ont augmenté de 55,7 millions EUR, principalement en raison du prêt subordonné accordé à bpost banque (25,0 millions EUR) transféré des créances à long terme aux créances à court terme, de l'augmentation des créances liées aux opérateurs postaux en raison de la diminution des règlements des positions en suspens de l'année précédente auprès de deux grands opérateurs postaux et de l'augmentation des créances commerciales conformément à la hausse des revenus et à l'augmentation du nombre de jours de retard (DMP) en raison du mix.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pour s'élever à 710,0 millions EUR (2019 : 509,7 millions EUR).

Les charges à reporter et les produits acquis ont légèrement diminué, pour se fixer à 44,3 millions EUR (2019 : 44,9 millions EUR).

Passifs

Les fonds propres ont augmenté, pour atteindre 706,1 millions EUR (2019 : 665,4 millions EUR). Le bénéfice de l'exercice (41,7 millions EUR) a été reporté à l'exercice suivant.

Les provisions et impôts différés se sont chiffrés à 177,3 millions EUR (2019 : 181,4 millions EUR).

Les dettes financières à long terme se sont élevées à 838,8 millions EUR (2019 : 861,0 millions EUR). La diminution est due aux 9,1 millions EUR correspondant à la partie du prêt de la Banque européenne d'investissement transférée aux dettes à court terme et à 13,1 millions EUR d'impact positif du taux de change sur le prêt à terme en USD.

Les dettes commerciales et autres dettes ont augmenté, passant de 275,3 millions EUR en 2019 à 344,2 millions EUR en 2020, principalement du fait des opérateurs postaux à la suite de l'expansion des activités transfrontalières et d'une diminution des règlements des positions en suspens de l'année précédente.

Les dettes à court terme ont légèrement augmenté, passant de 178,9 millions EUR en 2019 à 179,6 millions EUR. Elles concernent principalement des billets de trésorerie émis.

Les dettes sociales ont augmenté de 15,0 millions EUR, pour s'établir à 374,9 millions EUR (2019 : 359,9 millions EUR), ce qui s'explique avant tout par l'accroissement des effectifs par rapport à l'an dernier.

Les autres dettes ont augmenté de 61,4 millions EUR, pour se chiffrer à 254,9 millions EUR, en raison surtout de l'augmentation des paiements anticipés par des opérateurs postaux pour 29,7 millions EUR et d'une plus grande centralisation de la trésorerie, à concurrence de 25,7 millions EUR par rapport à l'année dernière.

Les charges à imputer et produits à reporter ont augmenté, pour atteindre 173,6 millions EUR (2019 : 133,4 millions EUR) s'expliquant principalement par l'augmentation des charges à payer des opérateurs postaux conformément à l'expansion des activités transfrontalières et par l'augmentation des revenus différés due à des ventes de timbres supérieures et au ralentissement de l'utilisation des timbres.

5. Risques et incertitudes

bpost est actuellement impliquée dans les contentieux suivants initiés par des intermédiaires:

- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif (provisoire) de 21,1 millions EUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Publimail SA. Le tribunal du commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a interjeté appel de cette décision le 16 décembre 2016. La procédure d'appel est désormais en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le cas est prévu d'être plaidé en avril 2021. Le jugement n'est pas attendu avant la fin du second trimestre 2021.
- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif de 28,0 millions EUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Link2Biz International SA, pendante devant le tribunal du commerce de Bruxelles. Certains aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a interjeté appel en août 2010 et qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Bruxelles. Il est attendu que la Cour enlèvera ce point du registre suite à la clôture de la faillite annoncée par le tribunal du commerce du Brabant Wallon en avril 2020.

Toutes ces demandes et allégations sont réfutées par bpost.

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost pour la période janvier 2010 - juillet 2011 enfreignaient les règles de concurrence belge et européenne et a imposé une amende d'approximativement 37,4 millions EUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union européenne (« CJUE »). Une décision de la Cour de justice de l'Union européenne¹ n'est pas attendue avant le second trimestre 2021.

¹

La Cour de justice de l'Union européenne transmet sa décision à la juridiction de renvoi, qui est alors tenue d'exécuter l'arrêt

6. Recherche et développement

bpost SA développe de nouveaux produits et solutions afin d'enrichir son offre existante à destination des clients.

Par conséquent, bpost s'implique de façon intense dans l'innovation et les activités de recherche et de développement (R&D), à travers l'achat de nouveaux produits et solutions innovants ou le développement en gestion propre ou avec des partenaires de telles solutions neuves et innovantes. Les activités R&D exercent également un impact sur ICT et l'efficacité opérationnelle. En tant que tels, les investissements R&D réalisés par bpost visent à réduire l'impact environnemental de bpost.

7. Affectation du résultat

L'année civile 2020 s'achève sur un bénéfice de 41,7 millions EUR. Le Conseil d'Administration recommandera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de ne pas distribuer de dividende sur les résultats de l'exercice complet 2020 aux actionnaires. Compte tenu des circonstances exceptionnelles induites par la COVID-19 et de son impact incertain sur la macroéconomie à l'avenir, le Conseil d'Administration veut donner la priorité à la solidité du bilan de bpost, à ses réserves de trésorerie et à sa capacité à investir à long terme. Le Conseil d'Administration propose dès lors de reporter le bénéfice de 41,7 millions EUR au prochain exercice.

8. Succursales

L'entreprise ne compte pas de succursales.

9. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision

Le Comité d'Audit est composé de maximum cinq administrateurs non exécutifs, avec en tout temps une majorité d'administrateurs indépendants. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Ray Stewart est compétent en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses anciens postes de direction chez Nyrstar et Proximus (anciennement Belgacom). Les autres membres du Comité d'Audit occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de directeur dans de grandes entreprises ou organisations.

10. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 14 mars 2021, Conseil d'Administration de bpost SA a décidé de mettre un terme, avec effet immédiat, à la collaboration avec Monsieur Jean-Paul Van Avermaet en tant que CEO et a décidé de suspendre, jusqu'à l'assemblée générale actionnaires du 12 mai 2021, Monsieur Van Avermaet en tant qu'administrateur de bpost SA dans l'intérêt de la société. Le 16 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Mr. Dirk Tirez comme CEO ad interim.

11. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Code de référence et introduction

Dans la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, bpost décrit les principaux aspects de son cadre réglementaire de gouvernance d'entreprise. Ce cadre est conforme aux règles et principes énoncés dans la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, et ses modifications ponctuelles (la « **Loi de 1991** »), le Code belge des Sociétés et Associations², les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

En tant que société anonyme de droit public, bpost est régie par le Code belge des Sociétés et des Associations, sauf disposition contraire énoncée dans la Loi de 1991 ou d'autres lois ou règlements belges.

Statuts de la Société

La dernière version des Statuts de bpost a été adoptée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 et a été approuvée par Arrêté royal daté du 6 décembre 2020³.

Les principales caractéristiques du modèle de gouvernance de bpost sont les suivantes :

- le **Conseil d'Administration** définit la politique et la stratégie générales de bpost et supervise la gestion opérationnelle ;
- le Conseil d'Administration établit un **Comité Stratégique**, un **Comité d'Audit** et un **Comité de Rémunération et de Nomination** chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations ;
- un **Comité Ad Hoc** composé d'au moins trois administrateurs indépendants du Conseil d'Administration, qui est établi et intervient lorsque la procédure prescrite à l'article 7:97 du Code belge des Sociétés et des Associations, telle que reprise dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost, est appliquée ;
- l'Administrateur Délégué est responsable de la gestion opérationnelle. Le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs de gestion journalière à l'Administrateur Délégué ;
- le **Comité Exécutif du Groupe** assiste l'Administrateur Délégué dans la gestion opérationnelle ;
- il existe une répartition claire des responsabilités entre le Conseil d'Administration et l'Administrateur Délégué.

Charte de Gouvernance d'Entreprise

Le Conseil d'Administration a adopté la Charte de Gouvernance d'Entreprise en date du 27 mai 2013. La Charte est en vigueur depuis le 25 juin 2013 et a été amendée pour la dernière fois par une décision du Conseil d'Administration du 4 août 2020.

Le Conseil d'Administration réexamine régulièrement la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost et adopte tout changement jugé nécessaire et approprié.

² Daté du 23 mars 2019 Ce Code a été publié au Moniteur belge le 4 avril 2019.

³ Cet arrêté royal a été publié au Moniteur belge le 29 décembre 2020.

1er septembre 2016. Conformément à l'article 41, § 4 de la loi de 1991, toute modification des Statuts de bpost doit être approuvée par un Arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise contient des règles concernant :

- la structure de gouvernance d'entreprise : bpost applique une structure d'administration moniste, conformément à l'article 7:85 du Code belge des Sociétés et des Associations ;
- les devoirs du Conseil d'Administration, des Comités, du Comité Exécutif du Groupe et de l'Administrateur Délégué ;
- les responsabilités du Président du Conseil d'Administration et du Secrétaire Général ;
- les exigences qui s'appliquent aux membres du Conseil d'Administration afin de garantir qu'ils disposent de l'expérience, de l'expertise et des compétences requises pour exercer leurs obligations et responsabilités ;
- la mise en place d'un système de déclaration des mandats et d'une réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts et à formuler des directives quant à la manière dont il convient d'informer le Conseil d'Administration en toute transparence lorsque des conflits surviennent. Un administrateur ne peut participer aux délibérations et au vote sur toute question par rapport à laquelle il présente un conflit d'intérêts.

Code de Gouvernance d'Entreprise de référence

Le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») est le code de référence applicable à bpost⁴. Le Code de Gouvernance d'Entreprise se base sur le principe « se conformer ou expliquer » (« comply or explain »). Les sociétés belges cotées en bourse sont tenues de respecter le Code de Gouvernance d'Entreprise, mais peuvent déroger à ses dispositions pour autant qu'elles justifient cette dérogation.

Dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Durant l'exercice 2020, bpost a respecté le Code de Gouvernance d'Entreprise, à l'exception des quatre (4) dérogations suivantes :

- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 5.6) stipule que la durée d'un mandat au sein du Conseil d'Administration ne doit pas excéder quatre ans. Toutefois, Jean-Paul Van Avermaet a été nommé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2020 en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin au terme de son mandat à durée déterminée en tant qu'Administrateur Délégué (qui court jusqu'au 12 janvier 2026). Le fait de lier son mandat au sein du Conseil d'Administration et celui d'Administrateur Délégué, au lieu de fixer une durée de quatre ans, est justifié, voire nécessaire afin d'assurer la continuité au sein de l'organisation et du management de la Société et contribue à la réalisation des objectifs à long terme de bpost.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.6) prévoit que les administrateurs non exécutifs doivent recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions dans la société afin de leur permettre d'agir sur la base d'une perspective d'un actionnaire à long terme. bpost déroge à ce principe et n'accorde aucune rémunération sous forme d'actions aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Prenant en compte la rémunération actuelle ainsi que l'indépendance des administrateurs non exécutifs, bpost est d'avis qu'accorder une rémunération en actions ne contribuerait pas nécessairement aux objectifs du Code de Gouvernance d'Entreprise et considère que la politique de rémunération appliquée réalise l'objectif qui vise à permettre aux

⁴ Le Code de Gouvernance d'Entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

administrateurs d'agir avec une perspective d'actionnaire à long terme et réduit la probabilité de conflits d'intérêts. En outre, cinq des dix administrateurs non exécutifs sont nommés sur proposition de l'actionnaire de référence et, selon une enquête de Spencer Stuart, de nombreuses sociétés cotées en bourse ne rémunèrent pas leurs administrateurs non exécutifs en actions, y compris d'autres sociétés publiques belges cotées en bourse. Dès lors, bpost considère qu'une telle dérogation à la disposition 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée.

- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (dispositions 7.7 et 7.9) prévoit que les managers exécutifs doivent détenir un nombre minimum d'actions dans la société et bénéficier d'un équilibre approprié entre une rémunération en espèces et une rémunération différée. Toutefois, les membres du Comité Exécutif du Groupe ne se voient pas accorder une rémunération en actions (actions, options sur actions ou autres droits d'acquiescer des actions) et aucune partie de leur rémunération n'est différée. Cette décision est conforme aux attentes de l'actionnaire majoritaire et bpost la considère comme justifiée étant donné que le Conseil d'Administration est convaincu que le système actuel de rémunération des dirigeants contribue déjà à la réalisation des objectifs de promotion de création de valeur durable et des objectifs stratégiques, ainsi qu'à l'attraction et à la rétention de talents. Afin d'aligner davantage la politique de rémunération de bpost sur le Code de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'Administration évalue l'introduction d'un plan d'intéressement à long terme (« long-term incentive plan - « LTIP ») basé sur un équilibre entre les performances individuelles et celles du groupe, similaire au LTIP mis en œuvre par une autre société publique belge cotée en bourse. Les membres du Comité Exécutif du Groupe seraient incités à aligner leurs intérêts sur les objectifs de création de valeur durable de la société par le biais d'un LTIP basé sur la satisfaction de critères de performances et payé en espèces après une période de blocage.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.12) prévoit que les contrats avec des managers exécutifs devraient inclure des dispositions de recouvrement. Toutefois, aucune disposition spécifique sur la résiliation anticipée (y compris sur le recouvrement ou la retenue du paiement de la rémunération variable) n'est insérée dans les contrats avec des dirigeants. Cette dérogation au Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée par le fait que la rémunération variable de membres du Comité Exécutif du Groupe est plafonnée et ne représente pas une part significative de leur rémunération.⁵ Dans pareilles circonstances, l'insertion de dispositions de recouvrement concernant le paiement de la rémunération variable des dirigeants aurait une influence limitée dans la poursuite d'objectifs de création de valeur à long terme et durables. En outre, le nombre de situations susceptibles de donner lieu à un recouvrement est très limité, car l'octroi d'une rémunération variable est fondé sur des informations financières vérifiées.

⁵ Pour le membre du GEC situé aux États-Unis, la part de la rémunération variable est plus élevée, conformément aux pratiques de marché locales.

Conseil d'Administration

Composition

Règles générales régissant la composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est régie comme décrit ci-dessous :

- Le Conseil d'Administration compte un maximum de 12 administrateurs, en ce compris l'Administrateur Délégué, et ne comprend que des administrateurs non exécutifs, à l'exception de l'Administrateur Délégué.
- Tous les administrateurs sont nommés (et peuvent être démis) par les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, et parmi les candidats proposés par le Comité de Rémunération et de Nomination.
- Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de quatre ans, pour autant que la durée totale de leur mandat (renouvelé) n'excède pas 12 ans. Afin d'assurer la continuité de l'organisation, ces limitations ne s'appliquent pas à l'Administrateur Délégué.
- Chaque actionnaire détenant au moins 15 % des actions de bpost a le droit de proposer la nomination d'administrateurs au prorata de sa participation (« droit de nomination »). Les administrateurs nommés par un actionnaire peuvent être indépendants, à condition de satisfaire au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations (compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à l'Article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise), mais il ne s'agit pas d'une obligation.
- Tous les administrateurs autres que l'Administrateur Délégué et les administrateurs nommés en vertu du droit de nomination susmentionné, doivent être des administrateurs indépendants. En tout état de cause, le Conseil d'Administration doit compter à tout moment au moins trois administrateurs répondant au critère général d'indépendance énoncé à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à l'Article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise. La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost prévoit en outre que la moitié au moins des administrateurs doit satisfaire à tout moment aux critères d'indépendance énoncés à l'Article 3.5. du Code de Gouvernance d'Entreprise de bpost.
- Tout administrateur peut être révoqué par une décision des Actionnaires au cours d'une Assemblée Générale des Actionnaires.
- Si un mandat d'administrateur devait devenir vacant, les administrateurs restants sont habilités, conformément à l'article 7:88 du Code des Sociétés et des Associations, à pourvoir provisoirement à cette vacance jusqu'à ce qu'une nomination définitive intervienne conformément aux règles susmentionnées.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est conforme :

- aux exigences de représentation des deux sexes définies à (i) l'Article 18, §2*bis* de la Loi de 1991 et (ii) à l'Article 7:86 du Code belge des Sociétés et Associations) ; et
- aux exigences en matière d'usage des langues définies aux Articles 16 et 148*bis*/1 de la Loi de 1991.

Enfin, conformément à la loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, bpost applique une politique de diversité vis-à-vis de ses organes d'administration, de direction et de surveillance en ce qui concerne des aspects tels que *par exemple*, l'âge, le genre, la formation et/ou l'expérience professionnelle. Une description de cette politique, de ses objectifs, de la façon dont elle a été mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport est présentée ci-après dans le présent Rapport annuel.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration était composé des 11 membres suivants :

Nom	Fonction	Premier mandat d'Administrateur	Mandat expirant en
François Cornelis ⁽¹⁾	Président du Conseil d'Administration	2013	2023
Jean-Paul Van Averael ⁽³⁾	Administrateur Délégué et Administrateur	2020	2026
Jos Donvil ⁽⁵⁾	Administrateur non exécutif	2017	2021
Anne Dumont ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2019	2023
Bernadette Lambrechts ⁽²⁾	Administrateur non exécutif	2014	2021
Laurent Levaux ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁷⁾	2023
Ray Stewart ⁽⁴⁾	Administrateur indépendant	2014	2022
Michael Stone ⁽⁴⁾	Administrateur indépendant	2014	2022
Filomena Teixeira ⁽⁵⁾	Administrateur indépendant	2017	2021
Saskia Van Uffelen ⁽⁵⁾	Administrateur indépendant	2017	2021
Caroline Ven ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2012 ⁽⁷⁾	2023

⁽¹⁾ Nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires de bpost tenue le 27 mai 2013 (confirmé par décision du 25 juin 2013) et nommé Président du Conseil d'Administration par une décision du Conseil d'Administration du 10 mai 2017. Son mandat (i) d'administrateur (i) a été renouvelé par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost, qui s'est tenue le 9 mai 2018, et (ii) son mandat de Président par une décision du Conseil d'Administration en date du 9 mai 2019.

⁽²⁾ Nommée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 13 mai 2020.

⁽³⁾ Nommé en qualité d'Administrateur Délégué par le Conseil d'Administration de bpost, qui s'est tenu le 12 février 2020. Nomination en tant que membre du Conseil d'Administration fut confirmée avec effet rétroactif lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 13 mai 2020.

⁽⁴⁾ Nommés lors de l'Assemblée Générale de tous les actionnaires de bpost autres que les Institutions publiques, qui s'est tenue le 22 septembre 2014. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2018.

⁽⁵⁾ Nommé(e)s lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 10 mai 2017.

⁽⁶⁾ Nommé(e)s lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de bpost qui s'est tenue le 8 mai 2019.

⁽⁷⁾ Première désignation en tant qu'Administrateur datant de 2012, mais n'a pas été en fonction du 9 mai 2018 au 8 mai 2019.

Changements au niveau de la composition du Conseil d'administration

Les changements suivants sont survenus au niveau de la composition du Conseil d'Administration en 2020 :

- le 26 février 2020, le mandat d'administrateur et Administrateur Délégué de Koen Van Gerven est arrivé automatiquement à échéance et n'a pas été renouvelé ;
- le 12 février 2020, sur la recommandation unanime du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé, avec entrée en vigueur au 26 février 2020, de :
 - coopter Jean-Paul Van Avermaet en tant que membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2020 (conformément à l'Article 17 des Statuts et à l'Article 7:88 du Code belge des Sociétés et des Associations) ;
 - nommer Jean-Paul Van Avermaet en tant que nouvel Administrateur Délégué de bpost, chargé de la gestion journalière et des pouvoirs spéciaux délégués par le Conseil d'Administration, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne ces pouvoirs, jusqu'au 12 janvier 2026.
- le 25 mars 2020, le mandat d'Administrateur de Bernadette Lambrechts est arrivé à échéance. Dans l'intérêt de bpost, afin d'assurer la continuité du Conseil d'Administration et conformément au droit des sociétés, elle a continué à exercer ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2020 ;
- À l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2020, les Actionnaires ont décidé de :
 - confirmer, sur proposition de l'État belge conformément à son droit de nomination, la nomination de Jean-Paul Van Avermaet en tant qu'administrateur avec effet rétroactif et pour un mandat se terminant au moment où son mandat d'Administrateur Délégué prend fin ;
 - de renouveler, sur proposition de l'État belge conformément à son droit de nomination, le mandat d'administrateur non exécutif de Bernadette Lambrechts pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021.

À l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021 :

- le mandat de Jos Donvil et Bernadette Lambrechts, nommés en tant qu'administrateurs non exécutifs sur proposition de l'État belge, arrivera à échéance ;
- le mandat de Filomena Teixeira et de Saskia Van Uffelen, nommées en tant qu'administrateurs indépendants, arrivera à échéance.

Le Conseil d'Administration entend recommander des candidats, nommés par le Comité de Rémunération et de Nomination, à la nomination par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021, pour remplacer les administrateurs dont le mandat a expiré ou arrivera à échéance.

Les administrateurs nouvellement nommés peuvent choisir de suivre une formation d'initiation afin de se familiariser avec les activités et l'organisation de bpost, ainsi qu'avec les règles énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ce programme comprend une visite des centres opérationnels et des centres de tri.

Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de bpost, à l'exception de ceux que la législation ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée des Actionnaires ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'Administration de :

- définir et de revoir régulièrement la stratégie à moyen et à long terme de même que les orientations de politique générale de bpost et de ses filiales ;
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle pour bpost et ses filiales ;
- s'assurer que la culture de bpost est favorable à la réalisation de sa stratégie et qu'elle encourage un comportement responsable et éthique ;
- contrôler la gestion de la Société par l'Administrateur Délégué et le Comité Exécutif du Groupe ;
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'administration par le Code des Sociétés et des Associations ou la Loi de 1991.

Le Conseil d'Administration est habilité à déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à l'Administrateur Délégué et aux autres membres du senior management, et peut autoriser la subdélégation desdits pouvoirs. Le 30 juin 2017, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver une délégation de pouvoirs formalisant la délégation par le Conseil d'Administration de pouvoirs spécifiques à l'Administrateur Délégué et à d'autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Cette politique, qui ne porte pas atteinte aux pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les Statuts de bpost ou en vertu de ceux-ci, a été publiée le 16 novembre 2017 aux annexes du Moniteur belge.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'au moins deux administrateurs. Le Conseil d'administration se réunit en principe sept fois par an et, en tout cas, cinq fois par an au moins. En 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à treize (13) reprises.

En règle générale, les décisions du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, bien que pour certaines questions du Conseil, une majorité des deux tiers soit requise *par exemple*, les décisions relatives à l'approbation de tout renouvellement ou toute modification du Contrat de Gestion et certaines décisions relatives au statut administratif des collaborateurs statutaires). En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost reflète les principes de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit, *entre autres*, que les décisions du Conseil d'Administration qui revêtent une importance stratégique, en ce compris l'adoption du plan d'entreprise et du budget annuel ainsi que les décisions concernant des acquisitions stratégiques, alliances et cessions, doivent être préparées par un Comité du Conseil existant ou *ad hoc*. Pour ces décisions, le Conseil d'Administration s'efforcera d'obtenir un large soutien parmi ses différentes composantes, étant entendu qu'après un dialogue et des consultations

suffisants, le Président du Conseil d'Administration pourra décider de soumettre la question au vote et que la décision sera adoptée si elle recueille la majorité des voix exprimées.

Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration

Sous la direction du Président, le Conseil d'Administration évalue régulièrement l'étendue de ses activités, sa composition et sa performance, de même que celles des Comités du Conseil, ainsi que l'interaction avec le Comité Exécutif du Groupe. Le cas échéant, le Président proposera les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles déficiences du Conseil d'Administration ou d'un des Comités du Conseil.

Récemment, le Conseil d'Administration a conduit une évaluation externe de son fonctionnement et de sa composition. Cette évaluation externe a eu lieu fin 2020 et début 2021.

Le Conseil d'Administration évalue et améliore son fonctionnement en permanence afin d'assurer une gestion de bpost qui soit toujours meilleure et plus efficace.

Transactions entre bpost, les membres de son Conseil d'Administration et les directeurs exécutifs

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscribit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment du groupe bpost.

Conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations, Jean-Paul Van Avermaet a déclaré, lors des réunions du Conseil d'Administration des 17 juin 2020, 4 août 2020, 17 et 18 septembre 2020 et du 7 octobre 2020, se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale en rapport avec le point à l'ordre du jour relatif à l'enquête de l'Autorité belge de la Concurrence (« **ABC** ») dans le secteur de la sécurité, couvrant une période antérieure à son entrée chez bpost en tant qu'Administrateur Délégué et au suivi de la fonction d'Administrateur Délégué. Il a informé les Commissaires de bpost de ce conflit d'intérêts et a décidé de ne pas prendre part à la délibération ou au vote portant sur ce point.

Ci-dessous suivent des extraits in extenso des procès-verbaux du Conseil d'Administration, dans lesquels ont été expurgés uniquement certains éléments qui, de l'avis du Conseil, soit (i) risquent de compromettre les droits à un procès équitable de l'Administrateur Délégué en particulier, soit (ii) violent le droit à la vie privée en général (et de l'Administrateur Délégué en particulier), mais dans chaque cas uniquement dans la mesure où cette expurgation ne rend pas inadéquate la communication obligatoire d'informations aux actionnaires prévue à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Réunion du Conseil d'Administration du 17 juin 2020 :

« Le président ouvre la réunion à 10 heures.

Avant de traiter l'ordre du jour du Conseil, le Président a proposé d'entendre l'Administrateur Délégué en présence de son avocat personnel, [...] concernant les articles de presse relatifs à l'enquête de l'Autorité belge de la Concurrence (« ABC ») dans le secteur de la sécurité. Les rapports de presse se concentrent sur l'implication potentielle de l'Administrateur Délégué en sa qualité d'Administrateur Délégué de G4S Belgium et donc lors d'une période précédant sa prise de fonction en tant qu'Administrateur Délégué de bpost.

Le président a demandé la confidentialité de tous les membres du Conseil d'Administration concernant cette question.

M. Van Avermaet a fait les déclarations suivantes en présence de son avocat :

- L'enquête de l'ABC est une simple enquête sectorielle concernant le secteur de la sécurité ;*
- Il n'est pas personnellement impliqué dans l'enquête en cours de l'ABC concernant les sociétés de sécurité ; il n'a pas connaissance d'un quelconque acte répréhensible et il n'a pas été mis en accusation ;*
- Les discussions au sein du secteur de la sécurité n'ont pas dépassé la concertation relative à la convention collective de travail et la discussion des problèmes auxquels le secteur était confronté ;*
- Il n'avait aucunement connaissance de l'existence de l'enquête de l'ABC concernant des sociétés de sécurité lorsqu'il a été engagé par bpost.*

En l'absence de l'Administrateur Délégué, le Conseil d'Administration a discuté de la question. Les éléments de discussion portaient notamment sur le risque de réputation pour bpost et sur la question de savoir si l'Administrateur Délégué était toujours en mesure d'exécuter la stratégie de bpost.

Un membre du Conseil d'Administration a suggéré de faire appel à un conseiller externe pour la Société, ce que le Président a estimé être une bonne idée.

Le Conseil d'Administration a pris note des informations fournies par l'Administrateur Délégué et son conseiller, et sur la base de ces informations, le Conseil a décidé de soutenir l'Administrateur Délégué et l'équipe de direction dans l'exécution de la stratégie, compte tenu des défis à venir pour bpost. Comme bpost n'est nullement impliquée, le Conseil n'a pas d'autres commentaires à formuler.

L'Administrateur Délégué a ensuite été invité à rejoindre la réunion. »

Réunion du Conseil d'administration du 4 août 2020 :

« Avant le rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au rapport de la réunion du Comité de Rémunération et de Nomination qui a discuté du statut de l'Administrateur Délégué.

L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Le Président a noté que tous les membres du Conseil, sauf un qui était en vacances, avaient signé l'accord de confidentialité, et qu'un membre du Conseil avait signé une version modifiée de l'accord. Le Président du Conseil a demandé si le Conseil acceptait de continuer sur cette base avec le rapport du RemCo. Le Conseil n'a soulevé aucune objection.

Le Président a également déclaré qu'il a demandé au Secrétaire général de préparer un bref programme de formation et de développement lors de la prochaine réunion du Conseil concernant les obligations de tous les membres du Conseil.

Le Président a fait rapport des discussions au sein du RemCo et de ses recommandations au Conseil.

Le RemCo s'est réuni afin de discuter de l'impact sur la réputation de bpost de l'enquête formelle de l'Autorité belge de la Concurrence dans le secteur de la sécurité et pour déterminer

si certaines déclarations faites par l'Administrateur Délégué peuvent être incompatibles avec ses obligations légales en matière de transparence.

Les documents suivants ont été mis à la disposition des membres du Comité :

- La lettre de l'Auditeur général de l'Autorité belge de la Concurrence à bpost datée du 24 juin, clarifiant l'étendue et la nature de l'enquête dans le secteur des services de sécurité.*
- L'analyse en droit de la concurrence de l'enquête de l'Autorité belge de la concurrence par le conseiller externe, Jones Day, retenue par bpost et datée du 24 juin 2020.*
- L'avis juridique du conseiller externe de bpost, Claeys & Engels, daté du 15 juillet 2020, analysant si les déclarations de l'Administrateur Délégué au Conseil d'Administration étaient trompeuses et pourraient constituer une violation du contrat de management de l'Administrateur Délégué.*
- La lettre du Président de bpost à G4S datée du 22 juillet 2020, demandant la confirmation que les subordonnés directs de leur ancien Administrateur Délégué avaient été licenciés avec dispense de préavis, comme signalé dans la presse et annonçant d'éventuelles réclamations de dommages et intérêts de bpost à l'encontre de G4S si l'Autorité de la Concurrence devait conclure que les violations du droit de la concurrence étaient fondées.*

Les membres du Comité ont eu l'opportunité de poser des questions à [...] de Jones Day et à [...] de Claeys, Engels, tous deux engagés comme conseillers de bpost.

Le Comité a ensuite entendu l'Administrateur Délégué en présence de son avocat, [...] du cabinet Liedekerke, afin de permettre une procédure régulière et équitable, et de poser des questions à l'Administrateur Délégué.

L'Administrateur Délégué et son avocat ont modifié leur déclaration faite lors de la réunion du Conseil du 17 juin, reconnaissant que l'enquête n'était ni préliminaire ni sectorielle, mais une enquête sur des entreprises et comportements individuels.

En l'absence de l'Administrateur Délégué et de son avocat, le Président a fait rapport au Conseil des recommandations du Comité :

- 1. Le Secrétaire de la Société invitera tous les membres du Conseil à signer une lettre de confidentialité préalablement à la réunion du Conseil. Cette lettre a été envoyée le 31 juillet à tous les membres du Conseil.*
- 2. Le président enverrait une lettre à l'Administrateur Délégué l'invitant à fournir toutes les informations relatives à l'enquête et à son implication afin de respecter ses obligations de transparence en vertu de son contrat avec bpost, du code de conduite et de la charte de gouvernance d'entreprise de bpost. Si l'Administrateur Délégué devait conclure qu'il n'est pas en mesure de remplir ses obligations légales à l'égard de bpost, l'Administrateur Délégué demandera officiellement à l'Auditeur général l'autorisation de lever la confidentialité afin de remplir ses obligations de transparence à l'égard de bpost, et une copie de la correspondance à cet égard sera remise sans tarder au Président.*
- 3. À l'occasion de la prochaine réunion de ce Comité en septembre, l'Administrateur Délégué présentera un plan d'action contre les risques afin de préserver l'excellente réputation de bpost en ce qui concerne toutes ses parties prenantes et de présenter des actions d'atténuation afin de gérer ces risques. Ce plan sera partagé avec tous les membres du Comité préalablement à la réunion.*
- 4. Le Comité recommande également au Conseil de résilier le contrat de l'Administrateur Délégué au cas où l'Autorité de la Concurrence porterait des accusations formelles à l'encontre de l'Administrateur Délégué dans cette affaire, au cas où l'Administrateur Délégué requerrait l'immunité contre des poursuites judiciaires en plaissant coupable ou au cas où l'Administrateur Délégué se verrait accorder l'immunité.*

Sur recommandation du Comité, le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations ci-dessus à l'unanimité.

[...]

Comme la question de la succession de l'Administrateur Délégué est extrêmement importante, le Conseil a accepté que le plan de succession de l'Administrateur Délégué soit discuté au niveau du Conseil. Le Conseil a accepté qu'une bonne gouvernance d'entreprise requière la préparation d'une mise à jour du plan de succession pour l'Administrateur Délégué et les membres du GEC.

L'Administrateur Délégué a ensuite été invité à rejoindre la réunion. »

Réunion du Conseil d'Administration des 17-18 septembre 2020 :

« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver dans une situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à la succession de sa fonction.

L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Le Président a fourni une chronologie des événements et de la correspondance.

Le Conseil d'Administration a discuté du mémorandum du conseiller juridique remis au Conseil d'Administration. Il a posé différentes questions à [...] et [...] de Jones, Day, conseiller de la Société, en relation avec les enquêtes du Ministère de la Justice [(Department of Justice)] et de l'Autorité belge de la Concurrence, auxquelles le conseil a répondu.

Le Conseil d'Administration a pris note du mémorandum de son conseiller externe concernant le statut de la procédure et a eu l'opportunité de poser des questions au conseiller de la Société.

Le Conseil estime qu'il ne lui appartient pas de préjuger du résultat de la procédure de l'Autorité belge de la Concurrence et du Ministère de la Justice des États-Unis en rapport avec d'éventuelles violations de cartel dans le secteur de la sécurité en Belgique et la possible implication de M. Van Avermaet à cet égard.

Cela étant dit, le Conseil souligne qu'il s'attend à ce que l'Administrateur Délégué respecte à tout moment les normes éthiques les plus strictes et observe toutes les lois applicables, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Conseil attend également que l'Administrateur Délégué respecte une obligation de transparence stricte vis-à-vis du Conseil.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, le Conseil d'Administration est convenu de ce qui suit :

- Le Conseil demande que l'Administrateur Délégué continue à exécuter la stratégie à long terme de bpost dans les intérêts de toutes les parties prenantes.*
- Le Conseil demande que l'Administrateur Délégué informe sans tarder (c'est-à-dire dans les 24 heures après qu'il aura lui-même pris connaissance du développement ou, si ce développement précède la résolution du Conseil, dans les 5 jours ouvrables suivant la notification de la résolution du Conseil) le Conseil par écrit de toutes les informations qui devraient être portées à l'attention du Conseil en vertu de son contrat et des réglementations applicables afin que le Conseil puisse prendre une décision bien informée pour protéger les meilleurs intérêts de la Société. [...]*

- *Le Conseil considère que le fait de ne pas respecter en temps voulu ses obligations de divulgation vis-à-vis du Conseil constitue une faute grave conformément à la définition de son contrat et peut entraîner la résiliation immédiate de son contrat en qualité d'Administrateur Délégué de bpost, sans aucune indemnité.*
- *Le Conseil demande la confirmation de l'Administrateur Délégué qu'il est en mesure et désireux de se rendre dans toutes les filiales de bpost (en fonction de ce qui est permis en raison de la COVID) et capable d'exercer son rôle en tant qu'Administrateur Délégué du groupe de bpost.*
- *[...]*

[Un membre du Conseil a formulé un point de vue divergent.]

L'Administrateur Délégué a ensuite été invité à rejoindre la réunion, conjointement avec les membres du Comité Exécutif du Groupe afin de traiter l'ordre du jour. »

Réunion du Conseil d'Administration du 7 octobre 2020 :

« Préalablement au rapport du Président, l'Administrateur Délégué a déclaré se trouver dans une situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale visé par l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au suivi de sa fonction.

L'Administrateur Délégué a quitté la salle de réunion et n'a pas participé à la délibération ni à la décision. L'Administrateur Délégué informera le Collège des Commissaires de son conflit d'intérêts conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et des Associations.

Le Président a rappelé au Conseil les décisions relatives à la fonction de l'Administrateur Délégué du 17 septembre. Le Président a également informé le Conseil de la lettre de la nouvelle vice-première Ministre et de sa demande d'être pleinement informée concernant le dossier.

[...] [La lettre du Conseil à l'Administrateur Délégué datée du 24 septembre de même que la réponse de l'Administrateur Délégué datée du 1er octobre] ont été distribuées au préalable au Conseil de même que les avis juridiques du conseiller externe de la Société. Le président a également exprimé sa préoccupation concernant l'impact sur la réputation de la Société et le défi qui consiste à équilibrer soigneusement l'intérêt de toutes les parties prenantes et le droit individuel de l'Administrateur Délégué à se défendre.

Le Président a déclaré que le Conseil doit discuter aujourd'hui de ce qui serait dans le meilleur intérêt de la Société et si le Conseil croit que l'Administrateur Délégué pourrait continuer à remplir ses obligations et fonctions en qualité d'Administrateur Délégué.

Le Président a souligné le fait que, à ce stade, l'Administrateur Délégué n'a pas été mis en accusation ou n'a pas fait l'objet de poursuites individuelles.

Ensuite, il a invité tous les membres du Conseil à exprimer leurs points de vue et positions concernant l'affaire.

Tous les membres du Conseil ont exprimé leurs points de vue et positions. Pour des raisons de confidentialité, ces points de vue ne sont pas incorporés individuellement dans le procès-verbal.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration a convenu de ce qui suit :

- *Le Conseil a demandé une relation de confiance entre l'Administrateur Délégué et le Conseil et la transparence est un élément clé d'une telle confiance.*

- *Le Conseil confirme sa décision du 17 septembre de demander, entre autres, une certaine transparence de l'Administrateur Délégué. Dès lors, comme sa réponse actuelle est inadéquate, le Conseil a convenu d'accorder à l'Administrateur Délégué un délai jusqu'au 21 octobre pour répondre à la demande d'information de manière satisfaisante.*
- *Le Conseil a également convenu de convoquer un RemCo afin de continuer à évaluer le plan de succession de l'Administrateur Délégué, évaluant des candidats internes, mais a convenu de ne pas actuellement procéder à des recherches externes.*

[Deux membres du Conseil ont formulé un point de vue divergent.] »

Transactions entre bpost et ses actionnaires majoritaires

La procédure relative aux conflits d'intérêt, décrite à l'Article 7 : 97 du Code belge des Sociétés et des Associations, sera observée pour toute décision relative au Contrat de Gestion ou à toute autre convention conclue avec l'État belge ou d'autres Institutions Publiques (autres que celles visées à l'Article 7 : 97, 1er §, section 3 du Code belge des Sociétés et des Associations).

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué trois Comités permanents du Conseil, chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du Comité Stratégique, du Comité d'Audit (conformément à l'Article 7:99 du Code belge des Sociétés et des Associations) et du Comité de Rémunération et de Nomination (conformément à l'Article 7:100 du Code belge des Sociétés et des Associations). Le rôle de ces Comités du Conseil est défini dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique conseille le Conseil d'Administration sur des questions stratégiques et est chargé, en particulier de :

- revoir périodiquement les développements du secteur, les objectifs et stratégies de bpost et de ses filiales, et de recommander des mesures correctrices ;
- examiner les risques et opportunités de la stratégie, tels qu'identifiés dans le cadre de l'évaluation des risques stratégiques de la Société et autres processus, ainsi que l'impact des tendances et changements pertinents du secteur, des activités concurrentielles émergentes ou en évolution, des développements gouvernementaux ou législatifs et de la performance de la Société par rapport aux objectifs financiers fixés par le Conseil d'Administration et communiqués aux Actionnaires de la Société ;
- revoir le projet de plan d'entreprise soumis chaque année par le Comité Exécutif du Groupe et donner des orientations sur le processus de planification stratégique afin de s'assurer que le plan de mise en œuvre stratégique soit élaboré, respecté et intégré au sein de la Société ;
- revoir les transactions stratégiques proposées par l'Administrateur Délégué ou le Comité Exécutif du Groupe, en ce compris les acquisitions et cessions stratégiques, la formation et la résiliation d'alliances stratégiques ou d'accords de coopération à long terme, le lancement d'une nouvelle ligne de produits et l'entrée sur de nouveaux marchés géographiques ou de produits ;

- superviser la mise en œuvre de ces projets stratégiques et du plan d'entreprise, en ce compris les avancées réalisées par la Société à la lumière des objectifs stratégiques en utilisant des indicateurs clés de performance (KPI) convenus, et fournir un feed-back et des conseils sur les tactiques commerciales, la stratégie de fusion et acquisition, les capacités du marché, les besoins en ressources et leur répartition ;
- étudier la réalisation des transactions, la mise en œuvre post-acquisition et la réalisation de la valeur prévue des acquisitions par rapport aux objectifs stratégiques de la Société. Cela comprend l'évaluation d'audits post-transaction afin de suivre les performances par rapport aux indicateurs cibles du plan d'acquisition, la création de valeur et la réalisation de synergies ;
- faire rapport au Conseil d'Administration sur ses activités, ce qui inclut notamment un bilan annuel des prestations du Comité et toute recommandation visant à modifier l'étendue de ses tâches, sa composition et son fonctionnement.

Le Comité Stratégique est composé au maximum de six administrateurs. Le Président du Comité Stratégique est désigné par les membres du Comité Stratégique.

Au 31 décembre 2020, le Comité Stratégique se composait des cinq membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent Levau (Président)	Administrateur non exécutif
Caroline Ven	Administrateur non exécutif
Filomena Teixeira	Administrateur indépendant
Jean-Paul Van Avermaet	Administrateur Délégué et Administrateur
Anne Dumont	Administrateur non exécutif

Le Comité Stratégique s'est réuni à trois (3) reprises en 2020.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne, et est chargé en particulier de :

- contrôler l'intégrité des états financiers de bpost et des processus de reporting comptables et financiers, ainsi que des audits des états financiers et du budget de bpost ;
- vérifier l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de bpost ;
- contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ;
- contrôler la performance du Collège des Commissaires et l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Collège des Commissaires ;
- revoir et contrôler l'indépendance des Commissaires, en particulier au regard des dispositions du Code belge des Sociétés et des Associations ;
- proposer des candidats au Conseil d'Administration pour les deux Commissaires à nommer par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- informer le Conseil d'Administration des résultats de l'audit statutaire et de l'exécution de ses missions ;
- nommer, révoquer, remplacer et évaluer annuellement les performances du *Chief Audit Officer*.

Le Comité d'Audit est composé de maximum cinq administrateurs non exécutifs, y compris au moins un administrateur indépendant. Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit pour remplir efficacement leur rôle, notamment en matière financière. Ray Stewart est compétent en matière de comptabilité et d'audit, comme en témoignent ses anciens postes chez Nyrstar et Proximus (anciennement Belgacom). Les autres membres du Comité d'Audit occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou de dirigeants dans de grandes entreprises ou organisations.

Au 31 décembre 2020, le Comité d'Audit se composait des cinq membres suivants :

Nom	Fonction
Ray Stewart (Président)	Administrateur indépendant
Michael Stone	Administrateur indépendant
Saskia Van Uffelen	Administrateur indépendant
Bernadette Lambrechts	Administrateur non exécutif
Caroline Ven	Administrateur non exécutif

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre (4) reprises en 2020.

Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination est chargé de conseiller le Conseil d'Administration, principalement sur des dossiers relatifs à la nomination et à la rémunération des administrateurs, de l'Administrateur Délégué et du Comité Exécutif du Groupe. Il est tenu, en particulier de :

- identifier et proposer des candidats au Conseil d'Administration pour combler les postes vacants à mesure qu'ils se présentent, en tenant compte des propositions faites par les parties concernées, en ce compris les actionnaires ;
- proposer à la nomination des candidats au Conseil d'Administration afin qu'ils soient nommés par les Actionnaires (en application ou non de leur droit de nomination prévu à l'Article 14, §2 des Statuts) ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la nomination du ou de la Président(e) du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la nomination de l'Administrateur Délégué et sur les propositions faites par l'Administrateur Délégué pour la nomination des autres membres du Comité Exécutif du Groupe ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe, et sur les arrangements relatifs à la résiliation anticipée de leurs mandats ;
- examiner la rémunération (programmes d'intéressement à long terme basé sur des actions ou des espèces et d'intéressement à court terme) pour les administrateurs, les membres du Comité Exécutif du Groupe et les collaborateurs ;
- établir des objectifs de performances et mener des évaluations de performances de l'Administrateur Délégué et d'autres membres du Comité Exécutif du Groupe ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la rémunération des administrateurs ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects relatifs à la gestion des talents et à politique de diversité et d'inclusion ;

- préparer et soumettre le rapport de rémunération au Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la politique de rémunération à soumettre, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- prendre en charge le processus de planification de la succession des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, en tenant compte des défis et opportunités auxquels bpost fait face, ainsi que des compétences et de l'expertise requises pour chaque poste et de l'équilibre approprié d'aptitudes, de connaissances, d'expérience et de diversité à conserver au niveau du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil ;
- expliquer le rapport de rémunération lors de l'Assemblée annuelle des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé d'un minimum de trois et d'un maximum de cinq administrateurs non exécutifs, avec en permanence une majorité d'administrateurs indépendants. Collectivement, les membres du Comité de Rémunération et de Nomination possèdent une expertise pertinente suffisante en ce qui concerne les politiques de rémunération afin de remplir leurs rôles avec efficacité.

Au 31 décembre 2020, le Comité de Rémunération et de Nomination se composait des quatre membres suivants :

Nom	Fonction
François Cornelis (Président)	Président du Conseil
Jos Donvil	Administrateur non exécutif
Saskia Van Uffelen	Administrateur indépendant
Filomena Teixeira	Administrateur indépendant

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à trois (3) reprises en 2020.

Direction générale

Administrateur Délégué

L'ancien Administrateur Délégué, en fonction jusqu'au 26 février 2020, Koen Van Gerven, avait été nommé pour une période de six ans par l'Arrêté Royal du 26 février 2014, délibéré en Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de la Loi de 1991, avant d'être amendée par la Loi de décembre 2015.

L'actuel Administrateur Délégué, Jean-Paul Van Avermaet, a été nommé par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, pour une période de six ans courant jusqu'au 12 janvier 2026.

L'Administrateur Délégué est chargé (i) de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, (ii) de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'Administration et (iii) des pouvoirs spécifiques qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 18, § 2, des Statuts. L'Administrateur Délégué fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration.

L'Administrateur Délégué peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Comité Exécutif du Groupe

La gestion opérationnelle de bpost est assurée par le Comité Exécutif du Groupe sous la direction de l'Administrateur Délégué. Le Comité Exécutif du Groupe compte un maximum de neuf membres, qui sont nommés (pour la durée déterminée par le Conseil d'Administration) et révoqués par le Conseil d'Administration, sur recommandation de l'Administrateur Délégué et après avoir reçu l'avis du Comité de Rémunération et de Nomination.

Le Comité Exécutif du Groupe se réunit régulièrement, sur convocation de l'Administrateur Délégué. Le Comité Exécutif du Groupe est assisté par le Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe.

Les membres individuels du Comité Exécutif du Groupe exercent les pouvoirs spécifiques qui leur sont confiés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Délégué, selon le cas. Dans les limites de ces pouvoirs, les membres du Comité Exécutif du Groupe peuvent déléguer des pouvoirs spécifiques et limités à un ou plusieurs membres du personnel de bpost. Les membres du Comité Exécutif du Groupe peuvent autoriser la sous-délégation de ces pouvoirs.

Le Comité Exécutif du Groupe prépare, sous la direction de l'Administrateur Délégué, un plan d'entreprise (*business plan*) évaluant les objectifs et la stratégie à moyen terme de bpost. Ce plan d'entreprise est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2020, le Comité Exécutif du Groupe se composait des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul Van Avermaet	Administrateur délégué
Leen Geirnaerd	Chief Financial Officer
Mark Michiels	Chief Human Resources & Organization
Dirk Tirez	Chief Legal & Regulatory Officer and Company Secretary
Nico Cools	Chief IT Officer and Chief Digital Officer
Luc Cloet	Director Mail & Retail
Kathleen Van Beveren	Director Parcels & Logistics Europe and Asia
Ilias Simpson	Director Parcels & Logistics North America

Comité Loi 1991

La Loi de 1991 prescrit plusieurs dispositions précisant la composition, la nomination et le fonctionnement d'un « Comité Loi 1991 ». Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de décembre 2015, les pouvoirs à assigner au Comité Loi 1991 sont limités à la négociation du Contrat de Gestion avec l'État belge (étant entendu que le Contrat de Gestion requiert l'approbation ultérieure du Conseil d'Administration). Par conséquent, le Comité Loi 1991 ne restera en vigueur que pour les fins et tâches limitées qui lui sont assignées par la Loi de 1991, telle que modifiée.

Au 31 décembre 2020, le Comité Loi 1991 était composé de l'Administrateur Délégué, qui préside le Comité, et de deux autres membres (un membre d'expression néerlandophone et un membre d'expression francophone) : Mark Michiels et Catherine Delvaux.

Secrétaire Général

Le Conseil d'Administration et les Comités consultatifs sont assistés par le Secrétaire général du groupe, Dirk Tirez, qui est également Chief Legal & Regulatory Officer chez bpost. Il a été nommé en octobre 2007. François Soenen est Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe.

Le Collège des Commissaires

Le Collège des Commissaires contrôle la situation financière ainsi que les états financiers consolidés et non consolidés de bpost. Le Collège des Commissaires de bpost comprend quatre membres : (i) deux Commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et (ii) deux Commissaires, nommés par la *Cour des Comptes*, l'institution belge responsable de la vérification des comptes publics. Les membres du Collège des Commissaires sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine la rémunération des membres du Collège des Commissaires.

Au 31 décembre 2020, le Collège des Commissaires de bpost était composé comme suit :

- EY Réviseurs d'entreprises SRL/BV (« **EY** »), représentée par M. Romuald Bilem (membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises), De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de 2021) ;
- PVMD Réviseurs d'entreprises SC/CV (« **PVMD** »), représentée par Mme Caroline Baert (membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises), Rue des Deux Églises 44, 1000 Bruxelles, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de 2021) ;
- M. Philippe Roland, Premier Président de la Cour des comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique (son mandat a été renouvelé par la Cour des Comptes le 25 septembre 2019 jusqu'au 30 septembre 2022) ;
- Mme Hilde François, Présidente de la Cour des comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles (elle avait été nommée par la Cour des comptes le 3 octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2021).

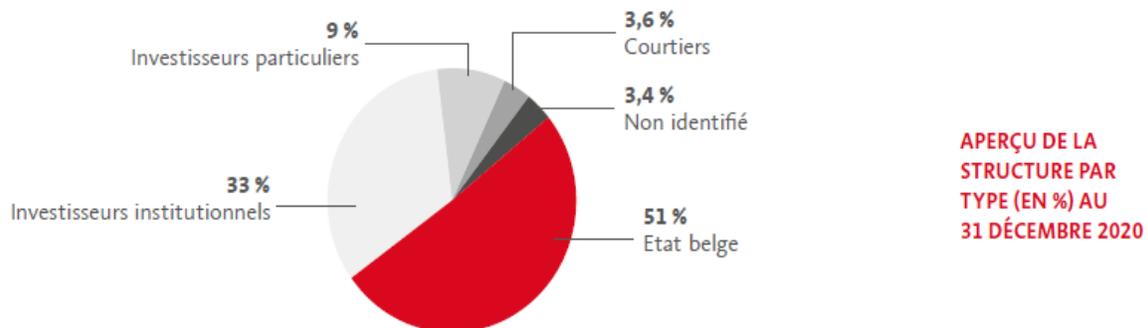
EY et PVMD sont responsables de l'audit des états financiers consolidés de bpost. Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, EY et VMD ont perçu 1.375.324,00 EUR (hors TVA) d'honoraires pour l'audit des états financiers de bpost et de ses filiales, et 176.789,00 EUR (hors TVA) d'honoraires pour des services autres que des services d'audit. Les deux Commissaires désignés par la Cour des Comptes ont perçu 81.698,00 EUR de rémunération pour leurs services liés à l'audit des états financiers non consolidés de bpost pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Structure d'actionariat et droits des actionnaires

Les actions de bpost ont la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2020, le capital social de bpost était représenté par 200.000.944 actions, cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Avec respectivement 48.263.200 (24,13 %) et 53.812.449 (26,91 %) actions bpost en leur possession au 31 décembre 2020, l'État belge et la SFPI détenaient ensemble 102.075.649 (51,04 %) des actions avec droits de vote émises par bpost. Les 97 925 295 actions restantes sont détenues par des actionnaires individuels et des actionnaires institutionnels européens et internationaux.

Graphique : Aperçu de la structure par type (en %) au 31 décembre 2020



En 2020, bpost n'a pas reçu de déclarations de transparence indiquant qu'un seuil de notification avait été franchi (à la hausse ou à la baisse) conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation des participations significatives dans les sociétés cotées en bourse et aux Statuts. Toutes les notifications de transparence sont disponibles sur le site web de bpost à l'adresse http://corporate.bpost.be/investors/share-information/transparency-declarations?sc_lang=fr-FR.

Les actions de la Société sont librement cessibles, à condition que, conformément à l'Article 147bis de la Loi de 1991 et à l'Article 11 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la participation directe des Institutions Publiques dans le capital social soit supérieure à 50 %.

Le 17 janvier 2006, bpost, l'État belge et la SFPI ont conclu un accord entre actionnaires, tel que modifié ultérieurement, pour une durée déterminée de 15 ans. Cet accord n'entraîne pas de restriction au transfert des actions de bpost et/ou à l'exercice des droits de vote autres que celles prévues dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost.

Au 31 décembre 2020, bpost ne détenait aucune action propre.

Chaque action donne à son détenteur le droit à une voix. Outre les restrictions sur les droits de vote imposées par la loi, les Statuts prévoient que, si des actions sont détenues par plus d'un propriétaire, sont mises en gage ou si les droits afférents aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de tout autre type de démembrement des droits y attachés, le Conseil d'Administration peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule détentrice des actions concernées à l'égard de bpost.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération de bpost⁶ (le « **Rapport de rémunération** ») a été établi conformément à l'article 3:6 §3 du Code belge des sociétés et associations (le « **CSA** »), tel que modifié par la loi du 28 avril 2020, transposant la Directive sur les droits des actionnaires II⁷ (« **Loi SRD II** »), le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») et les pratiques et tendances du marché.

bpost considère qu'une communication claire et transparente sur les principes et la mise en œuvre de sa politique de rémunération est essentielle. Dès lors, dans le présent rapport de rémunération, elle partage des informations pertinentes sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe au cours de l'exercice 2020. Le rapport de rémunération de cette année introduit de nouveaux tableaux qui fournissent des informations complémentaires concernant la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, ainsi que des performances réalisées et du versement de la rémunération variable.

1. Politique générale de rémunération et principes de rémunération appliqués au cours de l'exercice 2020

bpost a développé une politique de rémunération dynamique, valorisante et responsable, régulièrement évaluée et mise à jour afin de garantir la pérennité de l'entreprise.

Les objectifs de la politique générale de rémunération mise en place sont multiples et visent notamment à :

- attirer, retenir et motiver les personnes qualifiées et spécialisées nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels de la Société dans le cadre de la transformation de son activité en vue de devenir l'une des principales sociétés actives dans l'e-commerce et la logistique, en Europe et au-delà ;
- stimuler les performances tant au niveau collectif qu'individuel afin d'engendrer une croissance durable et rentable à long terme, tout en veillant au bien-être du personnel. C'est ainsi que le régime de rémunération en place intègre des composantes liées (i) aux résultats de bpost (par exemple en termes d'EBIT, de critères afférents à la satisfaction des clients ainsi qu'au bien-être du personnel) et (ii) aux performances et compétences individuelles ;
- identifier et promouvoir les valeurs et la culture d'entreprise de bpost ; et
- proposer une rémunération équitable au personnel de la Société, en concertation avec les partenaires sociaux, tout en étant concurrentielle sur les marchés de référence des sociétés actives dans le courrier, les colis, la logistique et l'e-commerce en Europe.

De manière générale, bpost distingue trois groupes différents pour lesquels les principes de rémunération sont détaillés dans le présent rapport de rémunération :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- L'Administrateur délégué ; et
- Les membres du Comité Exécutif du Groupe.

⁶ Une société anonyme de droit public constituée et existant en vertu du droit belge, ayant son siège social Centre Monnaie, 1000 Bruxelles (Belgique) et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 214-596-464 (RPM Bruxelles) (la « **Société** » ou « **bpost** »).

⁷ Directive (EU) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 amendant la directive 2007/26/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (« **SRD II** »).

La rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe dépend de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le Comité de Rémunération et de Nomination veille à se pencher régulièrement sur les principes de la politique de rémunération et sur leur application, et continuera de le faire. Le Conseil d'Administration et le Comité de Rémunération et de Nomination continueront également d'analyser la possibilité et la faisabilité d'introduire un plan d'intéressement à long terme (« long term incentive plan »). L'objectif de ce plan serait d'obtenir un meilleur alignement des actions et initiatives du management sur les performances à long terme de la Société.

Durant l'exercice 2020, bpost ne s'est pas écartée de la politique de rémunération dont il est fait référence ci-dessus, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 25 avril 2000, telle que modifiée de temps à autre. Malgré la pandémie de Covid-19, bpost a réussi à conserver les mêmes composantes clés de rémunération les objectifs financiers et de clientèle que ceux qui étaient en place avant la pandémie.

Conformément aux exigences applicables en matière de gouvernance d'entreprise, bpost soumettra une nouvelle politique de rémunération pour les membres de son Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, applicable à partir du 1^{er} janvier 2021, au vote de ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021⁸. Cette politique de rémunération, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination le 8 mars 2021, poursuit les pratiques existantes, tout en actualisant certains principes afin de mieux promouvoir les intérêts à long terme de bpost et l'alignement de toutes les parties prenantes. bpost publiera sa nouvelle politique de rémunération (ainsi que les résultats du vote) sur son site web après le vote des actionnaires. Toute autre modification essentielle de cette politique de rémunération devra ensuite être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération et de Nomination.

2. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe

A. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué), telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2000, est restée d'application en 2020. Cette rémunération se compose de deux éléments :

- une rémunération fixe mensuelle en espèces ; et
- des jetons de présence par réunion des Comités consultatifs⁹ à laquelle les administrateurs assistent.

La rémunération fixe mensuelle et les jetons de présence sont soumis à une indexation automatique au 1^{er} mars de chaque année civile sur la base de l'indice santé.

Aucune autre allocation n'est payée aux membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur mandat d'administrateur.

⁸ https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021?sc_lang=fr-FR

⁹ Les Comités consultatifs incluent le Comité Stratégique, le Comité de Rémunération et de Nomination, le Comité d'Audit et les Comités Ad hoc.

L'Administrateur Délégué n'a droit à aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Rémunération fixe mensuelle

Au cours de l'exercice 2020, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur délégué) ont reçu la rémunération fixe mensuelle suivante (*) :

- 3.571,14 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, qui préside également la Commission Paritaire de bpost, telle qu'indexée au 1^{er} mars 2020 ;
- 1.785,57 EUR pour les autres administrateurs (à l'exception de l'Administrateur Délégué), telle qu'indexée au 1^{er} mars 2020.

Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) ont également reçu un jeton de présence de 1.785,57 EUR par réunion des Comités consultatifs à laquelle ils ont assisté.

Rémunération globale

Au cours de l'exercice 2020, le montant total des rémunérations octroyées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) s'élève à 319.138,05 EUR (brut).

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération annuelle totale versée à titre individuel à chacun des membres du Conseil d'Administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) sur la base de leur participation aux réunions des différents Comités consultatifs :

Ces montants couvrent tous les montants versés pour l'exercice 2020. Les jetons de présence sont versés le mois suivant la participation à la réunion du Comité consultatif, ce qui signifie que les montants versés pour l'exercice 2020 se rapportent à la participation aux réunions du Conseil d'Administration ou du Comité consultatif qui ont eu lieu de décembre 2019 à novembre 2020.

*(**) Le nombre total de réunions utilisé comme référence dans le tableau dépend de la date à laquelle l'administrateur concerné a été nommé membre du Conseil d'Administration ou d'un Comité consultatif.*

MEMBRE	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION		COMITÉ D'AUDIT		COMITÉ AD HOC		RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE TOTALE (EUR)
	Montant (EUR)	Réunions (**)	Montant (EUR)	Réunions (**)	Montant (EUR)	Réunions (**)	Montant (EUR)	Réunions (**)	Montant (EUR)	Réunions (**)	
François Cornelis (Président du Conseil)	42.782,72	13/13	NA		5.356,71	3/3	NA		1.767,83	1 (*)	49.907,26
Jos Donvil	21.391,36	12/13	NA		5.356,71	3/3	NA		NA		26.748,07
Anne Dumont	21.391,36	12/13	5.356,71	3/3	NA		NA		NA		26.748,07
Bernadette Lambrechts	21.391,36	13/13	NA		NA		7.142,28	4/4	NA		28.533,64
Laurent Levaux	21.391,36	11/13	5.356,71	3/3	NA		NA		NA		26.748,07
Ray Stewart	21.391,36	13/13	NA		NA		7.142,28	4/4	1.767,83	1 (*)	30.301,47
Michael Stone	21.391,36	13/13	NA		NA		7.142,28	4/4	1.767,83	1 (*)	30.301,47
Filomena Teixeira	21.391,36	11/13	5.356,71	3/3	3.571,14	2/3	NA		1.767,83	1 (*)	32.087,04
Saskia Van Uffelen	21.391,36	13/13	NA		5.356,71	3/3	7.142,28	4/4	1.767,83	1 (*)	35.658,18
Caroline Ven	21.391,36	11/13	3.571,14	2/3	NA		7.142,28	4/4	NA		32.104,78
	235.304,96		19.641,27		19.641,27		35.711,4		8.839,15		319.138,05

B. Rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe

Le paquet de rémunération de l'Administrateur Délégué¹⁰ et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe est fixé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et Nomination.

En 2020, la rémunération comprenait :

- un salaire de base fixe ;
- un salaire variable d'intéressement à court terme ;
- des primes d'assurance épargne-pension ; et
- d'autres avantages divers.

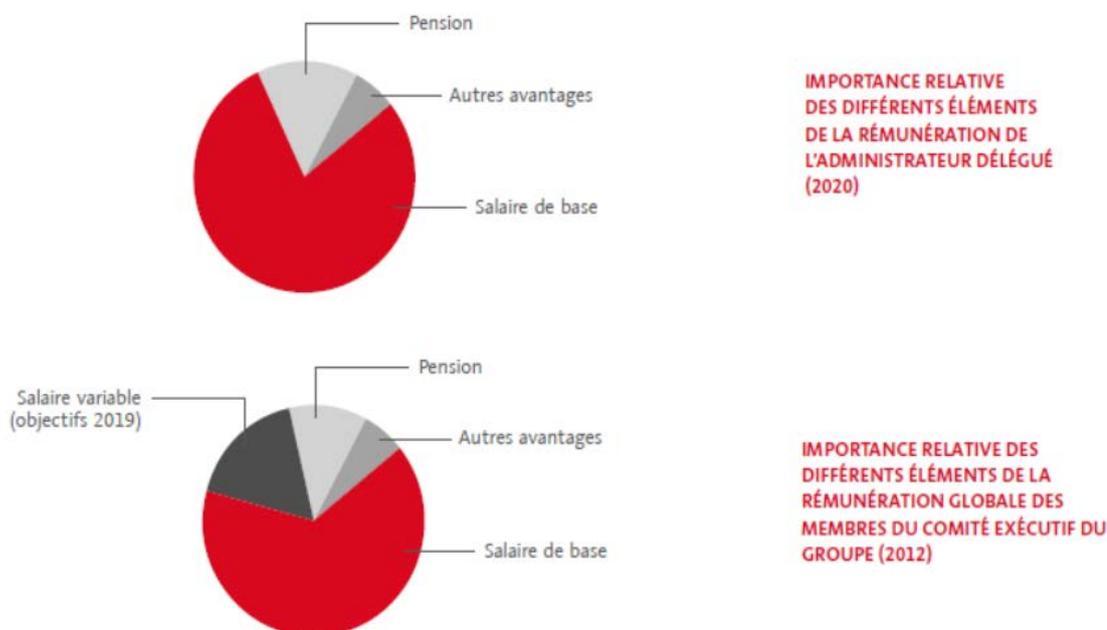
Aucune action, option sur action ou tout autre droit d'acquérir des actions (ou une autre rémunération basée sur des actions) n'a été accordé(e) à l'Administrateur Délégué ou aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe, exercé(e) par eux ou n'est venu(e) à échéance en 2020. Aucune option relevant d'un précédent plan d'option sur action n'était due pour l'exercice 2020.

Aucune modification substantielle de la rémunération de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe n'a eu lieu par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne l'intéressement variable à court terme, en 2019, le Conseil d'Administration a approuvé une modification dans la structure de l'intéressement variable à court terme, prenant effet en 2019 (avec paiement en 2020). Le pourcentage cible pour l'intéressement variable à court terme de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe est resté inchangé. Néanmoins, la structure de bonus a évolué d'une multiplication des paiements de l'objectif collectif et individuel à un système additionnel. En outre, les objectifs collectifs pèsent plus lourd que les objectifs de performances individuels pour l'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Le ratio est de 80 % - 20 % pour l'Administrateur Délégué et de 70 % - 30 % pour les autres membres du Comité Exécutif du Groupe. Enfin, les objectifs collectifs ont été segmentés pour le groupe et les unités commerciales (*business units*) afin d'améliorer la pertinence.

¹⁰ Le mandat de Koen Van Gerven en tant qu'administrateur (exécutif) et personne chargée de la gestion journalière (Administrateur Délégué) de bpost a pris fin le 26 février 2020 et n'a pas été reconduit. Koen Van Gerven a été rémunéré en qualité d'Administrateur Délégué pendant ses deux mois en poste durant l'exercice 2020. Jean-Paul Van Avermaet a été coopté en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet à compter du 26 février 2020 et nommé Administrateur Délégué par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Afin de garantir une bonne transition, Jean-Paul Van Avermaet a rejoint bpost le 13 janvier 2020 et a été rémunéré à compter de ce jour.

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération de l'Administrateur Délégué et des membres du Comité Exécutif du Groupe est illustrée dans les graphiques ci-dessous.



Salaire de base

Le salaire de base consiste en un salaire de base fixe défini par la nature et les spécificités des fonctions, accordé indépendamment des résultats de bpost :

- le salaire de base de l'Administrateur Délégué pour l'exercice 2020 s'élève à 493.007,26 EUR¹¹ (brut) (indexé au 1^{er} avril 2020). L'Administrateur Délégué n'a reçu aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration ;
- La rémunération de base totale accordée aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe pour l'exercice 2020 s'est élevée à 3.191.276,42 EUR (brut) Le montant de leur salaire de base individuel reflète les responsabilités et caractéristiques de la fonction, ainsi que le niveau d'expérience et les performances des membres du Comité Exécutif du Groupe durant l'année écoulée. Il fait l'objet d'une révision annuelle sur la base d'une étude comparative avec les grandes entreprises belges, afin d'offrir une rémunération totale conforme à la médiane du marché de référence.

Le salaire de base de l'Administrateur Délégué a été payé mensuellement, en douze tranches égales. Les autres membres du Comité Exécutif du Groupe ont été payés conformément à la législation locale en vigueur.

Salaire variable

En 2020, l'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe en Belgique avaient des objectifs de rémunération variable à court terme en rapport avec leurs performances au cours de l'exercice 2019, allant jusqu'à 30 % de leur rémunération de base fixe annuelle.

¹¹ La rémunération de base de Koen Van Gerven pour l'exercice 2020 s'est élevée à 82.690,80 EUR (brut).

L'intéressement variable à court terme a été accordé sur la base de la réalisation d'objectifs de performances à la fois collectifs et individuels, qui ont été fixés début 2019.

- Les **objectifs collectifs** sont liés aux performances par rapport aux indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators ou KPI) fixés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nominations et représentent respectivement 80 % de la rémunération variable de l'Administrateur Délégué et 70 % de celle des autres membres du Comité Exécutif du Groupe (avec un minimum de 0 % en cas de sous-performance et un maximum de 200 % en cas de surperformance). Ces KPI comprennent des indicateurs financiers et non financiers :
 - EBIT (60 % pour l'Administrateur Délégué et 50 % pour les membres du Comité Exécutif du Groupe) : reflète les résultats financiers du groupe. Les résultats financiers applicables à l'Administrateur Délégué et aux autres membres du Comité Exécutif du Groupe en charge des unités de soutien sont liés au groupe, tandis que ceux des membres du Comité Exécutif du Groupe en charge d'une unité commerciale sont liés, avec une pondération égale, au groupe et à l'unité commerciale (*business unit*). Le paiement pour 2019 variait entre 90,2 % et 100,3 %.
 - Indice de loyauté client (10 %) : reflète la fidélité des clients de bpost. Le paiement pour ce critère est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice de loyauté client pour 2019 se compose spécifiquement pour les différentes unités commerciales (*business units*) et unités de support (*support units*) de minimum deux (2) et de maximum cinq (5) indicateurs. Les résultats pour 2019 ont atteint un paiement entre 102,0 % et 102,2 % pour ce critère, en fonction de la sphère de responsabilité.
 - Indice d'absentéisme à court terme (10 %) : reflète le bien-être du personnel de bpost. Le paiement pour ce critère est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice d'absentéisme à court terme, mesuré sur une base trimestrielle et spécifique à l'unité commerciale (*business unit*) et au groupe pour 2019 a atteint un paiement entre 0 % et 25,7 % pour ce critère en 2019, en fonction de la sphère de responsabilités.
- Les objectifs de performances individuels sont fixés et convenus au début de chaque année (i) entre le Conseil d'Administration et l'Administrateur Délégué et (ii) entre l'Administrateur Délégué et chaque membre du Comité Exécutif du Groupe et représentent respectivement 20 % de la rémunération variable de l'Administrateur Délégué et 30 % de celle des membres du Comité Exécutif du Groupe.

Ces objectifs individuels sont évalués annuellement au cours du premier trimestre suivant la fin de l'exercice, dans le cadre d'un Performance Management Process (« **PMP** »). Des objectifs clairs et mesurables sont fixés, qui doivent être atteints dans un délai convenu. La performance individuelle est mesurée par rapport à ces objectifs et peut varier de 0 % du montant de base du salaire variable à court terme en cas de sous-performance à 200 % en cas de surperformance.

Les principaux objectifs de performances individuels à atteindre par l'Administrateur délégué durant l'exercice 2019 étaient les suivants :

- la réalisation de résultats financiers spécifiques fixés par le Conseil d'Administration ;
- la transformation de bpost en un acteur mondial de la logistique d'e-commerce ancré en Belgique ;
- la promotion du développement durable en tant que valeur clé au sein de toutes les activités du groupe bpost ;
- l'amélioration de l'engagement général des collaborateurs, de la qualité de l'exécution des contrats de services publics et de la satisfaction des clients.

Les principaux objectifs de performances individuels à atteindre par les autres membres du Comité Exécutif du Groupe durant l'exercice 2019 étaient les suivants :

- les réalisations et développements commerciaux spécifiques ;
- l'orientation stratégique et l'exécution du plan de transformation tant à l'étranger qu'en Belgique ;
- le leadership d'équipe, l'engagement des collaborateurs et l'orientation client.

En 2019, les objectifs de performances individuels ont atteint un paiement entre 110 % et 130 % pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

L'Administrateur Délégué actuel, Jean-Paul Van Avermaet, n'a reçu aucun intéressement à court terme en 2020 étant donné qu'il a rejoint bpost dans le courant de 2020. Son intéressement variable à court terme pour l'année 2020 sera, le cas échéant, déterminé et payé en 2021, en fonction de la réalisation des objectifs de performances collectifs et individuels pour l'année qui se termine le 31 décembre 2020.¹²

Les autres membres du Comité Exécutif du Groupe ont reçu un intéressement variable à court terme de 846.379,94 EUR (brut) en 2020, sur la base de la réalisation des objectifs de performances collectifs et individuels pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2019. Leur intéressement variable à court terme pour l'année 2020 sera, le cas échéant, déterminé et payé en 2021 après l'évaluation des performances de chaque membre du Comité Exécutif du Groupe.

Pension

L'Administrateur Délégué et les autres membres du Comité Exécutif du Groupe bénéficient d'un régime de pension complémentaire (deuxième pilier) :

- la contribution au régime de de pension de l'Administrateur Délégué pour l'exercice 2020 s'est élevée à 90.842,10 EUR¹³ ;
- la contribution globale au régime de pension des membres du Comité Exécutif du Groupe pour l'exercice 2020 s'est élevée à 459.935,49 EUR.

Autres avantages

L'Administrateur Délégué et les membres du Comité Exécutif du Groupe ont bénéficié d'autres avantages, tels qu'une couverture décès en cours d'emploi et invalidité, une assurance médicale, des titres-repas (hormis pour l'Administrateur Délégué) et une voiture de société. Ces avantages font l'objet d'une étude comparative régulière et sont adaptés en fonction des pratiques courantes. Le montant des autres avantages est exposé dans le tableau ci-dessous.

Rémunération globale

La **rémunération totale** versée à l'Administrateur Délégué en 2020 s'élève à 623.285,02 EUR (comparée à 736.325,66 EUR en 2019) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La **rémunération totale** versée en 2020 aux membres du Comité Exécutif du Groupe (autres que l'Administrateur Délégué) s'élève à 4.791.691,71 EUR (comparée à 4.277.964,94 EUR en 2019) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

¹² L'ancien Administrateur Délégué, Koen Van Gerven, a reçu, pour la réalisation des objectifs de performances collectifs et individuels pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2019, une rémunération variable de 250.000,00 EUR (brut) en 2020.

¹³ Les contributions au régime de pension de Koen Van Gerven pour l'exercice 2020 se sont élevées à 13.711,32 EUR.

Rémunération globale de l'Administrateur Délégué et des autres membres du Comité Exécutif du Groupe en 2020								
Nom et fonction	Rémunération fixe			Salaire variable	Postes extraordinaires	Dépenses de pension	Rémunération totale	Proportion rémunération fixe et variable ¹⁴
	Salaire de base	Honoraires	Autres avantages					
Jean-Paul Van Avermaet, Administrateur délégué	493.007,26€	NA	39.435,66€ ¹⁵	0€ ¹⁶	0€	90.842,10€	623.285,02€	Fixe : 100 % Variable : 0%
Membres du Comité Exécutif du Groupe	3.191.276,42€ ¹⁷	NA	294.099,85€ ¹⁸	846.379,94€	0€	459.935,49 €	4.791.691,71 €	Fixe : 82,34 % Variable: 17,66 %

¹⁴ Le paiement fixe comprend la rémunération fixe et les contributions de pension. La rémunération variable comprend l'intéressement annuel à court terme

¹⁵ Les autres avantages de l'Administrateur Délégué incluent : (i) une couverture décès en cours d'emploi, invalidité et couverture médicale : 19.593,56 EUR ; (ii) allocations de représentation : 3.300,00 EUR ; (iii) frais de leasing pour la voiture de société : 16.542,10 EUR.

¹⁶ L'Administrateur Délégué, Jean-Paul Van Avermaet, n'a reçu aucune rémunération variable au cours de l'exercice 2020. Sa rémunération variable pour l'exercice 2020 sera fixée et payée en 2021, en fonction des objectifs collectifs et individuels pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020, après l'évaluation des performances en 2021.

¹⁷ La rémunération de base des autres membres du Comité Exécutif du Groupe inclut les primes de fin d'année et les pécules de vacances.

¹⁸ Les autres avantages des autres membres du Comité Exécutif du Groupe incluent : (i) une couverture décès en cours d'emploi, invalidité et couverture médicale ; (ii) des allocations de représentation et titre-repas ; (iii) des frais de leasing pour une voiture de société

C. Utilisation de dispositions de recouvrement

Il n'existe pas de dispositions contractuelles spécifiques de recouvrement en faveur de bpost pour le salaire variable versé à l'Administrateur Délégué et aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

D. Modifications dans la composition du Comité Exécutif du Groupe de bpost – indemnités de départ

Les changements suivants sont intervenus en 2020 dans la composition du Comité Exécutif du Groupe:

- Le mandat de Koen Van Gerven en tant qu'Administrateur Délégué et membre du Conseil d'Administration a pris fin le 26 février 2020 et n'a pas été reconduit – comme mentionné dans le rapport de rémunération de 2019, M. Van Gerven avait droit à une indemnité de non-concurrence indexée (de 500.000,00 EUR), ce qui a débouché sur un paiement de 530.620,49 EUR (brut) en 2020. Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la déclaration de gouvernance d'entreprise dans le Rapport annuel de bpost de 2019, disponible sur le site web de bpost (www.bpost.be) ;
- Jean-Paul Van Avermaet a été nommé Administrateur Délégué le 13 janvier 2020 et a exercé sa fonction d'Administrateur Délégué et de membre du Conseil d'Administration à partir du 26 février 2020. M. Van Avermaet a été rémunéré à partir du 13 janvier 2020 ;
- Henri de Romrée, a démissionné de son poste de *Director Parcels & Logistics North America* et a quitté la Société avec effet à compter du 31 décembre 2020 – aucune indemnité de départ n'était due ;
- Ilisa Simpson a été nommé *Director Parcels & Logistics North America* et membre du Comité Exécutif du Groupe et a été rémunéré en cette qualité à compter du 1^{er} décembre 2020.

3. Conformité avec la politique de rémunération de bpost, objectifs à long terme et durabilité

Le montant total des rémunérations payées durant l'exercice 2020 est conforme aux principes de la politique de rémunération de bpost, approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2000, telle que modifiée de temps à autre.

L'objectif de la politique de rémunération de bpost consiste à attirer, à motiver et à retenir les meilleurs talents qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs à court et à long terme au sein d'un cadre cohérent. La politique est structurée de façon à concilier les intérêts du Conseil d'Administration et de la direction de bpost avec ceux des actionnaires, des parties prenantes et de la société en général.

Le niveau de rémunération de base fixe a permis de garantir, d'une part, que le groupe bpost puisse toujours compter sur un management professionnel et expérimenté, même lors de périodes plus difficiles, telles que la crise du Covid-19.

Le paiement de l'intéressement à court terme, d'autre part, a permis de garantir l'accomplissement de critères de performances à la fois financiers (EBIT) et non financiers (loyauté client et absentéisme) qui traduisent la stratégie de bpost.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe en contexte.

Cette section situe la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif du Groupe et son évolution au fil du temps dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des performances de bpost. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur l'évolution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe dans le temps, durant les cinq dernières années. Le tableau affiche également cette évolution dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaborateurs de bpost (sur une base d'équivalent temps plein) et des critères de performances annuels globaux.

La méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne de rémunération (sur une base d'équivalent temps plein) des collaborateurs est la suivante : le total brut du salaire mensuel, du bonus annuel, d'autres avantages, divisé par le nombre total de collaborateurs sur une base d'équivalent temps plein.

	Exercice 2013	évolution en %	Exercice 2017	évolution en %	Exercice 2018	évolution en %	Exercice 2019	évolution en %	Exercice 2020
Rémunération du Conseil d'Administration et du Management (1)									
Rémunération globale des membres du Conseil d'Administration	330.694,58€	6%	350.614,14€	-5,4%	331.510,77€	17%	388.123,43€	-17,8% (2)	319.138,05€
Rémunération globale de l'Administrateur Délégué	829.420,12€	2,3%	848.843,1€	6,3%	902.123,95€	-18%	736.325,66€	-15,4%	623.285,02€
Rémunération globale d'autres membres du Comité Exécutif du Groupe	2.721.432,99€	18,8%	3.232.267,22€	35 % (3)	4.363.457,84€	4%	4.277.964,94€	10,7%	4.791.691,71 € (4)
Performances de l'entreprise									
Mesures financières (EBIT ajusté)	496.549.055,56€	1%	501.646.889,79€	-15%	424.261.989,47€	-27%	310.805.491,40€	-9,7%	280.573.881,37€
Total des produits d'exploitation	2.425.200.000,00€	24,7%	3.023.800.000,00€	27,3%	3.850.200.000,00€	-0,3%	3.837.800.000,00€	8,3%	4.154.600.000,00€
Indice de loyauté client	79,55	-13%	69,5%	-17%	57,95%	73% (5)	100,17%	-8,2%	91,95%

Indice de l'absentéisme à court terme					4,37%	3%	4,52%	9,7%	4,96% (6)
Rémunération moyenne des collaborateurs sur la base d'un équivalent temps plein (7)									
Collaborateurs de la Société	45.686,00€	2%	46.500,00€	-1%	46.256,00€	2%	47.259,00€	1,8%	48.118,00€

Des explications concernant les informations incluses dans le tableau ci-dessus peuvent être trouvées ci-dessous :

- (1) La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif du Groupe inclut la rémunération variable. La rémunération totale du Comité Exécutif du Groupe inclut également des indemnités de départ.
- (2) La diminution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 s'explique par le fait que depuis octobre 2019, le mandat d'un administrateur indépendant est vacant.
- (3) Le 16 novembre 2017, bpost a acquis 100 % des actions de Radial. À compter de 2018, trois autres membres ont rejoint le Comité Exécutif du Groupe, y compris un *Director Parcels & Logistics North America*, rémunéré conformément aux pratiques de marché des États-Unis.
- (4) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Comité Exécutif du Groupe (à l'exception de l'Administrateur Délégué) en 2020 en comparaison avec 2019 peut s'expliquer par (i) des changements dans la composition du Comité Exécutif du Groupe ayant entraîné une rémunération de base d'un montant supérieur, de même que par (ii) une augmentation des coûts de pension et (iii) par l'amélioration des performances du groupe en 2019 en comparaison avec 2018, ce qui a débouché sur une rémunération variable d'un montant supérieur pour les performances des membres du Comité Exécutif du Groupe en 2019, payées en 2020.
- (5) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2019 peut s'expliquer par le bon avancement des indicateurs opérationnels liés à la livraison de courrier et de colis de même que par les résultats positifs de *NPS Parcels*, un critère additionnel pris en compte dans la détermination de l'indice de loyauté client à partir de 2019.
- (6) Le pourcentage de 4,96 % représente l'indice d'absentéisme à court terme pour tout l'exercice 2020. Toutefois, pour le calcul des objectifs collectifs de 2020, seul l'indice d'absentéisme à court terme du 3^e trimestre 2020 sera pris en compte pour des motifs liés au Covid-19, soit 3,94 %.
- (7) La rémunération moyenne des collaborateurs de bpost exclut les administrateurs, les membres du Comité Exécutif du Groupe et l'Administrateur Délégué qui auraient conclu un contrat de travail avec la Société.

5. Rémunération des collaborateurs

bpost applique les mêmes principes de rémunération pour le personnel clé de direction et ses collaborateurs. Les collaborateurs tout comme la direction bénéficient d'une rémunération de base fixe, d'une rémunération variable et de divers avantages. La composante rémunération de base fixe est régulièrement revue. La composante rémunération variable dépend d'indicateurs financiers (EBIT) et d'indicateurs non financiers (soit la loyauté client et l'absentéisme) de bpost. Des avantages supplémentaires sont accordés, en fonction des qualifications et de l'ancienneté du personnel.

En tant que principal opérateur postal en Belgique et fournisseur de colis et de services de logistique d'e-commerce en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, le groupe bpost emploie plus de 36.291 collaborateurs expérimentés et talentueux qui s'engagent à servir les clients de bpost et les communautés. bpost s'engage à continuer à améliorer les conditions de travail afin de promouvoir un lieu de travail collaboratif, inclusif et sain. bpost est convaincue que cela aidera la Société à attirer, à développer et à retenir les meilleurs talents et capacités afin de stimuler la stratégie de bpost.

Le ratio entre la rémunération la plus haute parmi les membres du management et la rémunération la plus basse (sur une base d'équivalent temps plein) au sein de la Société en 2020 s'élevait à 20.

6. Informations concernant le vote des actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2020 a approuvé le rapport de rémunération de 2019 moyennant une majorité de 73,06 %.

Contrôle interne et des risques

Le modèle de gestion des risques d'entreprise (Entreprise Risk Management – « ERM ») aide bpost à gérer efficacement les risques et à mettre en œuvre les contrôles nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs. Le modèle ERM couvre : (i) la gestion des risques, permettant à bpost de prendre des décisions éclairées sur les risques qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques, en tenant compte des facteurs externes et (ii) les activités de contrôle interne, comprenant les politiques, procédures et pratiques opérationnelles internes de gestion des risques. Les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de contrôle interne (telles que par exemple la norme internationale ISO31000) et les directives de la Commission sur la Gouvernance d'Entreprise ont été utilisées comme références pour définir le modèle ERM.

De manière générale, l'objectif est de fournir une garantie raisonnable quant (i) au respect des lois et règlements en vigueur, (ii) à la fiabilité de l'information financière et non financière et (iii) à l'effectivité des processus internes. Un « niveau de garantie raisonnable » signifie un niveau élevé, mais pas absolu étant donné que tout système de contrôle interne a des limitations liées par exemple aux erreurs humaines, aux mauvaises décisions ou aux choix qui peuvent être faits en termes de coût/bénéfice du contrôle.

La description suivante des activités de contrôle interne et de gestion des risques de bpost est une description factuelle ayant pour objet de couvrir les principales caractéristiques de ces activités.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle promeut la sensibilisation et le respect par les employés, établit des rôles et responsabilités clairs, publie des directives de qualité, et démontre les engagements du Comité Exécutif du Groupe et du Conseil d'Administration de bpost.

Engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques

« Mériter la confiance » est l'une des valeurs clés de bpost. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif du Groupe ont approuvé le Code de Conduite de bpost, initialement publié en 2007 et revu pour la dernière fois en 2019.

Ce Code renferme des principes généraux décrivant les valeurs et les normes éthiques applicables à tous ceux qui travaillent au sein du groupe et il permet de prendre les mesures adéquates en cas de non-respect de ces valeurs et normes. Ces principes sont renforcés par les règlements, politiques et procédures pertinents en vigueur au sein des entreprises, filiales et coentreprises de bpost. Le Code de conduite est fourni à tous les nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration et il est systématiquement introduit dans les filiales de bpost. Il est également mis à disposition sur l'intranet de bpost et il y est fait référence lors des sessions de formation. Toute violation du Code de Conduite doit être signalée, selon le cas, au supérieur hiérarchique ou à la personne de référence du collaborateur, ou au département juridique de bpost.

En outre, afin de se conformer à la réglementation en matière de délits d'initiés et de manipulation du marché, bpost a adopté un Code des Transactions et de Communication (*Dealing and Disclosure Code*), qui est régulièrement adapté afin d'être en ligne avec les législations et réglementations récentes en matière d'abus de marché. Ce Code des Transactions et de Communication entend contribuer à la sensibilisation des employés, des cadres supérieurs et des personnes occupant des responsabilités dirigeantes (à savoir les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe), ainsi que les personnes qui leur sont associées, aux conduites potentiellement inappropriées. Le Code des Transactions et de Communication contient des règles strictes en matière de confidentialité et de non-utilisation des informations « sensibles » sur le prix de l'action et des restrictions en matière de transactions. Les règles de ce Code ont été largement diffusées au sein du Groupe. Le Code est disponible pour tous les collaborateurs, les cadres supérieurs et les personnes assumant des responsabilités dirigeantes. Conformément à la Réglementation en matière d'abus de marché du 16 avril 2014, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes ont été informées de leurs obligations concernant les opérations d'initiés telles qu'établies par la réglementation.

Engagement envers une gouvernance d'entreprise qui favorise la responsabilisation

Le Conseil d'Administration supervise la gestion opérationnelle de la Société. Le Comité d'Audit conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. Sans préjudice du rôle de supervision du Conseil d'Administration, le Comité Exécutif du Groupe met en place des directives et procédures de gestion des risques et de contrôle interne et s'assure de leur déploiement effectif. Un modèle composé de trois « lignes de défense » a été mis en œuvre :

- La direction opérationnelle est chargée de mettre en place et d'assurer la maintenance de la gestion des risques et des contrôles internes : il s'agit de la première « ligne de défense » ;
- les fonctions de deuxième « ligne de défense », telles que la fonction Juridique, Compliance, Santé, Prévention, Sécurité et Intégrité, fournissent un soutien spécialisé à la première ligne de direction opérationnelle. Toutes les fonctions de la deuxième ligne font rapport au moins annuellement au Comité Exécutif du Groupe de l'évolution des risques dans le cadre de leurs domaines respectifs ;

- Enfin, Corporate Audit, qui est responsable de la réalisation des audits internes au sein du Groupe bpost, est la troisième « ligne de défense ». Le Directeur Corporate Audit rapporte au Président du Comité d'Audit et à l'Administrateur Délégué.

Engagement en faveur du développement des compétences des collaborateurs

Un bon leadership est essentiel et génère de meilleurs résultats pour bpost. Pour développer les compétences, bpost a mis en place son propre centre de formation. Des cours techniques sont organisés dans les différentes entités (par exemple, une formation sur les Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») utilisées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de bpost) et enfin des cours « sur mesure » sont développés en fonction des besoins. Les initiatives prises par rapport au développement personnel reposent sur des descriptions de fonction claires et sur une évaluation semestrielle structurée des performances. Des sessions de coaching sur mesure sont également encouragées.

Évaluation des risques

L'objectif de la gestion des risques, basée sur le modèle ERM, est d'instaurer une approche cohérente dans l'entreprise et d'insuffler une culture de la gestion des risques dans l'organisation. Trois types d'activités de gestion des risques sont réalisés. Premièrement, une évaluation des risques stratégiques fait partie intégrante du processus de définition et de révision de la stratégie de bpost. En outre, chaque entité (Business Unit) suit un processus d'évaluation semestriel de ses risques opérationnels. Enfin, une gestion des risques et du contrôle interne est implémentée au niveau des processus, des produits ou des projets. Ce dernier aspect comprend l'évaluation de l'adéquation des contrôles internes les plus importants pour limiter les risques identifiés au niveau d'un processus, d'un produit ou d'un projet particulier. Une même méthode structurée est suivie pour la réalisation des trois types d'exercices de gestion des risques :

- identifier les risques susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs ;
- évaluer les risques afin de pouvoir les prioriser ;
- décider des réponses à apporter et des plans d'action pour les principaux risques ;
- contrôler la mise en œuvre des plans d'action, l'évolution globale et identifier des risques émergents.

La cohérence de ces trois types d'activités de gestion des risques est assurée par l'utilisation d'un cadre unique de critères d'évaluation des risques. Cette approche garantit une diffusion des risques aux niveaux « top/bottom » et « bottom/up ».

Vous trouverez de plus amples informations sur les risques dans la section « Gestion des risques » du rapport annuel (note 6.5).

Activités de contrôle

En général

Des politiques et procédures sont en place pour les processus clés (comptabilité, achats, investissements, trésorerie, etc.). Ils sont soumis à des contrôles réguliers et les contrôles internes sont surveillés le cas échéant.

Toutes les sociétés du Groupe utilisent un système informatique central d'entreprise (Enterprise Resource Planning – « ERP ») ou un logiciel de comptabilité pour soutenir le traitement efficace des transactions opérationnelles, effectuer les activités de comptabilité et fournir des données pour la consolidation. Ces systèmes fournissent à la direction des informations de gestion transparentes et fiables dont elle a besoin pour surveiller, contrôler et diriger les opérations commerciales. Les conflits

potentiels liés à la séparation des droits dans le système ERP font l'objet d'un suivi étroit et régulier. Des processus de gestion sont mis en œuvre par bpost pour s'assurer que des mesures appropriées soient prises quotidiennement afin de maintenir la performance, la disponibilité et l'intégrité de ses systèmes informatiques. L'adéquation et l'efficacité des services sont repris dans des accords internes de niveau de service (SLA) et suivis via des rapports périodiques de performances et d'incidents adressés aux différentes entités (business units) concernées.

En lien spécifique avec les états financiers

Des processus financiers systématiques et structurés garantissent un reporting qualitatif et ponctuel. Ces processus incluent les principaux contrôles ou activités suivants :

- Un planning minutieux et détaillé de toutes les activités, en ce compris les responsables et les délais,
- la communication par le Département Finance Group des directives à appliquer avant la clôture, en ce compris tous les principes comptables IFRS qui sont applicables à toutes les entités légales et unités opérationnelles ;
- une séparation des tâches entre les équipes dans les différentes entités juridiques chargées effectivement de la réalisation des activités comptables et les départements chargés d'examiner les informations financières. La révision est plus spécifiquement assurée par (i) les partenaires financiers notamment chargés de l'analyse de l'information financière dans leur domaine de responsabilité et (ii) le Département Finance Group, responsable de l'analyse finale de l'information financière des différentes entités légales et unités opérationnelles ainsi que de la préparation des états financiers consolidés ;
- une justification et une analyse systématiques des comptes après la clôture. Celle-ci entraîne un suivi et un feed-back sur le respect des timings et de la qualité ainsi que les enseignements à tirer afin de tendre vers une amélioration continue.

Information et communication

Le département de Communication Interne utilise une grande variété d'outils tels que l'intranet de l'entreprise et le bulletin d'information des collaborateurs pour transmettre des messages de manière structurée et systématique en provenance du top management et du niveau opérationnel.

Les informations sur la performance financière et opérationnelle sont partagées entre le management opérationnel et financier et le Comité Exécutif du Groupe. Outre l'analyse mensuelle du reporting préparée par les partenaires financiers (*financial business partners*), le Comité Exécutif du Groupe réalise chaque trimestre un examen approfondi de la performance des différentes entités (*business units*).

Une répartition claire des responsabilités et une bonne coordination entre les différents départements impliqués assurent un processus efficace et ponctuel de communication des informations financières périodiques. Tous les principes, directives et interprétations comptables IFRS à appliquer par l'ensemble des entités juridiques et des entités opérationnelles sont communiqués régulièrement par le département Finance Group aux équipes comptables des différentes entités juridiques et unités opérationnelles.

En externe, les départements Relations Presse, Relations publiques et Relations Investisseurs assurent la gestion des parties prenantes, telles que la presse, les pouvoirs publics et la communauté financière. Ces départements centralisent et valident les communications externes susceptibles d'avoir un impact potentiel au niveau du groupe. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les informations financières.

Des informations financières sont mises à la disposition du marché sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Avant toute publication externe, ces informations financières sont soumises à un processus de (i) validation interne approfondi, (ii) à une analyse par le Comité d'Audit et (iii) à l'approbation finale du Conseil d'Administration de bpost.

Supervision

L'Audit d'entreprise (interne) et le Collège des Commissaires (externe)

bpost dispose d'un département d'audit interne professionnel travaillant d'après les standards de l'Institut d'Auditeurs internes (*Institute of Internal Auditors*). Le département est soumis tous les cinq ans à un examen externe de qualité. L'Audit d'entreprise effectue une évaluation annuelle des risques avec une révision semestrielle pour déterminer le programme d'audit. Au travers de ses missions, le département d'Audit d'entreprise fournit une garantie raisonnable quant à l'efficacité du contrôle interne dans les différents processus ou projets révisés.

Le Collège des Commissaires de bpost fournit un avis indépendant sur les états financiers annuels statutaires et consolidés. Il effectue une révision limitée sur les états financiers consolidés intermédiaires à mi-année. En outre, il passe en revue les changements matériels apportés aux principes comptables IFRS et évalue les différents contrôles clés identifiés dans les processus qui soutiennent la mise en place des états financiers.

Comité d'Audit et Conseil d'Administration

Afin de remplir son rôle de conseiller du Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne,

le Comité d'Audit reçoit et vérifie :

- toutes les informations financières pertinentes lui permettant d'analyser les états financiers ;
- une mise à jour trimestrielle de la trésorerie ;
- tout changement significatif apporté aux principes comptables IFRS ;
- les constatations pertinentes résultant des activités du Département d'Audit Interne de bpost et/ou du Collège des Commissaires ;
- le rapport semestriel du département d'Audit sur l'état d'avancement du suivi des recommandations d'audit et le rapport d'activité annuel ;
- les conclusions annuelles du Comité Exécutif du Groupe sur la réalisation effective des activités de gestion des risques et de contrôle et les informations périodiques concernant les évolutions principales des activités et des risques y associés.

En dernier ressort, le Conseil d'Administration s'assure qu'un système et des procédures de contrôle interne sont mis en place. Le Conseil d'Administration surveille le fonctionnement et l'adéquation du système de contrôle interne et des procédures, en considérant l'examen effectué par le Comité d'Audit et il prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers. Une procédure est en place, permettant de convoquer rapidement l'organe directeur approprié de bpost si et quand les circonstances l'exigent.

Des informations plus détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration figurent dans la section Conseil d'Administration et Comité d'Audit de la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Diversité

Création d'une culture de diversité et d'inclusion

bpost est une entreprise très diversifiée en termes de personnel et elle s'est engagée à créer et soutenir une culture collaborative sur le lieu de travail. Un tel environnement diversifié permet au groupe d'optimiser les interactions avec ses clients et parties prenantes et de répondre aux défis de manière efficace et variée.

Dans ce contexte, bpost a développé une Politique de la Diversité (disponible sur le site internet de bpost) visant à sensibiliser sur les questions de diversité et d'inclusion au sein du Groupe. L'objectif de cette Politique de la Diversité est d'aider les employés et le management de bpost à créer une culture où la diversité et l'inclusion sont des pratiques quotidiennes.

Le programme est axé sur l'engagement, la sensibilisation et la participation. Le Conseil d'Administration donne le ton en amont et est le véritable sponsor des ateliers consacrés à la diversité et à l'intégration organisés pour les équipes qui investissent dans la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion et/ou qui traitent de sujets précis dans le cadre de la diversité et l'inclusion.

Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe

bpost est d'avis que la diversité des compétences et des points de vue au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe facilite une bonne compréhension de l'organisation et des affaires de l'entreprise. Elle permet aux membres de remettre en cause de manière constructive des décisions stratégiques, d'assurer une sensibilisation à la gestion des risques et d'être plus ouverts aux idées novatrices.

bpost respecte les dispositions de l'article 7:86 du Code belge des Sociétés et des Associations en matière de mixité hommes-femmes, mais la Politique de Diversité pour les membres de son management va au-delà de ce strict minimum légal.

Dans la composition du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe, une attention particulière est accordée à la diversité en termes d'âge, d'expérience professionnelle, de genre et de diversité géographique. Lors de l'examen des candidatures pour les postes vacants, le Comité de Rémunération et de Nomination tient compte des tableaux de bord équilibrés de ces critères de diversité.

Les aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif du Groupe sont les suivants :

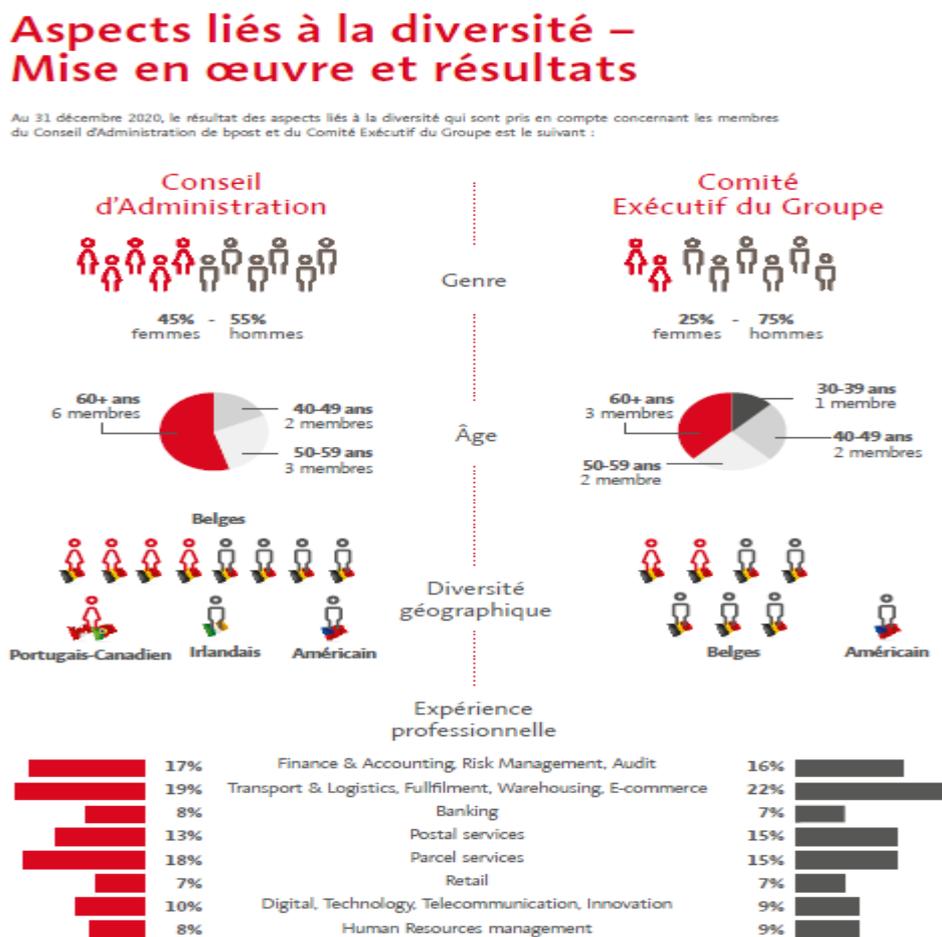
- **Genre** : la diversité des genres induit une meilleure compréhension du marché, stimule la créativité, améliore l'efficacité du leadership et favorise l'efficacité des relations globales. Afin de parvenir à une meilleure diversité des genres au sein de son management, bpost entend (i) identifier les talents féminins potentiels à un stade précoce, (ii) offrir des opportunités permettant aux femmes de développer pleinement leur potentiel, (iii) inscrire les femmes à des programmes de développement les préparant à des rôles de management.
- **Âge** : la diversité des âges sur le lieu de travail fait partie du capital humain et procure un large éventail de connaissances, valeurs et préférences. Une telle gestion de la diversité des âges induira un environnement plus dynamique en mouvement continu. Afin de parvenir à une diversité des âges, bpost entend veiller à ce que son management se compose (i) de talents d'âge plus mûr, possédant une expérience riche et solide et (ii) de talents jeunes à potentiel élevé qui sont désireux d'apprendre.

- **Expérience professionnelle** : pour maintenir sa position concurrentielle dans un environnement en constante évolution, bpost doit attirer et conserver des talents disposant d'expertises professionnelles diverses. La diversité des bagages professionnels offre à bpost un éventail d'expertises et d'expériences nécessaires pour relever les défis complexes auxquels elle est confrontée. Afin de parvenir à une telle diversité en matière d'expériences professionnelles au sein de son management, bpost entend identifier les personnes (i) possédant des parcours professionnels spécifiques et (ii) ayant travaillé dans divers secteurs à différents moments de leur carrière.
- **Diversité géographique** : la diversité géographique présente une corrélation significative et positive avec les performances de l'entreprise, surtout dans le cadre de la globalisation accrue de ses activités et de sa stratégie. Afin de parvenir à une diversité géographique, bpost prend en compte des éléments d'extranéité dans le profil et le processus de recrutement des candidats.

Le Conseil d'Administration vérifie chaque année si la diversité au sein du management de bpost s'est améliorée.

Aspects liés à la diversité – Mise en œuvre et résultats

Au 31 décembre 2020, le résultat des aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration de bpost et du Comité Exécutif du Groupe est le suivant :



12. Informations requises par l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de bpost, qui proscrit toute situation de conflit d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment du groupe bpost.

Conformément à l'article 7 : 96 du Code belge des Sociétés et des Associations, Jean-Paul Van Avermaet a déclaré, lors des réunions du Conseil d'Administration du 17 juin 2020, 4 août 2020, 17-18 septembre 2020 et 7 octobre 2020, se trouver en situation de conflit d'intérêts personnel de nature patrimoniale dans le cadre des discussions relatives à sa position en tant qu'Administrateur Délégué. Il a informé les Commissaires de bpost de ce conflit d'intérêts n'a pas pris part à la délibération ou ni au vote portant sur ce point.

13. Informations requises par l'article 7:97 du Code belge des sociétés et associations

La Charte de Gouvernance d'Entreprise de bpost prévoit que la procédure de conflit d'intérêt décrite à l'article 7 : 97 du Code belge des Sociétés et des Associations doit être observée pour toute décision relative au contrat de gestion ou à toute autre convention conclue avec l'État belge ou d'autres Institutions Publiques (autres que celles visées à l'article 7:97, 1er §, dernier sous-paragraphe du Code belge des Sociétés et des Associations). En résumé, lesdites décisions sont soumises à l'appréciation motivée préalable et non contraignante d'un Comité Ad Hoc, composé d'au moins trois administrateurs indépendants. Ce Comité Ad Hoc se fait assister, s'il le juge nécessaire, d'un expert indépendant désigné par ledit Comité Ad Hoc, et les Commissaires de bpost validant quant à eux les données financières utilisées. La procédure impose ensuite au Conseil d'Administration de justifier sa décision et aux Commissaires de valider les données financières utilisées par le Conseil d'Administration.

Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée Générale de bpost SA de droit public pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Collège des Commissaires vous fait rapport dans le cadre de son mandat de commissaire de bpost SA de droit public (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Les membres du Collège des Commissaires inscrits au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont été nommés par l'Assemblée Générale de la Société du 9 mai 2018, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du Conseil d'Entreprise. Leur mandat vient à l'échéance à la date de l'Assemblée Générale qui délibérera sur les Comptes Annuels clos le 31 décembre 2020. Ils ont exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 12 exercices consécutifs.

Les membres de la Cour des Comptes ont été nommés pour 3 ans par l'Assemblée Générale de la Cour des Comptes le 25 septembre 2019 et le 3 octobre 2018 conformément aux dispositions de l'article 25, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de bpost SA de droit public, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.059.856 milliers et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 40.703 milliers.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

La reconnaissance des revenus est un point clé dans le cadre de notre audit compte tenu des montants concernés (€ 2.257 millions de chiffres d'affaires en 2020 comme repris dans l'annexe C-cap 4 des Comptes Annuels) et étant donné la complexité et les hypothèses utilisées pour estimer plusieurs sources de revenus à la fin de l'année. Les principales zones de risque sont décrites ci-dessous.

- ▶ Les revenus relatifs à la compensation financière pour les Services d'Intérêt Economique Général ("SIEG") et pour la distribution des journaux et des périodiques sont estimés en fin d'année sur la base de calculs et de principes complexes convenus contractuellement. Ces contrats comprennent différents modèles de calcul pour la détermination de la compensation financière annuelle. La compensation la plus basse est accordée et donc prise en compte pour la reconnaissance des revenus. Ces modèles de calcul sont basés sur des données diverses (telles que les volumes réels, les objectifs de qualité, les coûts encourus relatifs aux services concernés,...) et impliquent des estimations de la Direction.
- ▶ Les revenus réalisés avec d'autres opérateurs postaux ("frais terminaux") sont estimés sur base de calculs complexes impliquant des données multiples. L'estimation de ces revenus est basée sur les volumes échangés (en kilogrammes et par article), les prix convenus avec les opérateurs postaux étrangers et d'autres conditions contractuelles (e.g. la qualité des services liés à la distribution du courrier).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif aux processus liés à la reconnaissance des revenus, effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés soutenant le processus de reconnaissance des revenus avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
 - ▶ Nous avons évalué le processus d'estimation du management et validé les calculs en effectuant (i) une revue des données clés et des hypothèses utilisées dans les modèles de calcul sur base des dispositions contractuelles, (ii) des contrôles pour s'assurer que les principes liés au transfert des risques et avantages étaient correctement traités compte tenu des clauses contractuelles et (iii) une réconciliation des données de base clés utilisées dans les modèles de calcul (volumes, prix,...) avec les systèmes informatiques sous-jacents, les contrats et les autres documents fournis par des sources externes.
- ▶ Nous avons effectué des procédures analytiques détaillées sur les flux de revenus importants pour détecter des tendances ou transactions inhabituelles en les comparant avec les revenus de l'année passée et en effectuant une analyse des revenus sur une base désagrégée.
 - ▶ Nous avons effectué une revue des événements survenus après la clôture des comptes en analysant les transactions importantes enregistrées en 2021 et en comparant ces transactions avec les estimations enregistrées à la fin d'année.
 - ▶ Nous avons également évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans les Comptes Annuels compte tenu de la réglementation applicable en Belgique.

Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Immobilisations financières sur entreprises liées » s'élève à € 1.426 millions. Elle représente une partie significative du bilan et comprend les participations détenues par la Société ainsi que les prêts à long terme consentis à des entreprises liées. Ces participations et ces prêts font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée tenant compte des impacts de la pandémie Covid-19. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels. Nous avons considéré que l'évaluation des participations et des créances est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations et/ou prêts consentis à des entreprises liées.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre par la Direction des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur sur les participations et prêts octroyés, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter.
- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des organes de gestion de la Société et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.

- ▶ Lorsque des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués.
- ▶ Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »), le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs. Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses clés par rapport à des données externes comparables. Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires présentés au Conseil d'Administration.
- ▶ Spécifiquement en ce contexte de pandémie liée au Covid-19, nous avons testé la raisonnable des impacts de la pandémie sur les plans à long terme tels que présentés au Conseil d'Administration.
- ▶ Nous avons testé les analyses de sensibilité préparées par la Direction.
- ▶ Nous avons conclu sur le caractère approprié d'absence de réductions de valeur ou, le cas échéant, sur le montant des réductions de valeur actées par la Société.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer

l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y

compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des Sociétés et Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou

autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des Sociétés et Associations est annexée au rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence "Global Reporting Initiatives Standards". Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "Global Reporting Initiatives Standards" précité. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des Sociétés et Associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des Sociétés et Associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle

**Rapport du Collège des Commissaires du 9 mars 2021 sur les Comptes Annuels
de bpost SA de droit public pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)**

légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des Sociétés et Associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et Associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Conformément aux dispositions de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a décrit, dans son rapport de gestion, les instances durant lesquelles la procédure de conflit d'intérêt a été suivie durant l'exercice. Nous notons que ces conflits d'intérêts n'ont pas eu de conséquences de nature patrimoniale sur la Société.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

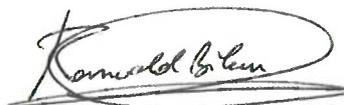
Bruxelles, le 9 mars 2021

Le Collège des Commissaires

**Les Membres de l'Institut des Réviseurs
d'Entreprises**

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par



Romuald Bilem*

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

21RB0067

PVMD Bedrijfsrevisoren CV

Représentée par

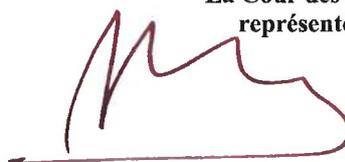


Caroline Baert

Partner*

* Agissant au nom d'une SRL

**La Cour des Comptes
représentée par**



Philippe Roland

Premier Président de la Cour des comptes



Hilde François

Présidente de la Cour des comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	20.536,6	15.139,8	5.396,8
Temps partiel	1002	6.470,9	3.402,0	3.068,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	24.904,4	17.449,2	7.455,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	29.560.230	22.295.761	7.264.469
Temps partiel	1012	6.335.610	3.375.591	2.960.019
Total	1013	35.895.840	25.671.352	10.224.488
Frais de personnel				
Temps plein	1021	936.389.857,31	683.564.595,91	252.825.261,40
Temps partiel	1022	261.959.076,97	142.008.015,63	119.951.061,34
Total	1023	1.198.348.934,28	825.572.611,54	372.776.322,74
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.693.690,04	1.082.747,00	610.943,04

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	23.916,1	16.704,0	7.212,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	34.627.667	24.677.991	9.949.676
Frais de personnel	1023	1.130.241.314,89	777.825.291,49	352.416.023,40
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.653.823,60	1.072.868,00	580.955,60

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	21.369	6.124	25.534,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	19.943	6.039	24.058,7
Contrat à durée déterminée	111	1.425	85	1.474,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	1		1,0
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	15.719	3.244	17.928,5
de niveau primaire	1200	12.679	2.725	14.514,6
de niveau secondaire	1201	1.593	392	1.873,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	445	67	494,7
de niveau universitaire	1203	1.002	60	1.046,0
Femmes	121	5.650	2.880	7.605,8
de niveau primaire	1210	3.322	1.695	4.427,8
de niveau secondaire	1211	1.410	933	2.065,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	341	143	450,3
de niveau universitaire	1213	577	109	661,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	81	2	82,7
Employés	134	21.156	5.948	25.216,3
Ouvriers	132	132	174	235,3
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1.336,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.641.593	
Frais pour la société	152	72.054.564,23	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	10.953	4.559	11.880,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1.761	80	1.805,4
Contrat à durée déterminée	211	9.191	4.479	10.073,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	1		1,0
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	9.434	4.867	10.543,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1.664	497	1.953,4
Contrat à durée déterminée	311	7.770	4.370	8.589,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	427	361	628,4
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1.343	183	1.450,8
Autre motif	343	7.664	4.323	8.464,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5.153	5811	3.510
Nombre d'heures de formation suivies	5802	57.569	5812	39.214
Coût net pour la société	5803	8.535.038,00	5813	5.813.698,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	8.535.038,00	58131	5.813.698,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	18.892	5831	8.487
Nombre d'heures de formation suivies	5822	284.699	5832	127.908
Coût net pour la société	5823	12.200.877,00	5833	5.481.553,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Cfr. Rapport de gestion

Bilan RSE

Stratégie RSE : Personnes, Planète, Proximité

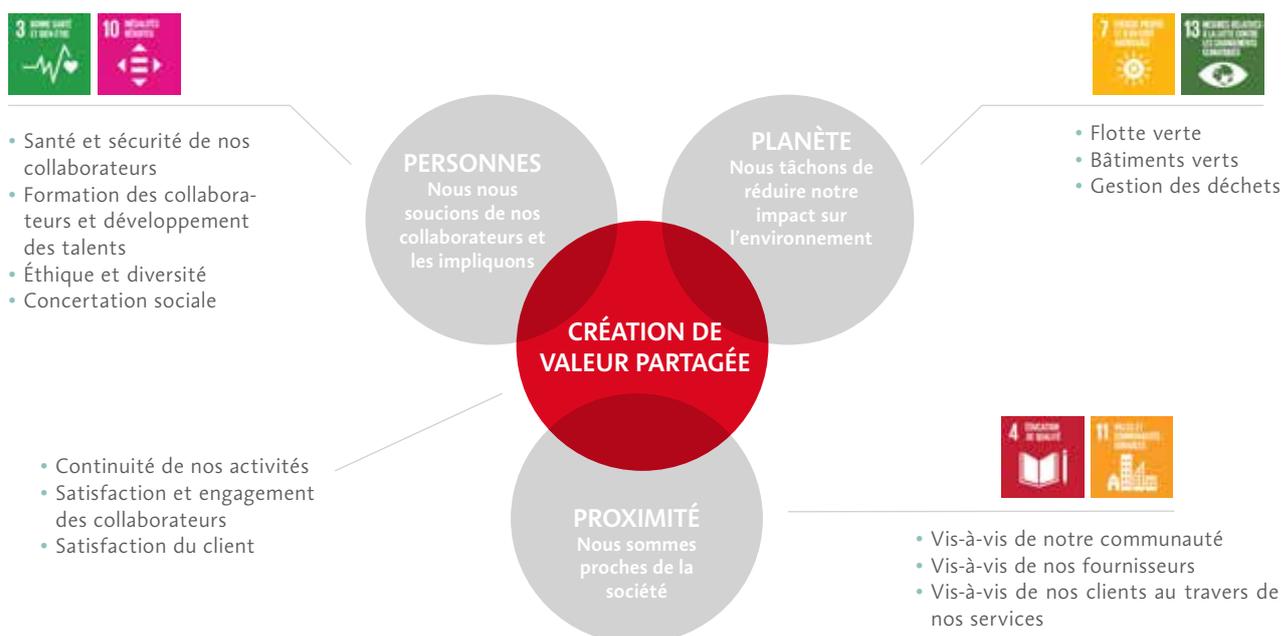
bpost a toujours joué un rôle majeur dans la société. Il est de notre devoir de donner l'exemple. C'est pourquoi, nous avons pour ambition de développer la durabilité de nos processus et de notre culture d'entreprise. Ce faisant, nous pouvons atteindre une croissance durable et être reconnus par nos parties prenantes (clients, actionnaires, gouvernement, collaborateurs, fournisseurs, syndicats, ONG) comme une entreprise socialement responsable. Il est également important pour nous que nos clients sachent que leurs lettres, colis et services logistiques sont traités de manière responsable.

En 2017, nous avons mené une évaluation de l'importance relative afin d'identifier les thèmes de RSE les plus essentiels pour bpost et ses parties prenantes. Cette étude nous a permis d'élaborer l'année suivante une stratégie de développement durable qui s'articule autour de trois piliers :

- **Personnes** : nous prenons soin de nos collaborateurs et nous prenons des engagements vis-à-vis d'eux.
- **Planète** : nous aspirons à réduire notre impact sur l'environnement.
- **Proximité** : nous sommes proches de la société et de ses besoins émergents.

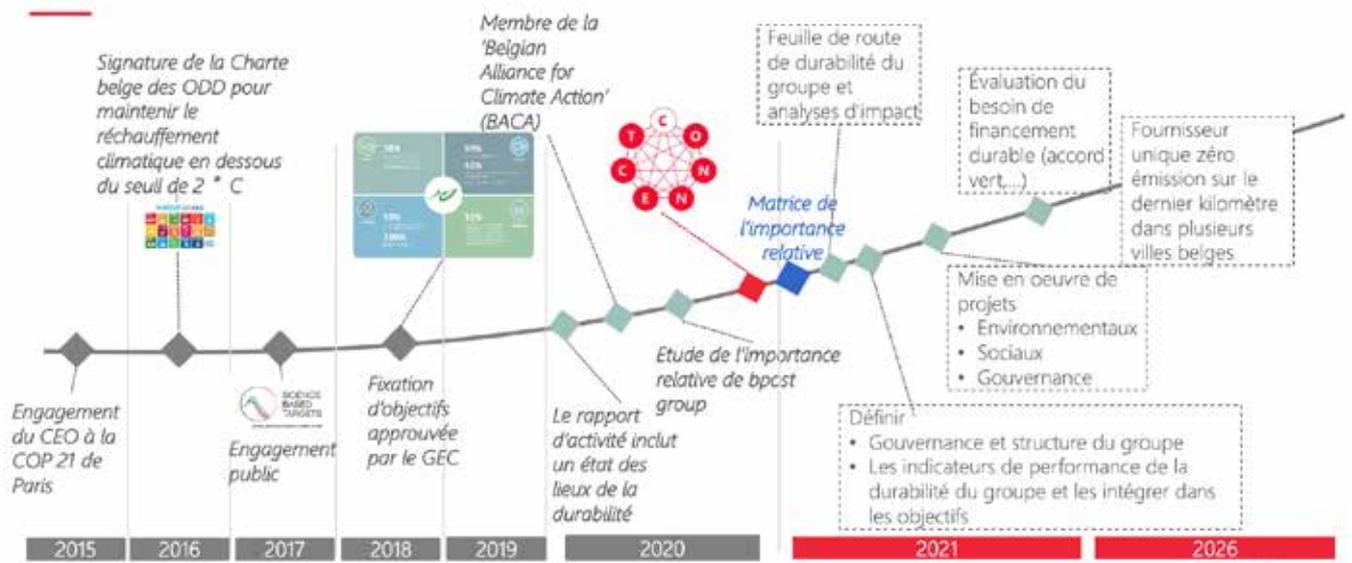
Vous trouverez ci-dessous les priorités définies lors de cet exercice.

Pour chacun des trois piliers, nous avons relié les sujets importants aux KPI stratégiques sur lesquels nous allons nous concentrer.



NOS PRIORITÉS RSE (ENJEUX PERTINENTS)	RISQUE ET OPPORTUNITÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES	OBJECTIF	RÉSULTAT 2020 VS OBJECTIF	RÉSULTAT 2020 VS. ENVIRONNEMENT EXTERNE
Personnes					
Santé et sécurité des collaborateurs	Les cas de blessure et/ou de maladie peuvent représenter un coût tant pour bpost que pour l'employé concerné. De plus, une politique de bien-être préventive peut contribuer à réduire le niveau de stress et, par conséquent, l'absentéisme.	Absentéisme	bpost Belgique s'est fixé un nouvel objectif trimestriel en d'absence de courte durée, basé sur le budget de l'entreprise. La moyenne de l'objectif pour 2020 est de 4,39 %	bpost Belgique : 4,81 %	En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, les chiffres du troisième trimestre sont utilisés pour l'ensemble de l'année 2020.
Formation des collaborateurs et développement des talents	Des collaborateurs formés peuvent travailler plus efficacement et se sentir plus engagés auprès de l'entreprise, favorisant ainsi la rétention des talents.				
Éthique et diversité	La politique d'éthique et de diversité influe sur la réputation de bpost ainsi que l'implication et la fidélisation de ses collaborateurs.	L'implication des collaborateurs	Dépasser ou atteindre la norme nationale belge pour les secteurs postaux et logistiques (2020 : 7.4)	2020 : 7 2019 : 6,9	En 2020, une nouvelle méthodologie simple a été mise en œuvre par Effectory, une société externe. L'enquête en quatre questions est facile à utiliser et peut être consultée par tous les employés. Effectory a recalculé les résultats des précédentes enquêtes Pulse dans un souci de continuité.
Concertation sociale	Une concertation sociale efficace permet d'éviter d'éventuelles grèves et les coûts connexes, mais aussi de garantir la satisfaction et l'implication des collaborateurs.				
Planète					
Flotte verte	Le fait d'avoir un parc automobile écologique contribue à améliorer notre empreinte carbone et à donner une image publique positive de l'entreprise. Cela permet également de réaliser des économies de carburant. De plus, c'est un moyen de compenser la hausse prévue des taxes sur le carbone.	Empreinte CO ₂ des périmètres 1, 2 et 3	Nos objectifs basés sur la science : • -20 % d'émissions GES pour les périmètres 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2017 : 114.395 Teq CO ₂ . • -20 % d'émissions GES pour le périmètre 3 d'ici 2030 pour le transport et la distribution amont par rapport à l'année de référence 2017 : 218.016 Teq CO ₂ .	Résultats pour 2020 : les émissions des périmètres 1 et 2 ont augmenté de 3 % et celles du périmètre 3 ont diminué de 18 % par rapport à 2017, ce qui correspond à une diminution globale de 11 % des émissions de CO ₂ (périmètres 1, 2 et 3).	L'autorité indépendante réputée, le Carbon Disclosure Project, a examiné nos efforts et nous a attribué la note B par rapport à la moyenne C, obtenue par nos pairs.
Bâtiments verts	Les bâtiments écologiques génèrent des économies d'énergie et améliorent notre empreinte carbone.				
Gestion des déchets	Une bonne gestion des déchets donne une image positive de l'entreprise et améliore notre empreinte carbone dans le périmètre 3. Elle peut également générer des revenus en valorisant les déchets en tant que matières premières.				
Proximité					
Proximité avec notre société	La proximité avec la société fait partie de la mission de bpost. Oublier la communauté locale serait préjudiciable à la réputation de bpost.	Montant des dons	Maintenir nos efforts pour obtenir un impact.	563.000 EUR	Outre la distribution de plus de deux millions de Mobile Postcards gratuites, nous avons maintenu notre solidarité envers les initiatives locales par le biais de notre programme Star4You, qui soutient nos employés qui s'engagent personnellement dans des projets locaux. Plus de 250 ordinateurs portables ont été donnés par l'intermédiaire de DigitalForYouth à des jeunes victimes de la fracture numérique.
Proximité avec nos fournisseurs	Le fait d'avoir une vue d'ensemble claire de notre chaîne d'approvisionnement permet de gagner en efficacité et d'éviter les risques en matière d'approvisionnement (par exemple, stabilité financière ou stabilité de l'approvisionnement). De plus, l'ajout d'exigences de durabilité contribue à atténuer les risques de réputation liés à un comportement contraire à l'éthique ou à l'environnement.	Part de fournisseurs de rang 1 couverte par notre Code de conduite des fournisseurs	100 %	2020 = 31 % 2019 = 35 %	Depuis 2018, 31 % des fournisseurs de bpost Belgium sont couverts par le code de conduite des fournisseurs (désormais inclus dans nos conditions générales pour tous les contrats). Une enquête menée par Ecovadis sur les pratiques des entreprises en matière de développement durable en 2020 a montré que seulement 39 % des dépenses liées aux achats à des fournisseurs sont couvertes par un code de conduite.
Proximité avec nos clients au travers de nos services	L'amélioration de l'expérience client et de notre offre renforce la fidélisation de la clientèle. De plus, le développement de solutions plus durables permet d'aller au-delà des attentes des clients et d'améliorer ainsi notre positionnement sur le marché.	Satisfaction des clients	Rencontrer ou dépasser le score de l'année dernière.	2020 = 84 2019 = 82	bpost mesure la satisfaction des clients sur une échelle de 7 points. D'autres entreprises ont tendance à utiliser une échelle de 5 ou 10 points. En outre, nous combinons les résultats des clients résidentiels et des entreprises, ce qui rend difficile la comparaison avec d'autres entreprises ou d'autres critères de référence. La croissance en 2020 est due à l'augmentation de la satisfaction des clients particuliers et professionnels.

Le groupe bpost s'engage fermement à intensifier ses efforts dans le développement durable



Au second semestre de 2020, nous avons lancé une nouvelle évaluation de l'importance relative pour le groupe bpost.

Cela afin de nous assurer que notre stratégie est correctement ciblée, d'évaluer le paysage en constante évolution du développement durable et de comprendre et identifier les thématiques prioritaires pour notre entreprise et nos parties prenantes.

Les résultats obtenus nous permettront de faire évoluer notre stratégie de développement durable, de définir les indicateurs de performance clés pour impliquer nos unités commerciales et stimuler notre performance en matière de durabilité. Nous adapterons notre analyse aux intérêts et aux besoins de nos parties prenantes, ainsi qu'à ceux du groupe bpost.

Réalisations RSE clés de 2020

PERSONNES

DIVERSITÉ & INCLUSION

Favoriser la diversité et l'inclusion est une ambition importante de la stratégie CONNECT 2026. En 2020, bpost Belgique a accueilli neuf nouveaux collègues et DynaGroup, trois.

Le programme «Duala Leren» de bpost propose aux personnes éloignées du marché du travail (NEET, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes peu ou pas qualifiées, ne parlant aucune des langues nationales ou n'ayant pas de permis de conduire) un programme de formation d'un an dans lequel elles peuvent obtenir un diplôme d'études secondaires, un permis de conduire et un emploi à temps plein chez bpost.

Aux Pays-Bas, DynaGroup travaille en partenariat avec FermWerk, qui accompagne les personnes dans le développement de leurs compétences, améliorant ainsi leur employabilité au sein de DynaGroup ou d'autres entreprises.



PLANETE

ECOZONE DE MALINES, DURABILITÉ AU CŒUR DE LA VILLE

Alors que l'évolution technologique et la crise de la COVID-19 ont propulsé l'activité postale et l'e-commerce, bpost group et la ville de Malines ont inauguré la première zone de distribution de lettres et de colis zéro émission de CO₂ en milieu urbain. Une initiative durable au service de la satisfaction des clients, de la qualité de l'air et de l'innovation.

2800, le premier code postal éco-responsable

Ce qui a commencé comme un projet pilote à l'été 2019 est aujourd'hui une première nationale. Dans le centre-ville de Malines, désigné par le code postal 2800, bpost assure désormais la distribution zéro carbone des lettres et des paquets. Une ambition devenue réalité grâce à la mise en place d'un réseau hybride combinant livraison via une flotte de véhicules 100 % électriques et de vélos cargo ainsi que l'installation de distributeurs de colis accessibles 24h/24 et 7j/7 à 49 endroits stratégiques de la ville. Et ce, afin d'inciter les Malinois à venir récupérer leurs paquets à pied ou à vélo.

Au cours d'une période de deux ans, cette collaboration active s'emploiera à étudier et à mettre en place des solutions durables, notamment axées sur l'économie locale et circulaire.

Une ambition partagée

La collaboration entre bpost group et la ville de Malines est née dans le cadre du projet européen « Surflogh » (Smart Urban Freight Logistics Hubs), qui mise sur une distribution urbaine durable. C'est donc tout naturellement que les deux entités ont souhaité concrétiser leur ambition commune en matière de réduction des émissions.

Vicky Vanmarcke, échevine de la Mobilité : « Malines a de grandes ambitions et souhaite atteindre d'ici 2030 une réduction de 40 % des émissions de CO₂. Les projets pilotes et les collaborations avec le secteur logistique seront déterminants à cet égard. Sachant que 8 % du trafic au centre-ville a trait à des livraisons manquées à domicile, ce projet innovant nous offre une opportunité ultime de faire baisser ce pourcentage ».

Jean-Paul Van Avermaet, administrateur délégué de bpost group : « En tant qu'entreprise, nous tenons à jouer un rôle de premier plan au niveau de l'e-commerce durable. Grâce à ce partenariat avec la ville de Malines, nous faisons un premier pas dans la bonne direction et offrons aux Malinois un réseau évolutif de services qui se complètent et se renforcent parfaitement. Nous espérons naturellement que cela sera également de nature à inspirer de nombreuses autres villes et nous entamerons prochainement des négociations à ce sujet avec les parties intéressées ».

Durabilité urbaine au sens large

La durabilité est au centre des préoccupations de bpost group, mais pas seulement. À l'heure où de plus en plus de villes et communes prennent des mesures responsables (zones à basses émissions ou piétonnes, plans de circulation, soutien à l'économie circulaire...), bpost souhaite étendre son action et profiter de la tendance pour développer des collaborations durables visant à améliorer la qualité de l'air mais aussi, la qualité de vie dans plusieurs autres centre-ville belges. Objectif ? Une expérimentation grandeur nature visant à augmenter l'efficacité des livraisons en ville, réduire les nuisances et soutenir le tissu socio-économique local et l'économie circulaire. L'organisation bpost s'est déjà fixé comme objectif de remplacer au moins la moitié de sa flotte au niveau national par des véhicules sans émissions, représentant 3 500 véhicules au total.

UN TIERS DE TRAJET EN CAMION EN MOINS GRÂCE AUX REMORQUES À DOUBLE ÉTAGE

Alors que la flotte de camions bpost sera progressivement remplacée par des véhicules GNL (gaz naturel liquéfié), l'entreprise franchit un pas supplémentaire en prévoyant d'acquérir plus de 320 remorques à double étage d'ici 2030, et jusqu'à 550 dans les 20 prochaines années.

Une première en Belgique qui devrait permettre de réduire de 30 % le nombre de trajets et de kilomètres parcourus pour le transport du courrier et des colis d'ici 2030 ! ... Et même de 40 % d'ici à 2040 !

Transport optimisé, routes désengorgées

Le transport représente un défi majeur pour bpost group puisque chaque année, le volume de colis transportés et livrés augmente de manière considérable (+56,2 % l'année dernière). Un constat qui nécessite une approche globale et réfléchie afin de maîtriser l'impact de ces activités sur l'environnement et la mobilité.

La remorque à double étage offre une réponse concrète au groupe bpost, qui souhaite développer des actions durables pour soutenir la croissance constante de ses activités. D'une hauteur de 4 mètres, pour une longueur standard de 13,60 mètres, les DDT (Double Deck Trailers – en abrégé DDT) disposent de 2 étages de 1,8 mètre chacun. Elles peuvent donc transporter 60 % de volume en plus que les remorques actuellement en service.

Le déploiement des remorques à double étage se déroulera de manière progressive au cours des prochaines années pour permettre à bpost de réduire sa flotte de camions et ainsi, de contribuer au désengorgement des routes belges.





DYNALOGIC ET WECYCLE RECYCLENT DES MILLIONS DE KILOS DE DÉCHETS ÉLECTRIQUES

DynaGroup, filiale de bpost, contribue également à la stratégie de durabilité du groupe. La collaboration entre Dynalogic, sa branche spécialisée de la logistique personnalisée et l'ONG néerlandaise, Wecycle, avait permis de collecter près de 9.9 millions de kilos de déchets électriques en 2019. Un résultat spectaculaire qui augmentera encore lors du bilan 2020 avec l'augmentation des achats en ligne liée à la crise de la COVID-19.

Pour atteindre des volumes aussi importants, le principe est simple : lors de la livraison d'un nouvel appareil électrique, Dynalogic propose aux consommateurs de récupérer l'ancien pour le recycler de manière éco-durable.

LES ROBOTS D'ACTIVE ANTS METTENT LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA DURABILITÉ

Active Ants, autre filiale du groupe bpost, inaugurerait en octobre 2020 son entrepôt ultra-moderne d'e-fulfilment à Roosendal. Dans cette superficie de 20.000 m², robots et personnel en chair et en os collaborent à l'emballage de milliers de colis issus de l'e-commerce.

L'automatisation de l'entreposage, de l'enlèvement des commandes et du tri s'accompagne d'une plus grande efficacité ainsi que de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs. Mais ce n'est pas tout puisque cette robotisation permet également de réduire l'impact écologique de l'activité. En effet, les différentes machines d'emballage adaptent les boîtes aux dimensions de la marchandise, les pèsent et y apposent une étiquette d'envoi. Il n'est donc plus nécessaire d'ajouter de matériau de remplissage pour combler le vide dans les paquets. Le stockage est également optimisé puisque les robots entreposent en moyenne six fois plus de volume par mètre carré et utilisent leur propre énergie, réduisant ainsi la consommation énergétique du bâtiment.



LA DURABILITÉ, UNE SOLUTION WIN-WIN POUR LA PLANÈTE ET LE BUSINESS

Radial, filiale nord-américaine de bpost, n'est pas en reste puisque l'entreprise a mis l'année 2020 à profit pour développer de nouvelles ambitions en matière de durabilité en installant des éclairages LED dans ses bureaux. Radial s'emploie aussi à sensibiliser ses clients sur l'intérêt d'adopter une approche durable, aussi bien pour la préservation de l'environnement que leur développement commercial.

PROXIMITÉ

UN TONNERRE D'APPLAUDISSEMENTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

En juin dernier, les 26.000 collaborateurs de bpost se sont mobilisés pour soutenir DigitalForYouth, une association qui vient en aide aux jeunes victimes de la fracture numérique. Résultat ? Un chèque de 25.000,0 EUR remis à l'asbl pour lui permettre d'offrir un ordinateur portable à 250 jeunes en difficultés.

Décibels solidaires

La crise de la COVID-19 a démontré la profondeur de la fracture numérique dans notre société. Dans l'incapacité de suivre leurs cours en ligne ou de faire leurs devoirs, les jeunes sont particulièrement touchés par le phénomène. C'est pourquoi, DigitalForYouth.be, une asbl fondée en 2019 par DNS Belgium et Close the Gap, a lancé fin mars une grande campagne de collecte d'ordinateurs portables auprès des entreprises.

bpost group, qui défend activement l'accès à l'éducation et l'inclusion, a naturellement répondu à l'appel. C'est ainsi qu'à la fin du mois de juin 2020, les 26.000 collaborateurs du groupe en Belgique ont été invité à taper dans leurs mains dans le cadre de l'action 'Faites du bruit'. Pour chaque décibel enregistré, le Fonds de bpost pour l'Alphabétisation, géré par la Fondation Roi Baudoin, versait une contribution à DigitalForYouth. Résultat de l'opération : un chèque de 25.000,0 EUR qui financera l'achat de 250 ordinateurs portables.

Philip Du Bois, président de DigitalForYouth.be : « La vague de solidarité qui s'est mise en place a outrepassé nos attentes. (...) L'aide financière que nous recevons de bpost nous permet de couvrir les coûts logistiques qui vont de pair avec la collecte et la remise en état des ordinateurs. Merci à tous ceux qui ont participé avec ferveur à cette action ! »

Jean-Paul Van Avermaet, administrateur délégué de bpost group : « bpost et DigitalForYouth.be partagent les mêmes valeurs de solidarité, de proximité et d'inclusion. Ces valeurs ne sont pas des vains mots pour notre entreprise et notre personnel. L'enthousiasme de tous les collaborateurs lors de leur participation à l'action « Faites du bruit » du 26 juin en témoigne à nouveau. Ils ont applaudi, fait de la musique, chanté... Du bruit s'est fait entendre sur chaque site pour aider les plus jeunes à garder le contact avec leur école. La remise officielle de ce chèque est source de fierté pour chacun des collaborateurs de bpost group. »

Nico Cools, CIO et Chief Digital Officer de bpost group : « L'une des plus belles missions de bpost group consiste à rapprocher les gens. C'est donc avec grand plaisir que nous soutenons le projet de DigitalForYouth.be, qui a un impact social direct sur la jeunesse. En procurant un ordinateur portable aux jeunes, nous comblons quelque peu la fracture numérique et rapprochons les enfants de leur école. De cette manière, nous contribuons à la continuité éducative pour tous, ce qui est bénéfique en termes d'émancipation et d'égalité des chances. bpost group attache beaucoup d'importance au développement durable et a dès lors par la même occasion opté pour un projet écologique : pour chaque PC remis à neuf, ce sont en effet 18,5 kg de CO₂ qui sont épargnés, ce qui représente au total plus de 4.600 kg CO₂ en moins pour l'ensemble des 250 PC ».

DEUX MILLIONS DE CARTES GRATUITES POUR RAPPROCHER LES BELGES

Restez chez vous. Le mot d'ordre en vigueur pour freiner la propagation de la COVID-19. Pour permettre aux Belges de se sentir proches de ceux qu'ils aiment malgré la distance, bpost group a mis en place deux actions 'cartes gratuites' via son app Mobile Postcard en 2020. La première lors du confinement de mars et la seconde en décembre, afin de lutter contre l'isolement pendant la période des fêtes.

En tout, ce sont près de deux millions de cartes personnalisées avec photo et/ou vidéo qui ont été distribuées dans les boîtes aux lettres du pays. « Se rencontrer et faire la fête ensemble, ce que les Belges font si bien, ne sera pas possible cette année. Chez bpost, nous voulons veiller à ce que tout le monde reste en connexion l'un avec l'autre. Faisons tous attention aux personnes qui nous entourent et qui n'ont pas autant de compagnie. Une carte avec un message chaleureux, un souhait personnel, fera tant de bien en cette période », explique **Jean-Paul Van Avermaet**.



États RSE consolidés

À propos de nos états RSE consolidés

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI (Global Reporting Initiative) (option de conformité essentielle) et structuré autour de nos thématiques prioritaires. L'index du contenu GRI est disponible sur notre [site web](#).

Périmètre et limites

Les informations utilisées pour ces états RSE consolidés ont été collectées auprès des services internes et reposent principalement sur les informations disponibles dans le cadre du reporting interne. Sauf indication contraire, les informations concernent l'année civile 2020 et couvrent toutes les activités de bpost, y compris celles de ses filiales sauf indication contraire.

La liste complète des filiales de bpost figure dans les états consolidés de bpost. Nous définissons une filiale comme une entité dans laquelle bpost détient plus de 50 % des actions et qui est importante en termes de chiffre d'affaires et de personnel. Les filiales figurant dans les données déclarées sont énumérées ci-dessous.

ENTITÉS DE BPOST	PROPRIÉTÉ	PORTÉE	PLANÈTE	PERSONNES	PROXIMITÉ
bpost Belgique (bpost S.A.)	100 %	oui	●	●	●
Radial	100 %	oui	●	●	◐
Landmark Group	100 %	oui	●	●	◐
DynaGroup (incl. Leen Menken)	100 %	oui	●	●	◐
Ubiway (incl. Kariboo!)	100 %	oui	●	●	◐
Speos	100 %	oui	●	●	◐
Apple Express	100 %	oui	●	●	◐
FDM	100 %	oui	●	●	◐
Active Ants	75,00 %	oui	●	●	◐
Euro-Sprinters	100,00 %	oui	●		
bpost banque	50,00 %	Pas de controle opérationnel			

- ◐ Données limitées disponibles pour la filiale
- Données presque complètes pour la filiale
- Données complètes pour la filiale

Les filiales comprises dans le périmètre sont incluses à la date d'acquisition. Si la filiale a été acquise ou vendue en 2020, les données ne portent que sur la période postérieure/antérieure à la date d'acquisition/de vente.

Qualité et fiabilité des données

La qualité et la fiabilité des données environnementales figurant dans les états RSE consolidés sont garanties par le département Environnement et Énergie de bpost Belgique, qui effectue des contrôles et des analyses de données tous les ans, élabore des plans de réduction et travaille en étroite collaboration avec les différentes autorités. Nous avons demandé à plusieurs parties externes d'évaluer la qualité des données rapportées : CO₂Logic, DNV et Deloitte.

Les données des ressources humaines figurant dans les états RSE consolidés sont pour la plupart déclarées auprès de parties externes, telles que l'Office national de sécurité sociale.

En 2020, nous avons mis en place de nouveaux processus de reporting interne afin d'améliorer la fiabilité des données fournies par nos filiales. À cette fin, nous avons formalisé les définitions de nos indicateurs et nous avons migré vers une plateforme digitale de reporting de développement durable. Cela nous aidera à construire un processus de reporting plus robuste à l'échelle du groupe, qui facilitera entre autres les contrôles de qualité des données.

Vérification externe

DNV, un organisme externe, vérifie la qualité des données de bpost sur les émissions de CO₂ selon les normes ISO 14064. Par ailleurs, AIB Vincotte a décerné à bpost la certification ISO 14001 pour ses sites stratégiques en Belgique. bpost souhaite formaliser davantage le processus et l'outil de reporting des données de ses filiales avant de soumettre l'ensemble de son rapport RSE pour vérification externe.

Pour de plus amples informations sur notre gouvernance RSE, nos prix et nos partenariats, nous vous invitons à consulter notre [site web](#).

Personnes

Chez bpost, nous pensons qu'il est essentiel d'impliquer nos collaborateurs dans notre mission de faire partie intégrante de la vie quotidienne de nos clients. Nous apprécions le large éventail d'aptitudes et de compétences ainsi que la fidélité sans faille que nos collaborateurs offrent à notre entreprise.

L'année 2020 s'est révélée particulièrement difficile dans le contexte de crise de la COVID-19. Mais parce que la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs sont notre absolue priorité, nous avons pris une série de dispositions destinées à les protéger. Dans ce cadre, nous avons développé un système de traçage interne assorti de mesures de quarantaine spécifiques selon une évaluation du risque réalisée sur base individuelle. Pour veiller au respect des règles de prévention, nous avons élaboré des concepts spécialement adaptés à nos équipes Mail & Retail. Enfin, nous avons ouvert une ligne téléphonique spéciale pour répondre à toutes les questions de nos collaborateurs en lien avec la COVID-19. Cette ligne est encore en service aujourd'hui.

Il est de notre devoir de fournir à tous nos collaborateurs la meilleure culture d'entreprise, en préservant de bonnes conditions de travail, un comportement éthique, la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Pour cela, nous prenons diverses mesures au sein des différents pays, entreprises et unités opérationnelles afin de renforcer et d'ancrer ce processus de façonnage de la culture.

En mesurant le score d'implication et le taux d'absentéisme des collaborateurs, nous pouvons garder un œil sur la manière dont nos collaborateurs se sentent dans leur emploi. Comme ces indicateurs sont le résultat de nos politiques sociales, telles que la santé et la sécurité, la formation et le développement, l'éthique, la diversité et la concertation sociale, ils nous donnent un bon aperçu de notre culture d'entreprise et nous aident à apporter des modifications quand et où cela est nécessaire.

PERSONNES – INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES	UNITÉ	BPOST BELGIQUE			
		2017	2018	2019	2020
Engagement des collaborateurs ⁽¹⁾	Score	n/a ⁽¹⁾	n/a ⁽¹⁾	6,9	7
Absentéisme ⁽²⁾	%	7,57	7,85	7,96	8,36

(1) Le nouveau score d'engagement des collaborateurs fait suite à un changement de fournisseur. Il n'existe pas de données comparables au niveau des filiales ou du groupe bpost.

(2) En raison des différentes législations et définitions associées concernant les chiffres de santé et de sécurité au sein de nos filiales, nous ne sommes pas en mesure de consolider les chiffres de l'absentéisme au niveau de nos filiales et du groupe dans son ensemble. Cependant, bpost suit les jours d'absence individuelle de ses filiales et est en mesure de fournir ces informations sur demande.

Diversité et éthique

PERSONNES – ÉTHIQUE ET DIVERSITÉ	UNITÉ	BPOST BELGIQUE				FILIALES			GROUPE BPOST		
		2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Total collaborateurs internes	Effectif	25.460	25.770	26.282	27.493	8.060	7.704	8.594	33.830	33.986	36.087
Total collaborateurs internes de sexe masculin	Effectif	17.269	17.585	17.944	18.963	4.162	3.901	4.354	21.747	21.845	23.317
Total collaborateurs internes de sexe féminin	Effectif	8.191	8.185	8.338	8.530	3.898	3.803	4.240	12.083	12.141	12.770
Total ETP	ETP	23.353	23.658	24.211	25.534	7.840	7.374	7.823	31.499	31.585	33.358
Total ETP hommes	ETP	16.202	16.500	16.869	17.929	4.080	3.827	4.024	20.580	20.696	21.953
Total ETP femmes	ETP	7.152	7.158	7.342	7.606	3.760	3.552	3.799	10.918	10.894	11.405
DIVERSITÉ DES COLLABORATEURS (EN EFFECTIF)											
Nombre de femmes (salariées)	%	32,20	31,80	31,70	31,0	48,40	49,40	49,3	35,70	35,70	35,4
Proportion de femmes occupant des postes de direction	%	0,00	0,00	25,00	25,0	14,29	26,42	22,58	13,04	26,67	22,9
Proportion de femmes occupant des postes à responsabilités (hors postes de direction)	%	35,06	36,79	37,79	40,0	37,07	39,16	40,95	36,85	38,40	40,4
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT											
Nombre total de collaborateurs internes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	607	613	531	1.507	423	384	958	1036	915	2.465
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	296	244	313	1.064	268	245	505	512	558	1.569
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée déterminée	Effectif	311	369	218	443	155	139	453	524	357	896
Nombre total de collaborateurs salariés avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	24.853	25.157	25.751	25.986	7.636	7.319	7.636	32.793	33.070	33.622
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	16.973	17.341	17.631	17.899	3.892	3.715	3.849	21.233	21.346	21.748
Nombre total de collaborateurs internes femmes avec un contrat à durée indéterminée	Effectif	7.880	7.816	8.120	8.087	3.744	3.605	3.787	11.560	11.725	11.874
EFFECTIF EN TEMPS PARTIEL/TEMPS PLEIN											
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps plein	Effectif	19.137	19.370	19.925	21.369	7.419	6.981	7.251	26.789	26.906	28.620
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps plein	Effectif	14.039	14.285	14.617	15.719	3.906	3.672	3.782	18.191	18.289	19.501
Nombre total de collaborateurs internes femmes occupées à temps plein	Effectif	5.098	5.085	5.308	5.650	3.513	3.309	3.469	8.598	8.617	9.119
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps partiel	Effectif	6.323	6.400	6.357	6.124	641	723	1.341	7.041	7.080	7.465
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps partiel	Effectif	3.230	3.300	3.327	3.244	253	276	572	3.553	3.603	3.816
Nombre total de collaborateurs internes femmes occupées à temps partiel	Effectif	3.093	3.100	3.030	2.880	388	447	769	3.488	3.477	3.649

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'ÂGE

Nombre total de collaborateurs internes ≤ 30 ans	Effectif	4.205	4.497	4.839	5.578	1.901	1.748	2.385	6.398	6.587	7.963
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectif	12.717	12.601	12.593	12.022	3.924	3.630	3.754	16.525	16.223	15.776
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la catégorie d'âge des 50+	Effectif	8.538	8.672	8.850	9.893	2.235	2.326	2.455	10.907	11.176	12.348

ROTATION DU PERSONNEL

Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes	%	10,94	10,49	10,91	12,31	40,92	33,98	32,04	17,94	16,27	16,90
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes hommes	%	11,14	10,43	11,08	12,71	39,94	34,53	30,91	16,29	15,42	16,04
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes femmes	%	10,51	10,63	10,53	11,43	41,99	33,40	33,20	20,88	17,80	18,46
Rotation volontaire du personnel parmi les collaborateurs internes	%	5,82	5,75	5,93	5,67	24,00	19,65	19,13	10,21	9,12	11,57

ÉTHIQUE

Nombre de plaintes enregistrées pour comportement contraire à l'éthique au travail	Nombre	11	10	10	11	40	37	11	50	47	22
Nombre de cas rapportés de corruption et de pots-de-vin	Nombre	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Montant des amendes légales et réglementaires et des règlements supérieurs à 10.000 USD liés à des atteintes à la protection des données, à la corruption ou à l'environnement	Euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Chez bpost, nous voulons attirer et fidéliser des personnes d'origines, de cultures, de perspectives et d'expériences différentes en créant et en soutenant une culture de collaboration au travail. Nous sommes convaincus que la diversité contribue à nouer des liens plus forts avec nos clients et notre personnel, à nous entourer des meilleurs talents issus de toutes les catégories de la population et à être plus agiles.

Nous avons conçu notre Politique de la Diversité (disponible sur le [site web](#) de bpost) en nous basant sur ces convictions. Cette politique offre les lignes directrices utiles pour la création d'une culture où la diversité et l'inclusion font partie de la pratique quotidienne et sont traduites dans plusieurs politiques et programmes.

Pour continuer à développer nos canaux de recrutement, nous avons conclu des partenariats, entre autres, avec le VDAB, WannaWork, Diversicom, Emimo, UNIA et Allyens. Ces organisations se consacrent à l'insertion professionnelle basée sur les compétences personnelles et la promotion de la diversité au travail.

A travers le projet «Dual Lernen», nous proposons aux personnes en difficultés (NEET, chômeurs de longue durée, peu ou pas qualifiés, ne parlant aucune des langues nationales, sans permis de conduire) un programme de formation d'un an qui leur permet de décrocher leur diplôme d'études secondaires, leur permis de conduire et un emploi à temps plein chez bpost. Ce cursus nous a d'ailleurs permis d'accueillir 9 nouveaux collègues l'année dernière.

Nous avons développé et nous mettons régulièrement à jour un portail consacré à la diversité pour permettre à nos gestionnaires de personnel de se familiariser avec les enjeux de diversité et de l'inclusion, d'identifier le cadre applicable et le rôle qu'ils doivent jouer. Une boîte à outils comprenant toutes les informations, brochures, e-learning, ateliers et catalogue de formations est également mise à leur disposition. En 2020, une nouvelle brochure ainsi qu'un Q&A complet y ont été ajoutés.

Leading@bpost est un programme d'échange culturel spécifique, qui vise à créer un style de leadership équilibré parmi les leaders du groupe bpost.

Nous travaillons également en partenariat avec Duo for a Job, une organisation belge de mise en relation de jeunes demandeurs d'emploi issus de l'immigration avec des personnes de plus de 50 ans. L'initiative est source de motivation, de reconnaissance et d'impact humain, et a même reçu le « Coup de coeur 2018 » du jury de PostEurop.

En 2019, un projet en matière de Diversité et d'Inclusion (analyse, formation et ancrage) a été lancé dans le but de :

1. fournir un cadre d'entreprise local clair, proposant des directives spécifiques ;
2. fournir des outils opérationnels en vue de soutenir les managers ;
3. rendre la diversité visible et en faire un sujet de discussion.

Ce projet sera étendu à plusieurs autres sites en 2021. De plus, nous avons mis sur pied un groupe d'ambassadeurs de la Diversité au niveau de l'entreprise et au niveau local, qui doit fonctionner comme caisse de résonance et est chargé de promouvoir la diversité et de prévenir la discrimination.

Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif groupe ont également leur rôle à jouer en matière de diversité. Pour ce faire, ils organisent des ateliers sur les thèmes de la diversité et de l'inclusion, et le conseil d'administration évalue chaque année si la diversité au sein du groupe s'est améliorée. Par ailleurs, une attention particulière est accordée à la diversité dans la composition du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee. Divers critères de diversité concernant le sexe, l'âge, l'expérience professionnelle et la diversité géographique sont pris en compte lors du recrutement des candidats. Pour plus d'informations sur la composition du Conseil d'administration, veuillez consulter la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

ÉTHIQUE

Chez bpost, nous sommes fiers de notre bonne réputation dans la société et du rôle que nous jouons. Pour nous, il est important d'adopter une bonne conduite pour susciter la confiance, qui fait partie de nos valeurs d'entreprise responsable. Tous les êtres humains sont égaux en droits et, en tant qu'entreprise, nous nous devons de l'appliquer. En tant que société cotée en bourse, nous garantissons également une transparence maximale en termes de gouvernance et de processus décisionnels en appliquant les normes les plus strictes dans ce domaine.

Nous adoptons une tolérance zéro concernant les violations des droits de l'homme ou des lois anticorruption, conformément aux principes universels des droits de l'homme et aux conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail). Avec cette politique, bpost souhaite empêcher les répercussions négatives des violations des droits humains et des pratiques ou actes illégaux ou frauduleux sur le bien-être de l'humanité, notre réputation et la continuité de nos activités. Si un collaborateur/une collaboratrice est témoin d'une infraction, il/elle peut appeler la ligne téléphonique dont les coordonnées figurent dans notre code de conduite. La ligne est reliée à une personne de confiance, disponible 24h/24 pour répondre à toute question ou tout signalement de collaborateurs.

En 2019, nous avons décidé de mettre en avant la diversité et l'éthique d'entreprise et nous avons dès lors opéré une profonde refonte structurelle et une révision de notre code de conduite afin que notre nouvelle structure fonctionne au niveau du groupe. Notre nouveau code de conduite a été lancé en février 2019 pour l'ensemble du groupe. Il définit les valeurs et les normes minimales de comportement et de conduite attendues de tous nos collaborateurs, sous-traitants et consultants à tous les niveaux et dans toutes les sociétés du groupe bpost dans le monde. Il permet en outre de prendre des mesures appropriées si le code de conduite n'est pas respecté.

Formation des collaborateurs et développement des talents

FORMATION DES COLLABORATEURS ET DÉVELOPPEMENT DES TALENTS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE				FILIALES			GROUPE BPOST		
		2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	20,89	21,52	20,45	19,95	12,42	43,78	9,21	19,26	25,90	17,43
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	n/a	n/a	48,06	6,20	n/a	82,11	97,25	n/a	75,58	80,18
FORMATION FORMELLE											
Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	5,71	5,57	4,58	3,79	8,94	7,53	5,15	6,41	5,27	4,11
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	n/a	28,67	26,45	5,42	n/a	81,93	80,06	n/a	70,96	66,06

FORMATION INFORMELLE

Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	15,18	15,95	15,87	16,16	3,48	36,25	4,06	12,84	20,63	13,32
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	n/a	n/a	22,61	0,78	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

Malgré les difficultés qu'elle a engendrées, la crise de la COVID-19 a contribué au déploiement rapide de formations numériques de haute qualité qui ont remporté un franc succès auprès de nos collaborateurs (par exemple, le taux de participation à Summer Academy a doublé par rapport à la formation en face à face de 2019 (ILT)). Des formations sur le travail à distance pour «se gérer soi-même», «gérer son équipe» et «optimiser les outils numériques disponibles» ont été déployées en interne en un temps record avec un très bon taux de participation. Les nouveaux modes d'apprentissage que nous avons développés et intégrés dans notre vie quotidienne sont un héritage de la crise de 2020.

Chez bpost, nous attachons une grande importance au développement des aptitudes et des compétences de nos collaborateurs. Nous sommes convaincus que des collaborateurs formés peuvent être plus efficaces et plus impliqués. Nous disposons d'ailleurs de notre propre académie pour former nos collaborateurs. Ces dernières années, nous avons pris des mesures supplémentaires pour étoffer notre offre de formation afin de mieux répondre aux besoins des groupes cibles spécifiques de bpost Belgique (les jeunes, par exemple).

En plus des sessions de formation propres à leur emploi, tous les collaborateurs de bpost Belgique reçoivent une formation en communication, en vente, en langue et en leadership. Citons, par exemple, la Summer Academy, qui encourage les collaborateurs à travailler sur leurs compétences et leur bien-être pendant l'été. Ils se forment sur divers thèmes de développement personnel.

En 2012, bpost Belgique lançait le programme «FutureMe», qui donne aux collaborateurs peu qualifiés l'opportunité de décrocher un diplôme d'études secondaires supérieures. Cette nouvelle qualification peut leur ouvrir les portes vers un nouvel emploi, vers la poursuite d'autres études et, surtout, cela augmente leur confiance en eux. bpost organise cette formation en étroite coopération avec les centres d'éducation pour adultes, prend en charge la formation et offre un soutien avec une option de coaching de carrière après l'obtention du diplôme. Le programme combine un nombre limité de sessions en classe avec un apprentissage à distance via une plateforme en ligne. Cela permet aux étudiants de s'organiser de manière flexible. Depuis le début, 985 collaborateurs ont participé au programme «FutureMe». Sur les 268 qui ont réussi la formation, 208 travaillent toujours chez bpost.

Les collaborateurs belges expérimentés de bpost peuvent postuler à des emplois vacants dans d'autres sociétés via la plateforme de co-sourcing, Experience@work, partenaire de bpost. Cette plateforme a été créée en 2015 pour mettre en relation les sociétés recherchant des personnes expérimentées, celles ayant un grand nombre d'employés expérimentés et les collaborateurs seniors qui souhaitent mettre à profit leur expérience. Experience@work donne à ces entreprises la possibilité d'embaucher des collaborateurs seniors à un niveau de rémunération junior, et permet aux collaborateurs seniors d'utiliser leurs talents, leur expérience et leur expertise dans un nouvel environnement de travail, tout en restant dans les effectifs de bpost.

En ce qui concerne les évolutions de carrière, nos collaborateurs bénéficient d'un large éventail d'opportunités. Nous valorisons également la mobilité interne. Pour cela, nous avons développé un solide processus de gestion des performances qui suit la plupart des collaborateurs tout au long de l'année. Les objectifs professionnels, les performances et le développement des collaborateurs font l'objet de discussions annuelles avec le responsable. Le plan de développement convenu est revu au bout de six mois lors du bilan semestriel. En fin d'année, le collaborateur et son manager passent en revue les objectifs fixés. Au cours de ce processus, des points de contact informels sont également organisés pour assurer le suivi des objectifs, des performances, du développement et de la carrière.

Nous recrutons constamment de nouveaux collaborateurs. Notre forte collaboration avec le VDAB et le Forem en Belgique nous permet d'être en contact direct avec les entreprises qui se restructurent et recrutent.

Avec le déploiement de CONNECT 2026, sa stratégie à horizon 2026, le groupe bpost affirme sa volonté d'être un employeur socialement responsable. Parmi les 7 ambitions définies dans CONNECT 2026, bpost s'est notamment fixé pour objectif "To be an inclusive company that offers a "lifelong learning" experience". Une aspiration à la base de la création de bpost boost, un programme de développement destiné à former des demandeurs d'emploi, offrir des opportunités d'apprentissage en interne tout au long de la vie et mettre des programmes de formation à disposition de partenaires externes.

Grâce à bpost boost, le groupe souhaite garantir la durabilité de l'emploi par l'acquisition continue de compétences pour répondre à l'évolution constante des métiers et de la société en général.

Santé et sécurité des collaborateurs

PERSONNES – SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE			
		2017	2018	2019	2020
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS INTERNES					
Accidents du travail des collaborateurs internes	Nombre	918	947	944	895
Journées perdues pour les collaborateurs internes	Jours	30.850	30.890	28.487	27.348
Degré de gravité pour les collaborateurs internes	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,90	0,90	0,80	0,73
Taux d'incidence des collaborateurs internes	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	26,83	27,48	27,06	24,03
Absentéisme parmi les collaborateurs internes	%	7,57	7,85	7,96	8,36
Nombre total de cas de décès parmi les collaborateurs internes	Nombre	1	0	2	3
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL TEMPORAIRE					
Accidents du travail du personnel temporaire	Nombre	57	86	25	26
Journées perdues pour le personnel temporaire	Jours	365	294	227	193
Degré de gravité pour le personnel temporaire	Jours perdus par 1.000 d'heures travaillées	0,19	0,14	0,11	0,1
Taux d'incidence pour le personnel temporaire	Accidents par 1.000.000 d'heures travaillées	29,87	42,36	22,56	12,6
Nombre total de cas de décès parmi le personnel temporaire	Nombre	0	0	0	0
Nombre total d'heures prestées par le personnel temporaire (réel)	Heures travaillées	1.908.050	2.030.019	1.663.483	2.641.593
SECURITE ROUTIERE⁽²⁾					
Accidents de la route en tort au nom de l'entité par 100 000 km ²	%	n/a*	2,40*	2,52*	2,06
Part des accidents de la route en tort partagée au nom de l'entité sur le nombre total d'accidents de la route*	%	77,00	75,00	76,00	79,41
Nombre d'accidents de la route mortels (pendant les heures de travail) au nom de l'entité par million de kilomètres ⁽²⁾	Nombre par million de km parcourus	0,01	0	0,01	0,01

(1) En raison des différences de législations et de définitions associées concernant les chiffres de santé et de sécurité dans nos filiales, nous ne sommes pas en mesure de consolider les chiffres de santé et de sécurité de nos filiales et au niveau du groupe. Cependant, bpost suit les indicateurs individuels

(2) Les chiffres relatifs à la sécurité routière ne concernent que les entités bpost disposant d'une flotte de livraison: bpost N.V./S.A., DynaGroup et Euro-Sprinters.

* Retraitement basé sur la méthode de calcul ajustée.

La sécurité et le bien-être de nos collaborateurs sont primordiaux pour nos activités. Nous avons donc défini une politique de prévention stricte pour éviter les accidents de travail et de la route, le stress et les maladies et pour assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs. À cet égard, nous respectons et anticipons les réglementations, nous surveillons les risques pour la sécurité et le bien-être et nous nous efforçons en permanence d'améliorer ces aspects.

En Belgique, notre politique de bien-être des collaborateurs s'appuie sur la Loi fédérale du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail¹. Elle est mise en œuvre par un comité externe², qui effectue des inspections de conformité aléatoires. Il procède également à des inspections régulières sur des thèmes spécifiques. Ce fut par exemple le cas en 2020 concernant les processus de prévention contre la COVID-19 mis en place par bpost.

1 Loi belge : loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, « Code sur le bien-être ». <http://www.employment.belgium.be/defaultTab.aspx?id=556>

2 « Contrôle du bien-être au travail » : <http://www.emploi.belgique.be/cbe.aspx>

En ce qui concerne nos filiales, les processus de santé et de sécurité de Radial sont conformes à l'OHSA (Occupational Health and Safety Act). Aux Pays-Bas, DynaGroup applique la législation néerlandaise sur la santé et la sécurité au travail (Arbo), qui repose sur les inventaires des risques en matière de santé et de sécurité et des mesures de contrôle associées. Les inventaires des risques sont également réalisés et évalués formellement par une société externe. En outre, Apple Express au Canada est conforme aux prescriptions de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series). Ubiway et Landmark ont mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité.

Les incidents de sécurité les plus fréquents dans notre entreprise sont les glissades, les chutes ou l'utilisation inappropriée des véhicules. Pour limiter les risques d'accident et les problèmes de santé, nous effectuons régulièrement des analyses de risques. Les risques ainsi identifiés et les mesures à prendre sont communiqués au sein de l'entreprise.

Nous avons mis en place plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité qui ont porté leurs fruits. Citons, par exemple, la création d'un espace dédié à la sécurité sur le lieu de travail, l'incitation des collaborateurs à signaler tout type d'incident de sécurité ou l'organisation de campagnes de communication sur la sécurité. Un registre de sécurité permet de suivre les contrôles de sécurité de manière structurée. Nous pouvons tirer d'importantes leçons de ce registre que nous communiquons ensuite à nos collaborateurs.

Afin d'améliorer encore ces performances et de renforcer la culture de sécurité, bpost a lancé trois initiatives en Belgique. La première initiative, le « Baromètre des performances de sécurité », est un instrument du bien-être qui mesure les performances en matière de sécurité.

Il fonctionne de la manière suivante : en consolidant les différents indicateurs de performances de sécurité existants, nous comprenons mieux les performances globales de sécurité d'une région et nous pouvons déterminer où et dans quels domaines le besoin est le plus grand. Le baromètre des performances de sécurité est associé au registre de sécurité de bpost. Lancé pour la première fois en 2019, il est désormais pleinement intégré aux processus de suivi des performances de la direction.

Deuxièmement, nous avons formé nos collaborateurs à la sécurité au moyen d'un jeu. Une application leur envoie deux questions par jour sur la santé et la sécurité pour leur rafraîchir la mémoire. Cela représente un total de cinquante questions, qui varient selon les saisons. Par exemple, en hiver, des questions portent sur la sécurité routière et, en été, sur l'hydratation. Nous avons également inclus des questions sur l'alimentation saine. Pour chaque bonne réponse, l'employé peut gagner dix timbres. Outre les jeux de sécurité dans la distribution de courrier, l'outil est aujourd'hui également utilisé dans notre unité logistique.

La troisième initiative est un module d'apprentissage en ligne sur la prévention incendie destiné à tous les membres de l'équipe de prévention incendie. Ces collaborateurs ont suivi une formation complète en ligne avec des animations sur tout ce qui a trait à la prévention et à la sécurité incendie et sur ce qu'il faut faire en cas d'urgence. À l'issue de la formation, les collaborateurs ont été testés sur le contenu du module. Cette formation a été particulièrement bien accueillie au sein de la direction Retail.

La sécurité routière est également au cœur de nos préoccupations. Notre objectif est d'éliminer les accidents de la route. Depuis 2018, nous menons un grand projet de formation sur la sécurité routière en Belgique. Pour chaque véhicule (y compris les vélos électriques et les transports internes), il est obligatoire de suivre une formation à l'école de conduite de bpost (FRAC¹). Les formations visent à améliorer les connaissances et les compétences de conduite. Il existe trois niveaux différents, en fonction des qualifications du conducteur. En 2020, nous avons encore amélioré cette approche. Outre une formation spécifique à l'école de conduite, nous avons également mis à jour les compétences des conducteurs grâce à une approche locale de 'formation des formateurs'.

Nous voulons également nous assurer que nos collaborateurs restent en bonne santé et incluons tant des aspects psychosociaux que physiques. Pour cela, bpost offre un accès à des services médicaux et sanitaires en dehors de l'environnement de travail, tels que des médecins du travail. Notre système belge de surveillance de la santé prévoit des contrôles médicaux obligatoires pour chaque employé de bpost. Il s'agit d'un check-up de 30 minutes, comprenant un dépistage cardiovasculaire et musculosquelettique, à passer tous les quatre ans pour les collaborateurs travaillant à la distribution du courrier. Nous invitons également les collaborateurs des centres de tri à effectuer ces examens sur base biannuelle.

En 2020, 5 500 collaborateurs de bpost et 900 intérimaires ont bénéficié d'un tel check-up médical. Les membres du personnel de bpost peuvent également se faire vacciner contre la grippe à l'automne. En 2020, 2.000 collaborateurs ont fait usage de cette possibilité, sur base volontaire.

Pour le bien-être psychosocial de nos collaborateurs, nous organisons une enquête visant à mesurer leur niveau d'implication et nous mettons en place un « Outil d'équilibre » personnalisé leur permettant de mieux connaître leur niveau de stress et de motivation personnel. En fonction des résultats, nous donnons des conseils et des astuces per-

1 Formation Rationnelle et Accélérée des Conducteurs

sonnalisés. Notre programme d'aide 'Employee Assistance Program' (psychologues externes) est disponible en cas de problèmes personnels plus complexes. Nous déploierons ces outils à l'échelle mondiale prochainement. Les collaborateurs souffrant de stress peuvent demander, sur une base volontaire, l'aide de notre équipe spécialisée de coaches en stress. Quant à la direction du personnel, elle bénéficie d'une formation psychologique sur la reconnaissance des signes de détresse chez ses collaborateurs. Nous avons également une ligne téléphonique disponible 24 h/24, 7 j/7.

De plus, nous avons désigné un responsable chargé de conseiller et d'intégrer l'ergonomie dans l'environnement de travail, que ce soit dans les bureaux, dans nos centres de tri et pour nos facteurs et factrices. C'est dans ce cadre qu'il y a quelques années, nous sommes passés des vélos à deux roues vers des triporteurs. Nous mesurons également l'éclairage et la qualité de l'air (y compris l'humidité) pour améliorer l'environnement de travail.

Nous sommes heureux de constater que l'année dernière, malgré les circonstances extrêmement difficiles de la COVID-19, les taux d'incidence dans trois de nos unités opérationnelles ont fortement diminué. Dans la distribution de courrier, nous avons atteint notre meilleur résultat (27 contre 33 en 2019) et notre centre de logistique et de tri de colis, NBX, a également enregistré de meilleurs résultats que l'année précédente.

Concertation sociale

PEOPLE - SOCIAL DIALOGUE	UNITÉ	BPOST BELGIQUE				FILIALES			GROUPE BPOST		
		2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Nombre moyen de jours d'actions de grève	Jours de grève par 1.000 collaborateurs	1,55	2,60	1,40	1,81	0	0	5,70	1,98	1,06	2,74
Proportion de collaborateurs internes couverts par une CCT	%	n/a	96	95	95,3	5	11	11	74	76	75

bpost s'efforce de promouvoir le bien-être et de bonnes conditions de travail pour tous ses collaborateurs et de rester ainsi à l'écoute de leurs besoins. Les aspects tels que les heures de travail et les salaires sont conformes à la législation et nous respectons les droits de nos collaborateurs à la liberté d'association.

bpost étant une entreprise autonome dont l'État belge est le principal actionnaire, ses statuts prévoient explicitement une structure et des processus à différents niveaux pour faciliter les négociations, les consultations et le partage d'information. Afin de favoriser un dialogue et des relations constructives avec les syndicats, bpost Belgique dispose de sa propre Commission Paritaire et de plusieurs autres forums. De plus, deux hauts dirigeants ont été désignés, ce qui témoigne de l'implication de notre direction dans la concertation sociale. Cette étroite collaboration nous permet d'écouter les besoins de nos collaborateurs et d'y répondre rapidement afin d'atténuer les conflits sociaux.

La dernière convention collective de travail de bpost Belgique a été étendue jusqu'à la fin du mois de juin 2021.

bpost Belgique a entamé la négociation d'une nouvelle convention collective de travail pour 2021-2022. L'objectif est de finaliser ce nouvel accord d'ici fin juin 2021 au plus tard.

Planète

En tant que prestataire de services logistiques, nous exerçons un impact sur l'environnement à différents niveaux, que ce soit à travers les émissions de CO₂ de notre flotte, notre consommation d'énergie, les trajets effectués par nos collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail, la production de déchets ou encore, les transports que nous sous-traitons.

bpost gère et pilote son pilier environnemental « Planète » en se référant à son empreinte CO₂ comme indicateur. En 2018, nous avons fixé un objectif ambitieux pour le groupe : réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités de 20 % à l'horizon 2030, par rapport aux niveaux de 2017. L'initiative « Science Based Targets » a approuvé cet objectif de réduction des émissions. Cette organisation vise à promouvoir les ambitions des entreprises en matière de changement climatique en les aidant à se fixer des objectifs en adéquation avec une augmentation de la température mondiale inférieure à 2 degrés Celsius. Pour réduire cette empreinte environnementale, nous nous concentrons sur nos bâtiments, notre parc automobile et nos déchets.

En 2020, notre empreinte carbone dans les émissions de scope 1 & 2 a augmenté de 3 % et les émissions du scope 3 ont diminué de 18 % par rapport à 2017, correspondant à une baisse globale des émissions de CO₂ de 11 % (scope 1, 2 et 3). Cela s'explique principalement par la diminution des déplacements des employés, des déplacements professionnels et la réduction du transport aérien.

GROUPE BPOST						
	UNITÉ	2018	2019	2020	2017 (REFORMULÉ) ⁽¹⁾	TENDANCE
PÉRIMÈTRE 1	t CO₂ eq	82.826	87.848	88.996,30	84.834,57	
Flotte' postale diesel et essence	t CO ₂ eq	61.040	65.383	67.982,54	65.517,85	↘
Gaz naturel et mazout de chauffage	t CO ₂ eq	21.786	22.442	20.985,76	19.288,77	↘
Fioul pour les générateurs	t CO ₂ eq	-	23	28,00	27,95	↘
PÉRIMÈTRE 2	t CO₂ eq	31.569	28.619	30.266,06	32.553,98	
Electricité (basée sur le marché) ⁽²⁾	t CO ₂ eq	30.938	28.156	29.794,00	32.054,44	↗
Chauffage urbain	t CO ₂ eq	631	463	472,06	499,54	↗
PÉRIMÈTRES 1 et 2	t CO₂ eq	114.395	116.467	119.262,36	117.388,55	
PÉRIMÈTRE 3	t CO₂ eq	218.016	192.390	189.320,25	179.586,32	
Transport routier sous-traité	t CO ₂ eq	117.699	111.939	113.440,00	128.771,72	↗
Voyages d'affaires	t CO ₂ eq	1.844	1.349	1.374,00	510,44	↘
Navettes des collaborateurs	t CO ₂ eq	36.320	34.147	32.977,00	31.782,12	↘
Déchets	t CO ₂ eq	6.694	6.011	3.932,25	4.651,60	↗
Transport aérien sous-traité ⁽³⁾	t CO ₂ eq	55.459	38.944	37.597,00	13.870,44	↘
TOTALÉMISSIONS CO₂ (PÉRIMÈTRES 1+2+3)	t CO₂ eq	332.411	308.857	308.583	296.975	↘

(1) L'empreinte de CO₂ reformulée de 2017 inclut l'intégralité des données d'activité de Radial (contre 16,7 % en 2017) et la consommation d'électricité réelle en 2017 (et non sur une estimation). De plus, rétroactivement, les données d'Ubiway sur les voitures de société ont été ajoutées.

(2) La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est précisé en détail dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

(3) Les chiffres du transport aérien sous-traité pour les filiales avaient été exclus.

Green fleet

PLANÈTE - FLOTTE VERTE ⁽¹⁾	BPOST BELGIQUE			FILIALES			GROUPE BPOST		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Proportion des normes EURO 5 et 6 [%]	96	98	99	97	97	100	96	98	99
Consommation moyenne de carburant des camionnettes [l/km]	9	10	8	15	15	12	10	10	9
Consommation moyenne de carburant des camionse [l/km]	26	27	24	N/A	N/A	N/A	26	27	24
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre [%]	35	32	31	13	11	5	34	31	30

(1) Les chiffres ne concernent que les entités de bpost disposant d'une flotte de livraison : bpost Belgique (bpost SA/NV, Eurosprinters, et

Speos), filiales (Dynagroup).

Une flotte étendue et de qualité est l'un des atouts les plus importants pour une entreprise postale et logistique. bpost possède l'un des plus grands parcs de véhicules de livraison de courrier et de colis en Belgique. Cependant, ce parc contribue de façon importante aux émissions de carbone et pourrait nuire à la qualité de l'air. Pour être un véritable chef de file en matière de durabilité, nous prenons plusieurs mesures visant à réduire l'impact de nos flottes.

Premièrement, nous transformons notre parc en sélectionnant des véhicules à empreinte carbone faible ou nulle (vélos (électriques), triporteurs, camionnettes électriques, etc.). Au mois d'août 2020, nous avons créé l'Ecozone de Malines. Un projet pilote qui consiste à offrir une distribution du courrier et de colis sans émission en milieu urbain. Pour cela, nous expérimentons de nouvelles façons d'opérer ce dernier kilomètre en installant des distributeurs de colis automatiques, des points de retrait et de livraison, en faisant circuler 65 fourgons électriques et 18 vélos cargo.

Cet ambitieux projet pourrait être étendu à d'autres villes belges dans le futur et contribuer à utiliser 600 fourgons électriques supplémentaires d'ici 2022 et convertir 50 % de notre flotte du dernier kilomètre en électrique (environ 3.400 véhicules).

Pour un plus grand respect de l'environnement, bpost a introduit les tampons Non-Prior. Cela nous permet de regrouper plus efficacement les volumes de courrier et, par conséquent, d'avoir un calendrier de livraison plus efficace et plus respectueux de l'environnement.

Enfin, nous faisons la promotion de l'écoconduite auprès de nos chauffeurs internes et des chauffeurs en sous-traitance et nous encourageons nos collaborateurs à se rendre au travail d'une manière plus respectueuse de l'environnement en soutenant structurellement d'autres modes de transport (y compris le covoiturage, la promotion des vélos électriques) et/ou le travail flexible.

Bâtiments verts

PLANÈTE - BÂTIMENTS VERTS	BPOST BELGIQUE			FILIALES			GROUPE BPOST		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Consommation d'énergie totale par collaborateur [kWh/effectif]	5	5	5	17	16	15	8	7	7
Consommation d'énergie totale [kWh]	138.382.365	129.388.488	123.832.690	138.997.380	124.404.895	129.507.750	277.379.745	253.793.383	253.340.440
Electricité renouvelable/verte consommée [kWh]	67.728.515	64.235.857	63.964.618	10.548.597	10.086.633	8.892.209	78.277.112	74.322.490	72.856.827
Proportion d'électricité renouvelable [%]	95	95	93	11	12	10	46	49	46
Total d'électricité non renouvelable/grise consommée [kWh]	3.840.338	3.543.804	4.981.205	86.272.565	74.448.078	81.792.728	90.112.903	77.991.882	86.773.932
Proportion d'électricité non renouvelable [%]	5	5	7	89	88	90	54	51	54
Total de gaz naturel consommé [kWh]	54.194.732	49.605.667	44.032.354	40.614.887	38.377.600	36.930.293	94.809.619	87.983.267	80.962.648
Total de mazout de chauffage consommé [kWh]	10.110.389	9.250.382	8.146.277	1.512.050	1.457.108	1.602.398	11.622.439	10.707.490	9.748.675
Total de chauffage urbain consommé [kWh]	2.470.491	2.680.653	2.654.043	-	-	240.000	2.470.491	2.680.653	2.894.043
Total de mazout de chauffage consommé pour des générateurs [kWh]	37.900	72.124	54.193	49.281	35.476	50.122	87.181	107.600	104.315
Proportion d'électricité renouvelable produite [%]	5	7	7	0	0	2	2	3	3
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable [MWc]	4.825	4.830	6.610	0	0	0	4.825	4.830	6.610
Superficie totale des installations d'électricité solaire [m ²]	31.503	31.503	40.098	354	14.387	14.387	31.857	45.890	54.485
Consommation totale d'eau [m ³]	144.017	149.075	136.343	N/A	356.976.131	322.891.331	N/A	357.125.206	323.027.674

bpost investit également en vue de réduire l'impact environnemental de toutes ses activités, de ses bâtiments et de ses installations, qui consomment tous de l'électricité, du gaz et de l'eau. En ce qui concerne l'électricité, bpost a investi massivement dans l'électricité renouvelable. Près de 100 % de l'électricité consommée en Belgique est renouvelable et nous produisons nous-mêmes 7 % de notre consommation d'électricité. Pour ce faire, et pour soutenir notre objectif de réduction des émissions, nous avons étendu la surface de cellules photovoltaïques à 40.000 m² en 2020. Notre ambition est de continuer à compenser l'électricité non renouvelable consommée par nos filiales.

De plus, bpost s'efforce de réduire sa consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de ses opérations et de ses installations. Nous investissons dans des projets de chauffage permettant une consommation plus efficace et dans le renouvellement de l'éclairage, en Belgique et à l'étranger. Parmi ces investissements, citons le passage à l'éclairage LED, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation et l'installation de capteurs et de minuteries pour une utilisation plus efficace de la lumière et du chauffage.

Par exemple, bpost Belgique a inauguré deux bâtiments basse consommation ultramodernes à Mons et dans la région de Verviers. De même, le nouveau centre de tri Bruxelles X (NBX) est doté d'un éclairage 100 % LED. L'impact est immense, ce nouveau complexe étant de loin le plus grand centre de tri en Belgique, avec ses plus de 70.000 m² de superficie, soit l'équivalent de 14 terrains de football. De plus, les magasins d'Ubiway sont exclusivement alimentés en énergie renouvelable et équipés uniquement d'éclairages LED ou haute pression. Le siège social d'Ubiway est d'ailleurs titulaire d'un certificat BREEAM In-Use.

Waste management

PLANÈTE - GESTION DES DÉCHETS	BPOST BELGIQUE			FILIALES			GROUPE BPOST		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018 ⁽¹⁾	2019	2020
Total des déchets produits [t]	8.110	7.317	8.136	78.901	54.924	62.242	87.011	62.241	70.378
Total des déchets non dangereux produits [t]	8.066	7.260	8.030	78.843	54.867	62.217	86.909	62.127	70.248
Total des déchets recyclés [t]	5.288	4.539	5.663	69.448	49.840	54.522	74.736	54.379	60.185
Proportion des déchets recyclés [%]	65	62	70	88	91	88	86	87	86
Total des déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique [t]	2.778	2.721	2.368	588	525	276	3.366	3.246	2.644
Total des déchets résiduels incinérés sans valorisation énergétique ou enfouis [t]	-	-	-	8.807	4.499	7.419	8.807	4.499	7.419
Total des déchets dangereux [t]	44	57	105	58	57	25	102	114	130

(1) Une reformulation des données de l'activité déchets 2018 a été effectuée pour la filiale Ubiway, qui affecte à son tour les chiffres des déchets du groupe bpost,

Nous sommes conscients des ressources que nous utilisons et des déchets que nous produisons. Nous nous employons dès lors à gérer ces flux de déchets de manière responsable. Sur tous nos sites, nous appliquons un tri en fonction des différents flux de déchets et nous travaillons avec un partenaire agréé pour le recyclage (papier, cartons pour boisson, bouteilles en plastique, métal) ou l'élimination avec valorisation énergétique. En Belgique, 100 % des déchets de plastique, papier et carton sont recyclés et 100 % de nos déchets non triés sont incinérés à des fins de valorisation énergétique. Notre objectif est d'atteindre les mêmes chiffres sur nos autres sites.

Proximity

bpost devient un groupe de logistique omnicommerce international, mais apprécie également sa proximité avec les personnes qui l'entourent. Nous collaborons étroitement avec la société belge et internationale ainsi qu'avec nos clients et nos fournisseurs. Nous attachons une grande valeur à ces relations qui nous permettent de répondre aux besoins actuels et futurs, en Belgique comme à l'étranger. Il est important pour nous de soutenir des entreprises travaillant pour et avec des personnes, en Belgique et à l'étranger. Nous encourageons également nos fournisseurs à intégrer autant que possible la RSE dans leurs pratiques commerciales. Quant à nos clients, nous leur fournissons des services visant à faciliter leur vie quotidienne.

PROXIMITÉ – INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES	UNITÉ	BPOST BELGIQUE				FILIALES			GROUPE BPOST		
		2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Total des dons	1.000 EUR	371	349	254	563	41	52	51	390	306	614
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de conduite des fournisseurs	%	n/a*	39*	35*	31	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Satisfaction client ⁽¹⁾	Score	86	84	82	84	n/a ⁽¹⁾					

(1) La méthodologie de satisfaction des clients utilisée est spécifique à bpost Belgique (particuliers et entreprises et utilisation d'une échelle de 7 points). Il est donc difficile de consolider les résultats de nos filiales. Nous allons étudier comment nous pouvons développer une métrique commune.

* Reformulation sur la base des définitions normalisées.

Proximité avec la société

PROXIMITÉ – PROXIMITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ	UNIT	BPOST BELGIQUE				FILIALES			GROUPE BPOST		
		2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Total des dons	1.000 EUR	371	349	254	563	41	52	51	390	306	614

bpost ne travaille pas de manière isolée, mais au sein de la société dans son ensemble. Cette société se compose de différentes communautés envers lesquelles nous sommes reconnaissants : ce sont elles qui rendent notre travail intéressant et utile. Au fur et à mesure que bpost grandit, ces communautés grandissent avec nous : nous avons commencé en tant qu'opérateur postal belge, mais notre activité et nos communautés ont aujourd'hui une dimension plus internationale. Pour rester proches de nos racines, nous soutenons de nombreux projets sociaux et de biodiversité en Belgique.

FONDS D'ALPHABÉTISATION DE BPOST

En 1997, bpost a créé le Fonds d'alphabétisation pour accroître le taux d'alphabétisation en soutenant de nouveaux projets d'alphabétisation menés par diverses organisations. En 2009, nous avons donné un nouvel élan aux actions de ce Fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, en reversant une partie des recettes de la vente des timbres de Noël. Depuis lors, le Fonds a reçu environ 1,5 million EUR. En 2019, il a reçu 45.000 EUR de subventions.

DIGITALFORYOUTH

En juin dernier, les 26.000 collaborateurs de bpost se sont mobilisés pour soutenir DigitalForYouth, une association qui vient en aide aux jeunes victimes de la fracture numérique. En participant à l'action 'Faites du bruit', le personnel de bpost a récolté un chèque de 25.000 EUR pour financer l'achat de 250 ordinateurs portables.

STAR4U

Star4U est une initiative de bpost qui encourage les collaborateurs à faire du bénévolat pour des projets sociaux, culturels ou environnementaux qui sont étroitement liés aux valeurs de bpost. Les projets sont choisis par un panel de collaborateurs de bpost et d'experts externes. Depuis le lancement en 2010, bpost a ainsi parrainé près de 1.000 projets pour plus de 785.000 EUR. En 2020, bpost a versé plus de 70.000 EUR aux 89 projets retenus.

LOVEYOU

En 2020, le groupe bpost voulait s'assurer que chacun reste en contact avec ses proches pendant la période de confinement liée à la COVID-19. En lançant deux campagnes via son application Mobile Postcard, plus de deux millions de cartes postales photo et vidéo personnalisées ont été gratuitement envoyées pour rassembler la Belgique.

BOIS DE BPOST

bpost contribue à la création d'habitats naturels afin d'aider au maintien de la biodiversité et de la flore. Nous avons libéré gratuitement deux terrains appartenant à bpost (un près d'Ekeren et un autre à Uccle) dans le cadre d'un bail de 33 ans pour une initiative de protection de la biodiversité. Nous avons pour ambition de rénover ces parcelles de terrain pour offrir au grand public un accès à la nature. De plus, nous avons planté un hectare de « bois de bpost » dans le Waverwoud à Lierre, avec l'association Natuurpunt.

CHILD FOCUS

Child Focus est active dans la recherche d'enfants disparus et la lutte contre la maltraitance faite aux enfants depuis la fin des années 1990. En 2018, en l'honneur de son vingtième anniversaire, bpost a lancé un timbre dédié au travail acharné de cette fondation. bpost a également commencé à mettre ses bureaux de poste au service de la recherche des enfants disparus. Les avis de disparition sont affichés sur les écrans des bureaux de poste afin d'alerter l'opinion publique locale ou nationale.

GREEN DEAL BIODIVERSITY

En collaboration avec plus de 110 autres entreprises, organisations et autorités locales, bpost a signé le Green Deal Biodiversité. Par ce contrat de bénévolat, nous nous engageons à prendre des mesures pour améliorer la biodiversité et la valeur naturelle à l'intérieur et à l'extérieur de nos sites au cours des trois prochaines années. L'une des actions de bpost dans le cadre des exigences du Green Deal Biodiversité est l'installation d'un hôtel à insectes à NBX.

BEEPOST

Depuis 2016, en partenariat avec la coopérative Made in Abeilles, nous avons installé deux ruches sur les toits de notre siège social à Bruxelles. L'idée était de promouvoir une meilleure utilisation de nos toitures tout en apportant une réponse à la disparition massive des abeilles et à la perte de biodiversité qui en découle. L'accueil de plusieurs colonies d'abeilles permet à bpost de renforcer ses initiatives environnementales et de contribuer à relever les défis de la biodiversité tout en réduisant son empreinte écologique.

HIRONDELLES DE FENÊTRE

Chez bpost, nous avons lancé un petit projet qui contribue à la survie des hirondelles de fenêtre en Flandre. Dans cette région, les hirondelles de fenêtre figurent sur la « liste rouge des espèces menacées » et sont considérées comme vulnérables. En raison de changements dans la construction des maisons et la conception des toitures ainsi que de la rénovation des bâtiments, les nids sont enlevés ou détruits et les sites de nidification naturels disparaissent. bpost place des nids artificiels sous les avant-toits de ses bureaux de poste dans le périmètre des colonies d'hirondelles de fenêtre afin d'encourager ces oiseaux à construire leur nid dans les environs. Nous avons installé 5 x 2 nids artificiels sous le toit du bureau de poste de Harelbeke, et 2 x 2 nids à Anzegem.

Proximité avec nos fournisseurs

PROXIMITY - PROXIMITY TO SUPPLIERS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE		
		2018	2019	2020
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de conduite des fournisseurs ⁽²⁾	%	39*	35*	31
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis ⁽²⁾	%	n/a	39	39
Part des achats de papier provenant de forêts certifiées (par exemple, PEFC, FSC, SFI) ⁽¹⁾	%	100	100	100

(1) Cet indicateur est spécifique aux activités postales (bpost Belgique) et par conséquent, ne fait pas l'objet d'un contrôle dans nos filiales.

(2) Nous travaillons actuellement sur le suivi des informations concernant les fournisseurs de nos filiales. Ces données ne sont pas encore disponibles pour les filiales en 2021.

* Reformulation sur la base des définitions normalisées.

PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Au service des achats, nous promovons des pratiques responsables en général et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Cela signifie que nous avons la possibilité de travailler sur l'approvisionnement de solutions durables et de construire une chaîne d'approvisionnement solide et durable en collaborant avec les bons fournisseurs pour réduire davantage l'impact indirect. Ces deux aspects sont abordés dans notre programme d'approvisionnement durable, qui est implémenté via le développement d'outils et de procédures appropriés.

Ce programme apportera une réelle valeur ajoutée en améliorant notre expertise, en assurant le suivi des tendances émergentes et en établissant des relations à long terme avec nos fournisseurs. Dans le futur, ce programme sera mis à jour chaque année pour soutenir davantage bpost dans sa nouvelle vision CONNECT 2026.

RECHERCHER DES SOLUTIONS DURABLES

Nous nous efforçons autant que possible d'intégrer la durabilité dans le processus d'appel d'offres ou le contrat d'approvisionnement.

De plus, nous recherchons les meilleures pratiques et l'expertise dans notre réseau externe. Nos connexions nous aident à identifier les opportunités et les innovations qui peuvent être mises en œuvre chez bpost.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Promouvoir la durabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement est essentiel pour apporter une valeur ajoutée à bpost. Bâtir des relations solides avec nos principaux fournisseurs est notre objectif. Nous mettre d'accord sur la manière de travailler ensemble est donc bénéfique pour les deux parties, car cela améliore notre collaboration aujourd'hui et à l'avenir.

bpost adhère aux normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale, de pratiques environnementales, de normes sociales et de conditions de travail. bpost n'a pas l'intention de faire affaire avec des tiers qui ne respectent pas pleinement ces normes. Ceci est défini dans le code de conduite des fournisseurs de bpost et intégré dans les conditions générales du contrat.

En outre, une clause de durabilité est disponible et utilisée dans le processus d'appel d'offres et/ou le contrat. La clause impose aux fournisseurs d'effectuer une évaluation des risques RSE de leurs politiques, processus et mesures en place. bpost a identifié EcoVadis pour mener ces évaluations de durabilité. Lors de l'évaluation des performances environnementales (énergie, eau, déchets, produits) et sociales (santé et sécurité, conditions de travail, travail des enfants et des forces de travail), les politiques d'éthique et d'achats durables sont prises en compte.

Proximité avec nos clients

PROXIMITÉ – PROXIMITÉ AVEC LES CLIENTS	UNITÉ	BPOST BELGIQUE ⁽²⁾			
		2017	2018	2019	2020
Satisfaction client ⁽¹⁾	Score	86	84	82	84
Nombre de lettres pour lesquelles les clients ont compensé leurs émissions de carbone ⁽¹⁾	Millions de lettres	159	162	164	850
Total des émissions de carbone compensées pour les clients ⁽¹⁾	CO ₂ teq.	2.404	2.533	1.809	8.000

(1) La méthodologie de satisfaction des clients utilisée par bpost Belgique est spécifique à l'organisation (particuliers et entreprises et utilisation d'une échelle de 7 points). Il est donc difficile de consolider les résultats de nos filiales. Nous allons étudier comment nous pouvons développer une métrique commune dans le futur.

(2) Cet indicateur est spécifique aux activités postales (bpost Belgique) et par conséquent, ne fait pas l'objet d'un contrôle dans nos filiales.

Nos collaborateurs sont en contact avec nos clients au quotidien. Du fait de cette proximité avec nos clients, nous restons au fait de leurs besoins actuels et futurs. Puisque les clients se soucient de leur impact, nous leur offrons des choix responsables. Nous faisons tout notre possible pour améliorer nos services et satisfaire nos clients. Notre filiale américaine, Radial, est spécialisée dans les activités liées au service clientèle et nous en tirons des enseignements que nous essayons de mettre en œuvre partout chez bpost.

SERVICE DE MESURE DU CARBONE

Avec notre compteur de carbone, nous aidons nos clients à prendre des décisions éclairées qui minimisent leur impact environnemental. En fonction, par exemple, du type de papier, du carton, du format et de l'encre utilisés, ils peuvent mesurer l'empreinte carbone de leurs flux de courrier publicitaire.

SERVICE DE COMPENSATION DU CARBONE

Nous compensons les émissions de carbone générées par nos activités de traitement du courrier depuis 2020. Avec CO₂logic, nous levons des fonds pour des projets climatiques certifiés Gold Standard afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays émergents. Pour chacun de ces projets, nous contribuons également aux OMD clés de l'ONU, telles que l'action climatique, la vie sur terre, les communautés durables, l'éradication de la pauvreté

ou la bonne santé. Cette année, nous avons investi dans une eau salubre pour le Rwanda, où l'accès à l'eau potable dépend exclusivement de puits non protégés, de lacs et d'autres sources d'eau libre très sensibles à la contamination. La seule option pour purifier l'eau est de la faire bouillir, en utilisant du bois de chauffage. Ce processus entraîne la déforestation et la libération des émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion du bois. En fournissant de l'eau potable, le projet garantit que les ménages consomment moins de bois de chauffage pour purifier l'eau et par conséquent, émettent moins de gaz à effet de serre. Au total, nous avons compensé le traitement de 850 millions de courriers, pour plus de 2.500 de nos clients, ce qui a permis de neutraliser plus de 8.000 tonnes de CO₂.

CUBEE

Nous essayons d'offrir à nos clients des solutions flexibles et durables. L'une de ces solutions est Cubee, un réseau ouvert et indépendant de consignes destiné aux détaillants, aux clients en ligne et aux coursiers. Les consommateurs peuvent choisir de se faire livrer leurs colis dans une consigne Cubee et de le récupérer quand bon leur semble à l'aide de leur smartphone. Les consignes Cubee sont situées dans des endroits très fréquentés (dans les gares, par exemple).

SERVICE BCLOSE

Pour les personnes socialement isolées en Belgique, nos facteurs sont des visages familiers et des personnes de confiance. Lors de leurs tournées quotidiennes, ils peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation de l'isolement social des personnes âgées. C'est pourquoi dans certaines communes belges, bpost propose le service bclose en collaboration avec les services sociaux locaux. Le facteur ou la factrice rend visite aux personnes âgées, avec leur accord, à leur domicile pour leur poser quelques brèves questions afin de définir ce dont elles pourraient avoir besoin.

Les informations fournies par notre service bclose peuvent être utilisées de manière confidentielle pour aider les personnes isolées et les insérer dans la vie de la communauté.

LIVRAISON DE PASSEPORTS VIA DYNASURE

Grâce à notre filiale Dynasure, les Anversois peuvent désormais recevoir leur nouveau passeport au moment qui leur convient le mieux. Il leur suffit de se rendre dans l'administration locale pour demander leur passeport, fournir leurs empreintes digitales et signer. Dynasure délivre ensuite leur passeport au moment qui leur convient le mieux. Ce service facilite un peu la vie des citoyens, car ils n'ont plus à adapter leur emploi du temps aux heures d'ouverture des administrations locales.

Glossaire

Absentéisme

Nombre total de jours d'absence des collaborateurs au cours de l'année de référence (en raison d'accidents de travail ou de maladies professionnelles) par rapport au nombre de jours travaillés au cours de l'année considérée, multiplié par 100.

Accidents de la route en tort

Nombre d'accidents de la route (ayant entraîné un quasi-accident, des blessures ou un décès) pendant les heures de travail causés par un conducteur de bpost (interne ou collaborateur temporaire de l'entité travaillant pour le compte de l'entité).

Émissions eq. CO₂

Le groupe bpost utilise le Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) ainsi que la méthodologie commune de l'UPU (Union postale universelle), de PostEurope et de l'IPC (International Postal Corporation), « GHG Inventory standard for the postal sector last version 2010 standard », pour collecter les données d'activité et calculer les émissions. Le groupe bpost déclare uniquement les émissions de CO₂. Les émissions de HFC provenant de la réfrigération ou de la climatisation sur site sont négligeables. Les émissions de

NH4, N2O, PFC ou SF6 sont négligeables et ne concernent pas les activités de bpost. Par conséquent, le programme GES de l'IPC n'a pas inclus ces émissions parmi les émissions à surveiller. La majorité des facteurs de conversion utilisés sont dérivés de l'IPC ou fournis directement par le fournisseur concerné.

Satisfaction des clients

L'enquête de satisfaction des clients de bpost Belgique repose sur une échelle de 7 points, où les niveaux 7 et 6 désignent les clients enthousiastes et le niveau 5 les clients satisfaits. Elle concerne les particuliers et les entreprises.

Implication des collaborateurs

L'implication des collaborateurs est déterminée par un tiers indépendant à l'aide d'une enquête dont la moyenne des notes aux questions définit le niveau d'implication.

Rotation du personnel

Nombre total de collaborateurs ayant quitté l'entité au cours de la période de référence (année X), divisé par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Consommation d'énergie

Énergie totale consommée en KWh par les bâtiments et par les activités à l'intérieur des bâtiments, à l'exclusion de la consommation d'énergie pour le transport et la logistique, pendant la période considérée. Il s'agit de l'électricité, du gaz naturel, du mazout de chauffage, du chauffage urbain, du fioul consommé pour les générateurs et du gazole pour les chariots élévateurs.

Formation formelle

Formation, instruction et/ou éducation planifiées pour les collaborateurs salariés ou intérimaires, payées par bpost, pendant et en dehors des heures de travail pendant la période considérée. Les formations formelles sont organisées en collaboration avec un formateur (interne ou externe) ou un établissement d'enseignement.

Taux d'incidence

Le nombre total d'accidents du travail pendant l'année considérée par rapport au nombre total d'heures travaillées pendant cette même année, multiplié par un million d'heures travaillées.

Formation informelle

Les heures de formation informelle sont des activités pédagogiques, avec un haut degré d'auto-organisation (il n'y a pas de formateur ni d'établissement d'enseignement), dont le contenu dépend des besoins individuels des collaborateurs et a un lien direct avec l'activité professionnelle.

Jours perdus

Le nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents de travail impliquant des collaborateurs, à l'exclusion des jours où le salarié n'aurait pas travaillé (week-ends, jours fériés, journées à temps partiel, par exemple). Ce nombre ne comprenait pas le jour où l'accident de travail s'était produit.

Accidents de travail

Nombre total d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail ou un décès au cours de la période considérée.

Degré de gravité

Le nombre total de jours perdus au cours de l'année considérée par rapport au nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 1.000 heures travaillées.

Fournisseurs de rang 1

Fournisseurs qui représentent au moins 80 % des achats effectués au cours de la période considérée.

Référence à des documents externes

Pour notre gouvernance en matière de développement durable, veuillez consulter la section suivante sur notre [site Web](#).

Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous engageons auprès de nos parties prenantes, veuillez consulter la section suivante sur notre [site Web](#).

Le rapport annuel 2020 a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle. Notre évaluation de l'importance relative, notre matrice de matérialité et l'index du contenu GRI de ce rapport sont disponibles sur notre [site Web](#).

Pour connaître les prix et partenariats de bpost, veuillez consulter la section suivante sur notre [site Web](#).